

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 novembre 2014

Délibération n° 2014 - 18/11/2014 - 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 22 septembre 2014

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 23 pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 22 septembre 2014 avec ajout de la mention « propos tenus sur le ton de la plaisanterie » page 66.

Dijon, le 19 novembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 22 septembre 2014

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration
du 22 septembre 2014

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,

Madame Annie VINTER,

Messieurs Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Membre absent : Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Membres présents ou représentés

Mesdames Marie-Geneviève GERRER, Laurence MAUREL (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN),

Messieurs Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD, Jean-Philippe ROLIN (procuration à Marie-Geneviève GERRER), Vincent THOMAS (jusqu'à 16h, procuration à Alain DEREUX à partir de 16h).

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Olivier LALOUETTE (procuration à Laurent BRACHAIS), Jean-Emmanuel ROLLIN (jusqu'à 17h30), Cédric CLERC (à partir de 14h30).

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD (procuration à Julien BRAULT), Bérénice CLUZEL,

Messieurs Hervé BEGUE (procuration à Bérénice CLUZEL), Julien BRAULT.

Membre absent : Monsieur Jawel GHRI BLI

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (procuration à Samuel MERCIER),

Messieurs José ALMEIDA (jusqu'à 16h), Jacques BAH I (procuration à Alain BONNIN), Denis LEPICIER, Bertrand THIBAUT (procuration à Annie VINTER),

Membres absents : Madame Clotilde MARSEAULT, Messieurs Pierre GUEZ, François PATRIAT

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur général des services,

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services adjointe,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur la Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président du CFVU,

Madame Anne RACINE-DAHOU I, Co-directrice du pôle ressources humaines, responsable du service BIATSS,

Madame Laurence BRONNER, Co-directrice du pôle ressources humaines, responsable du service SPE.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 03 et 15 juillet 2014	4
III) Questions financières.....	5
1. Orientations budgétaires pour 2015.....	5
2. Tarifs, subventions et dons	21
3. Sorties d'inventaire	21
IV) Campagne d'emplois 2015 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS	22
V) Compte rendu des travaux du CT du 10 septembre 2014	48
1. Complément campagne d'emplois 2014 : requalification de poste.....	48
2. Actualisation de la cotation des postes pour la PFR (Prime Fonctions et Résultats)	49
VI) Questions statutaires	54
1. Adoption des statuts de l'IAE	54
2. Avis sur la désignation par le Président de l'université de Bourgogne de deux directeurs de composante pour siéger à la commission des moyens du SEFCA.....	55
VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 11 septembre 2014.....	56
1. Conséquences des orientations budgétaires 2015 sur l'offre de formation	56
2. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 05 septembre 2014	61
- Projets internationaux.....	61
- Diplômes d'université	67
- Offre de formation rentrée 2014.....	67
- Référentiel commun des études 2014-2015	69
VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	70
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	70
2. Compte rendu des conventions hors subvention	70
IX) Questions diverses	70

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014)

*(La séance est ouverte à 14 h 05 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Le Président.- Mes chers collègues, nous allons commencer ce Conseil d'administration qui est important puisqu'il va nous amener à débattre et délibérer sur deux questions centrales qui sont, d'une part, les orientations budgétaires pour le budget de l'année 2015 et, d'autre part, la campagne d'emplois, également au titre de l'année 2015.

Avant d'entrer dans le vif des débats qui doivent nous occuper cet après-midi, je voudrais vous présenter, avec Marie-Geneviève, quelques éléments d'information récents pour ce qui concerne les trois grands dossiers qui vont rythmer notre année, la COMUE, l'Initiative d'excellence et le contrat quinquennal. Quelques éléments vraiment tout récents puisque notre CA exceptionnel date finalement du 5 septembre.

Le premier point pour la COMUE. Pour la COMUE, certains d'entre vous ont peut-être reçu l'information dans la presse que l'ENSAM, l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers, a rejeté le projet de statuts tel que nous l'avions rédigé tous ensemble et tel que nous l'avions voté. Tel que les six premiers établissements à délibérer l'avaient voté au mois de juillet.

Je voudrais vous dire de façon très claire et très simple que ce n'est pas une remise en cause de fond de quoi que ce soit. Au bout du compte, cela ne remettra pas en cause notre COMUE. Il se trouve que l'Ecole des arts et métiers est un établissement national et que cette école, établissement national, est seule à avoir la personnalité juridique, c'est-à-dire que les sites territoriaux de l'ENSAM, dont Cluny, n'ont pas de personnalité juridique. Il est donc bien entendu que dans la COMUE Bourgogne Franche-Comté, c'est bien l'ENSAM, établissement national, qu'il était prévu de faire entrer comme membre fondateur juridiquement. Là-dessus, il n'y a pas de difficulté.

La seconde question sur laquelle se cristallise le désaccord, c'est quelles sont les compétences que chaque établissement transfère, quel est le périmètre des compétences que les établissements transfèrent à la COMUE. Sur ce point, l'ENSAM souhaitait que la délégation, le périmètre de transfert de compétences, de

partage de compétences, soit l'Ecole des arts et métiers dans son périmètre national, avec l'ensemble des établissements, et le ministère, l'Etat, souhaite que sur les COMUE territoriales, l'ENSAM ne mette en commun que ce qui est sur ce territoire, c'est-à-dire spécifiquement pour nous le campus de Cluny et l'Institut Image à Chalon-sur-Saône qui est une composante de Cluny.

Dans la validation des statuts, validation qui a été faite par les services juridiques du ministère et donc par l'Etat en juillet, c'est bien ce périmètre restreint qui a été pris en compte. C'est donc bien sur ce périmètre restreint que les six établissements ont voté au mois de juillet. Et il se trouve que l'ENSAM ne souhaite pas entrer dans la COMUE avec ce périmètre restreint et a donc rejeté nos statuts. Voilà où nous en sommes actuellement.

En pratique, pour ce qui est de l'avenir, on va très vraisemblablement s'orienter vers une COMUE à six établissements, avec comme seule différence que le périmètre va passer de sept à six sans autre forme de modification. Sauf un nouveau vote de l'ENSAM par lequel l'ENSAM reconsidérerait et accepterait le périmètre que les six établissements ont voté. L'ENSAM pourrait, dans ce cas, être membre associé de notre COMUE. Voilà où en est la situation sur le plan de la COMUE.

Bien entendu, cela suppose que dans les six établissements autres, dans les semaines qui viennent probablement, nous soumettions à nouveau à nos instances, comités techniques, conseils académiques, conseils d'administration, les statuts qui seront des statuts revisités, passant de sept à six établissements.

C'est une situation de blocage qu'on pouvait voir se dessiner des derniers échanges que nous avons eus durant le mois d'août avec la direction de l'ENSAM.

Le corollaire de cela, c'est qu'au bout du compte, j'ai préféré qu'on ne vous resoumette pas aujourd'hui le préambule des statuts. Le préambule est prêt. Mais sachant que l'on va devoir réexaminer les statuts pour une question de périmètre, on resoumettra dans leur globalité à la fois le préambule puisque, cette fois-ci, il est prêt, et les statuts qui seront retravaillés. Voilà pour ce qui concerne la COMUE.

On a une réunion du Conseil de direction de l'Université fédérale, la semaine prochaine, à Besançon, et on va donc tous ensemble examiner cette question et définir la stratégie pour les semaines qui viennent.

Deuxième point sur l'Isite. L'appel à candidatures, l'appel à projets n'est pas publié. On l'attendait pour le 15 septembre. Il n'est toujours pas publié. Donc on va peut-être avoir un glissement dans le temps de cet appel à candidatures. On vous tiendra, bien entendu, informés. De toute façon, la communauté sera informée dès que cet appel à candidatures sera publié.

Pour ce qui concerne le contrat, on est engagé dans les différents volets du contrat quinquennal, volet Recherche, volet Formation. Je voulais vous dire qu'on a pris la décision pour le volet Formation, qui est un volet très engageant pour notre université, de procéder en deux temps comme on l'a fait pour d'autres grands dossiers. On organisera un débat sur les grandes orientations, les grands éléments du volet Formation du contrat en commission de la formation et la vie universitaire et en conseil d'administration au mois d'octobre. Les délibérations et les votes auront lieu dans ces deux instances au mois de novembre, ce qui permettra à l'ensemble de la communauté de se prononcer par un vote au mois de novembre en étant parfaitement informée et en ayant permis aux idées de progresser entre les conseils du mois d'octobre et les conseils du mois de novembre.

Une question clé sur cette question du volet Formation du contrat est celle des champs thématiques de formation. Ce concept nouveau, initié dans le cadre de

cette nouvelle série de vagues contractuelles, nécessitera que le débat ait lieu dans nos instances.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la COMUE, l'Initiative d'excellence et le contrat. On peut prendre quelques minutes, si vous souhaitez des précisions sur ces dossiers qui sont importants.

Pas de question sur ces trois grands dossiers ? Marie-Geneviève, un petit point sur l'ESPE.

Mme Gerrer.- A propos de l'ESPE, vous avez peut-être entendu parler de la situation de blocage entre l'ESPE et l'UFR STAPS à propos du partage des responsabilités entre UFR et ESPE pour les masters MEEF. Cette situation de blocage est en voie d'apaisement puisque nous rencontrons l'UFR STAPS, avec Gilles Robin, vendredi, à 14 heures, pour mettre par écrit les responsabilités de chacun. Sachant que le matin, je rencontre les doyens des UFR concernées pour évoquer un peu le même problème avec d'autres particularités mais, justement, évoquer, ce que j'appelle, moi, « un coportage », qui est un coportage à l'intérieur de l'uB puisque vis-à-vis du ministère, l'ESPE est seul porteur de ces maquettes MEEF, masters MEEF.

Le Président.- Une situation qui est donc également en voie d'apaisement et de normalisation.

Un point d'information également sur notre cycle de rentrées solennelles qui est maintenant inscrit dans le calendrier de l'université et qui le sera systématiquement en période de rentrée universitaire.

Je voudrais vous dire que la première réunion de rentrée solennelle a eu lieu sur le campus de Nevers la semaine dernière, le 15 septembre, et que les autres cérémonies de rentrée solennelle vont se dérouler :

- le 25 septembre à Mâcon,
- le 1^{er} octobre à Auxerre,
- le 2 octobre à Dijon,
- le 13 octobre au Creusot, et
- le 15 octobre, je crois, à Chalon-sur-Saône.

J'aurai le plaisir d'être accompagné par M. le Recteur, qui a tenu à venir pour bien montrer son engagement auprès de l'université et également auprès des sites territoriaux, à l'occasion de deux de ces cérémonies de rentrée solennelle. C'est vraiment l'occasion de montrer l'engagement et la construction conjointe en matière d'enseignement supérieur et de recherche sur l'ensemble du territoire bourguignon.

Donc les rentrées solennelles.

Autre événement important qui a eu lieu vendredi dernier, nous avons eu le grand plaisir de procéder à l'inauguration officielle de l'Institut d'administration des entreprises, l'IAE. L'IAE, école universitaire de management, devenue statutairement un établissement, une école autonome depuis cette rentrée universitaire. L'IAE a organisé une cérémonie de rentrée toute particulière pour matérialiser et célébrer cette évolution qui est importante pour l'IAE. Je profite de cette occasion pour remercier à la fois la communauté des gestionnaires, bien entendu, qui était demandeuse, qui a accompagné cette évolution, mais remercier également les communautés des économistes et des juristes puisque le corollaire, parallèlement à cette autonomisation de l'IAE, est que l'Economie, qui ne pouvait pas rester une petite composante isolée, est devenue un département au sein d'une grande UFR de Droit et de Sciences économique et politique.

A travers cette opération, on permet à la fois une prise d'autonomie et un rayonnement d'une école universitaire de management, cela est extrêmement important, mais également on fait émerger une très grosse composante Droit-Science économique et Science politique qui a beaucoup de sens, compte tenu des complémentarités, des synergies qui peuvent exister, qui doivent exister entre l'économie et le droit, en particulier mais pas seulement, autour de la filière Administration économique et sociale puisque c'est une filière qui s'enrichit, qui se nourrit d'enseignement en économie et droit. Donc une très belle évolution qui renforcera le rayonnement de notre université.

Mme Gerrer.- Pour conclure, une autre grande nouvelle. Enfin, le Centre de santé vient d'ouvrir le 1^{er} septembre. Un Centre de santé qui met vraiment en valeur l'université de Bourgogne et qui est une mesure vraiment essentielle pour la population étudiante, notamment pour les étudiants en difficulté mais pas seulement. Nous nous réjouissons de cette ouverture qui a demandé un travail quand même de longue haleine, en remerciant, bien sûr, tous ceux qui y ont collaboré.

Le Président.- Tout à fait. C'était un gros travail. C'était une volonté politique mais ensuite, une fois que la volonté politique a été matérialisée, cela a été un travail considérable sur le plan technique, administratif, juridique, numérique, et vraiment je me réjouis que l'on ait pu conduire cette évolution.

Voilà ce que l'on voulait vous donner comme informations en ce début de conseil. Souhaitez-vous, les uns ou les autres, des précisions sur ces éléments ? Non, donc nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 3 et 15 juillet 2014

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au point II de l'ordre du jour et d'approuver les deux procès-verbaux.

Avez-vous des remarques à formuler déjà pour le premier, celui du 3 juillet ?

Si vous n'avez pas de remarque, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (22 pour)

Maintenant, pour le procès-verbal du 15 juillet, quelqu'un souhaite-t-il apporter une précision ? Sinon, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (22 pour)

III) Questions financières

1. Orientations budgétaires pour 2015

Le Président.- Nous abordons dans la suite de l'ordre du jour la question essentielle dans le cadre des questions financières, les orientations budgétaires pour le budget 2015, donc les grandes masses financières constitutives de notre budget.

Avant de passer la parole à Dominique Delmas, je voudrais vous redire un certain nombre de choses que j'ai eu l'occasion d'exprimer à l'occasion du Conseil d'administration extraordinaire du 5 septembre et peut-être le compléter de quelques informations que j'ai pu avoir très récemment en Conférence des présidents d'universités.

Je crois qu'il n'est pas utile de revenir de façon détaillée sur la situation économique difficile de notre pays et sur les incertitudes que cette situation fait peser sur le budget des universités et donc de notre université.

Les derniers éléments qui nous ont été communiqués ne sont pas nécessairement rassurants.

Pour ce qui concerne le GVT (glissement vieillissement-technicité) qui, vous le savez, représente quelque chose d'important, entre 0,8 et 0,9 % de notre masse salariale d'Etat, j'avais eu l'occasion de vous dire l'an passé qu'une discussion était engagée entre la CPU et l'Etat pour que le GVT puisse être inscrit dans la loi de finances et que, de fait, étant inscrit en loi de finances, il deviendrait financé en amont, prévu au budget pour les universités.

Effectivement, le GVT a été inscrit en loi de finances pour 2015, 2016 et 2017, c'est donc bien. Mais ce n'est qu'un principe à ce stade puisqu'il n'y a pas d'argent en face. Donc il y a une inscription dans la loi de finances mais sans masse financière, sans volume financier.

Pour l'instant, la situation sur le GVT reste bloquée. Il y a manifestement une prise de conscience au niveau de l'Etat de l'extrême difficulté dans laquelle se trouvent les universités du fait du non-financement en amont du GVT, mais la situation économique étant ce qu'elle est, ce GVT ne peut pas être financé.

Sur l'ensemble des établissements universitaires, depuis les compétences élargies, la somme du GVT non financée est de l'ordre de 200 millions d'euros. C'est donc considérable.

Deuxième point, dont il faut que l'on ait tous conscience, c'est également les tensions qui pèsent en dehors du GVT sur le reste de la masse salariale d'Etat.

Sur l'ensemble des universités, le volume total de la masse salariale est de 9,1 milliards d'euros. Or, pour l'année 2015, à périmètre égal, le besoin de financement non couvert, en surcoût, est de 250 millions d'euros. Il correspond au GVT précisément ; il correspond au surcoût qui est lié au CAS pensions pour le dispositif Sauvadet ; il correspond au coût supplémentaire qui serait lié à la nécessité pour les universités de financer le FIPHFP, le fonds de mutualisation pour l'aide au handicap ; il correspond également au surcoût lié à des mesures qui ont été prises pour l'augmentation de l'indemnitaire pour les personnels de catégorie C et une partie des personnels de catégorie B ; il correspond au coût des 1 000 emplois supplémentaires par an dans le cadre du plan de 5 000 emplois par an pendant la législature et à quelques autres mesures que je ne vais pas vous détailler. Mais l'ensemble de tout ceci représente 250 millions d'euros. Ces 250 millions d'euros vont venir peser sur une enveloppe de 9,1 milliards qui est une enveloppe fixe. Il faudra donc assurer à enveloppe fixe et assumer ce surcoût.

Le surcoût représente 2,7 %. Cela veut dire, en gros, que les établissements vont devoir faire la même chose avec 2,7 % de financement en moins en matière, globalement, de coût salarial. Voilà la situation pour le budget 2015 au niveau global, au niveau de l'Etat.

Je voudrais donc vous dire que dans le projet de budget qui vous est présenté aujourd'hui, tous ces surcoûts ont été prévus, ont été anticipés et figurent en dépenses dans le budget. A ce titre, notre budget est bien honnête, sincère et soutenable sur l'année 2015.

Ces nouvelles qui ne sont pas bonnes, nous les avons déjà anticipées. Cela veut dire aussi, et c'est bien la raison pour laquelle il faut que l'on se mette dans une logique vraiment de soutenabilité pluriannuelle de ce que l'on décide, que bien entendu, pour les années suivantes, on va à nouveau se trouver dans ces situations qui seront difficiles.

Troisième élément, qui n'est pas de nature à nous rassurer et qui a été communiqué également en conférence des présidents d'universités, la réunion qui devait avoir lieu à Paris et au cours de laquelle les mandats de négociation aux préfets pour le CPER devaient être transmis, a été annulée et il n'y a pas eu de nouvelle date prévue, de nouvelle date positionnée.

Ceci pourrait indiquer, il faut parler au conditionnel bien entendu, un report du CPER et pourrait avoir une cohérence avec la réorganisation territoriale. C'est-à-dire que l'un des schémas que l'on peut imaginer serait de dire que, puisque la France s'est engagée dans un vaste chantier de reconstruction territoriale, il est peut-être sage d'attendre que ceci soit fait avant de ventiler des crédits dans le cadre du CPER. C'est une crainte, c'est une hypothèse. En tout cas, la seule certitude, c'est que la réunion dans laquelle les mandats de négociation devaient être accordés a été supprimée.

Tous ces éléments sont, bien entendu, de nature à impacter notre situation financière.

Le seul élément un petit peu positif que je peux avoir à vous donner depuis notre conseil d'administration du 5 septembre, c'est que je vous avais alerté à cette date sur le retard que nous notions dans l'encaissement de la taxe d'apprentissage. On a rattrapé ce retard à aujourd'hui et, à ce jour, si on compare jour à jour par rapport à la date équivalente de l'an passé, on en est au même niveau de collecte de taxe d'apprentissage. C'était donc un effet plutôt retard qu'une réalité de baisse de notre collecte de la taxe.

Voilà, en gros, de façon aussi honnête et lucide que possible ce qu'est la situation, et dans ce contexte, je voudrais vous redire que le budget dans ses grandes orientations, tel que Dominique va vous le présenter et dont on va débattre, est un budget honnête, sincère et soutenable. La marge est de 0,4 %, c'est cela Dominique ? Elle est donc limitée mais ce budget, si chacun tient ce budget, doit nous permettre de passer l'année 2015 sans déficit. Je ne prends pas d'engagement dans l'état actuel sur la situation 2016 et la situation 2017. J'espère que l'on pourra passer ces années sans autre mesure de baisse des dépenses mais, en toute honnêteté, je ne peux pas faire cette promesse à cette date.

Je voudrais redire que malgré ce contexte difficile, ce budget est un budget de solidarité entre les composantes notamment, puisqu'un certain nombre de mesures ont pesé de façon différenciée selon les composantes de façon à ce que ceux qui sont dans une situation économique plus facile puissent peut-être plus que d'autres contribuer à l'équilibre économique général. C'est aussi un budget dans lequel on a tenu à exprimer des ambitions, notamment pour la recherche, en

protégeant le budget de la recherche, et également à travers un certain nombre de choix qui sont des vrais choix politiques, notamment sur des masters en anglais ou sur les liens avec l'industrie parce que c'est autour de ces ambitions que nous pourrions également exprimer notre attractivité d'université pluridisciplinaire pour l'avenir.

Voilà ce que je voulais vous indiquer en introduction. Je n'en dirai pas plus et je passe la parole à Dominique.

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Administrateurs, avant de vous re-présenter ce Powerpoint que, pour la plupart, vous avez déjà vu lors du CA extraordinaire, je vais vous re-présenter tout d'abord la situation financière de fin d'exercice 2013.

La clôture de l'exercice qui a été certifié par les commissaires aux comptes fait apparaître un équilibre financier du budget avec un résultat global de 2,8 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros en 2012. Comme je vous l'avais montré la dernière fois, l'analyse de ce résultat global, même s'il était positif, montre les contraintes qui pèsent sur notre section de fonctionnement. En effet, lorsque l'on regarde ici, à l'intérieur de ce résultat global, vous constatez une réduction de moitié du résultat d'exploitation par rapport à l'année dernière, comme vous pouvez le voir là, ici, où l'on passe de 3,2 à 1,6 million d'euros.

Pourquoi faisais-je apparaître ce paramètre ? Tout simplement, parce que ce résultat d'exploitation est le meilleur marqueur du résultat de notre activité de fonctionnement puisqu'il représente la différence entre nos recettes de fonctionnement courantes et nos dépenses de fonctionnement courantes. On voit bien ici que la diminution globale de notre résultat de 4,6 à 2,8 millions est donc essentiellement la conséquence de cette diminution de 3,2 à 1,6 million d'euros.

Ce résultat d'exercice doit tenir compte de trois points essentiels dans l'analyse de la situation financière de notre établissement.

Tout d'abord, notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de notre établissement à autofinancer sa croissance. Vous pouvez constater qu'à la fin de l'exercice, celle-ci est égale à plus de 4,9 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros en 2012, soit une baisse de 4,3 millions d'euros par rapport à 2012. Cette évolution s'explique mécaniquement par la baisse que je viens de vous montrer du résultat d'exercice de 1,8 million et également par les éléments positifs et négatifs constitutifs de la CAF que sont les dotations aux amortissements et les reprises de quotes-parts.

Ce résultat, finalement, sur l'enrichissement de l'université ne permet pas à lui seul de déterminer notre capacité financière à assumer nos besoins. En effet, vous le savez, il existe un décalage entre le paiement des dettes et l'encaissement des créances, ce qui a pour conséquence pour l'établissement de trouver la ressource correspondante. Cette ressource vous est représentée ici par le fonds de roulement net global qui correspond à l'excédent de capitaux permanents sur les actifs immobilisés, c'est-à-dire la différence entre nos ressources stables et nos emplois stables.

A la fin de l'exercice 2013, ce fonds de roulement, vous le voyez ici, est stabilisé à environ 45,7 millions d'euros contre 42 millions d'euros en 2012. Ce fonds de roulement, malgré une année qui a été très délicate dans le maintien des équilibres financiers, en particulier de première section, c'est-à-dire de notre section de fonctionnement, est en augmentation de 3,7 millions en partie du fait que les enveloppes qui sont destinées aux programmes pluriannuels d'investissement, nos

PPI, n'ont pas été toutes réalisées sur 2013 et parce qu'il existe, là encore, un décalage entre les recettes de subventions, par exemple le CPER, les conventions de recherche et les dépenses réelles.

Si l'on regarde plus précisément la composition de ce fonds de roulement, nous avons tout d'abord, conformément aux recommandations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un niveau de fonds de roulement prudentiel équivalent à 30 jours de masse salariale, soit 15,4 millions d'euros, et à 30 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, soit 4,7 millions d'euros, nous permettant l'approbation de nos comptes par le Rectorat.

J'insiste simplement sur ce fait, puisque j'ai été interpellé cette semaine par un certain nombre de personnels enseignants-chercheurs et BIATSS qui sont venus tout affolés me voir en me disant « Mais, Monsieur Delmas, nous n'allons pas pouvoir être payés le mois prochain, l'université n'a qu'un mois de salaires en réserve ». Je veux simplement rappeler ici que c'est une disposition légale nous obligeant à avoir un certain nombre de dépenses de fonctionnement et de la masse salariale pour un mois en cas de désistement de l'Etat pour le paiement des salariés. Donc un décalage.

A cela s'ajoute l'enveloppe des PPI, soit 4,5 millions d'euros, la rénovation du bâtiment Droit-Lettres pour 3 millions d'euros, le PPI plates-formes pour 1 million d'euros et, bien sûr, tous les investissements inhérents au patrimoine et à l'informatique, le tout représentant, vous le voyez, 17 millions d'euros, ce qui contribue, là encore, à l'essor de notre université.

Il reste donc sur ces 45,7 millions d'euros, vous le voyez ici en rouge, près de 8,7 millions d'euros de fonds de roulement, soit si l'on compare à 2012, toujours ici en rouge, 2 millions d'euros en moins.

L'évolution comptable et budgétaire qui est imposée par Bercy nous conduira très prochainement à présenter notre budget de manière pluriannuelle afin de mieux approcher ce décalage au niveau de la trésorerie.

Ce fonds de roulement, comme je le précise chaque année mais il me semble essentiel en ces temps difficiles de le rappeler, demeure un pivot majeur dans le maintien de notre indépendance financière puisque jusqu'à l'heure actuelle, il faut quand même se souvenir qu'il y a eu 23 universités qui présentaient un déficit fin 2011 et 20 établissements qui ne disposaient pas justement d'un fonds de roulement prudentiel de 30 jours de fonctionnement en 2012.

Ce fonds de roulement, comme l'année dernière, est également un pivot majeur de notre équilibre budgétaire car le prélèvement sur le fonds de roulement permet de maintenir un équilibre budgétaire qui est extrêmement tendu, faute d'une dotation de fonctionnement suffisante par le ministère. Cela a eu pour conséquence, vous le voyez dans cet encadré, pour l'établissement d'effectuer un prélèvement de 15,9 millions d'euros afin de combler des insuffisances d'autofinancement.

En conclusion, pour cette fin d'exercice 2013, il est que la situation demeure saine mais, néanmoins, elle doit rester sous contrôle de manière à dégager des marges pour faire face à la baisse attendue des financements externes annoncés afin de préserver nos formations et notre recherche.

Je vous rappelle donc ici les grandes orientations, le programme en tout cas, le calendrier du budget primitif où vous avez eu, en conseil extraordinaire, déjà l'ensemble des orientations stratégiques qui ont été votées, et aujourd'hui nous nous retrouvons de nouveau pour débattre de manière définitive de ces orientations budgétaires.

Encore plus que les années précédentes, le choix de l'équipe de gouvernance a été celui d'une approche prudente des ressources dont nous pourrions disposer pour l'exercice 2015 au vu des informations dont nous disposons à l'heure actuelle.

Notre stratégie de répartition des crédits s'est poursuivie dans une démarche raisonnée de manière à :

- maintenir un budget stable en dépit d'un désistement, effectivement, sans précédent de la dotation en provenance de l'Etat,
- maîtriser notre masse salariale qui est l'un des facteurs pouvant peser fortement sur notre budget,
- maîtriser et réduire nos heures complémentaires selon les recommandations des magistrats de la Cour des Comptes,
- soutenir les composantes et les laboratoires en dépit des réductions de recettes,
- maintenir une réserve de précaution conforme aux recommandations du ministère et du Rectorat, et enfin
- tenir compte de notre contribution au redressement des finances publiques qui est désormais sanctuarisée dans l'attribution de notre dotation de fonctionnement.

Les contraintes pouvant peser fortement sur l'équilibre financier de notre université pour l'année à venir sont tout d'abord la masse salariale. Celle-ci, comme chaque année, évolue mécaniquement à la hausse en raison du glissement vieillesse-technicité comme l'a expliqué en préambule Monsieur le Président. Par ailleurs, cette masse salariale évolue également en fonction des recrutements qui seront programmés, d'une part, dans le cadre de la campagne d'emplois 2014-2015 qui portera ses pleins effets sur l'exercice 2015 et, d'autre part, dans le cadre de la campagne d'emplois 2015-2016 qui pèsera sur les quatre derniers mois de l'exercice 2015. Enfin, celle-ci doit tenir compte du maintien du taux de pension civile à plus, vous le voyez, de 74,6 % et l'évolution du SMIC. Tout ceci représente une augmentation de plus de 1,475 millions d'euros contre 926 000 euros en 2014, soit un différentiel de 549 000 euros.

La seconde contrainte pesant de manière importante sur nos recettes de fonctionnement est la réserve de précaution pour laquelle vraisemblablement, encore cette année, nous bénéficierons d'un régime dérogatoire avec un taux de mise en réserve réduit. Si c'est le cas, cette réserve, vous le voyez, pourrait s'élever à près de 580 000 euros contre 517 000 euros en 2014. Pour l'année 2015, on considère que les universités, dont un nombre important accuse aujourd'hui des déficits, seront encore épargnées par le régime de droit commun. Pour autant, il me semble qu'il convient de rester prudent car, effectivement, le contexte national est difficile, puisque vous le savez, l'Etat poursuit sa réduction de la dépense publique à hauteur de 50 milliards d'euros, ce qui va représenter pour nous une diminution de la dotation de fonctionnement de 2 % par an pour atteindre, en 2017, 6 % comme nous l'avions annoncé, d'ailleurs, durant les DOM.

Pour notre établissement, la mise en réserve que l'on vient de voir de près de 580 000 euros ainsi que cette contribution au redressement des comptes publics qui est désormais sanctuarisée dans notre subvention en provenance du ministère, constitue un manque à recevoir de près de 1,5 million d'euros sur une subvention de fonctionnement de 18,5 millions d'euros, soit près de 8,1 % de crédits en moins à répartir pour faire fonctionner nos structures.

Nous avons vu malheureusement pour la seconde année consécutive les conséquences de la diminution de la dotation de fonctionnement qui a abouti, lors du budget rectificatif n° 2 du 3 juillet dernier, à un déficit de la section de fonctionnement de plus de 2,9 millions d'euros, nous contraignant ainsi, sous couvert du rectorat, à un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement de 8,9 millions d'euros, permettant d'arriver à l'équilibre budgétaire. La conséquence la plus importante que je vous rappelle encore une nouvelle fois lors de cette séance, c'est la transformation de notre capacité d'autofinancement en une insuffisance d'autofinancement signifiant alors que l'ensemble des ressources financières dégagées par l'activité de l'université et dont elle peut disposer pour couvrir ses besoins n'est plus suffisant.

Même si cette insuffisance d'autofinancement générée depuis le début de l'exercice, vous le voyez ici, -772 euros, est très nettement inférieure à celle que nous avons pu observer l'année dernière à la même époque, rappelez-vous, près de 500 000 euros, il convient bien évidemment de rester prudent pour notamment l'élaboration du BR3 car il conviendra bien évidemment, là encore, de restaurer l'équilibre budgétaire.

Comme nous vous l'avons indiqué précédemment, cette situation tendue s'explique en partie par l'évolution des recettes en provenance du ministère.

En ce qui concerne le budget primitif 2015, comme je l'ai évoqué précédemment, les conséquences financières de la contribution de l'uB au redressement des comptes publics seront de 900 000 euros, et à cela vient s'ajouter la réserve de précaution de 600 000 euros.

Enfin, l'évolution de la subvention pour charge de service public risque d'être en nette diminution de sorte que l'exigence d'équilibre budgétaire nécessite la plus grande prudence en matière de dépenses, avec un manque estimé, vous le voyez, de près de 1 million d'euros dont la contribution à la licence Elsevier de 491 000 euros, soit est en réalité une diminution nette de 509 000 euros.

A cette diminution des ressources vient s'ajouter une dépense nouvelle liée à la suppression du dispositif dérogatoire du Fonds d'insertion du personnel handicapé générant ainsi une dépense supplémentaire de 175 000 euros pour l'année prochaine et qui augmentera les deux prochaines années.

L'ensemble de ces contraintes nous amène donc à estimer un manque attendu pouvant se situer autour de 2,675 millions d'euros pour l'année 2015.

Jusqu'à présent, nous avons réussi au cours des exercices précédents à équilibrer le budget de l'établissement en étant à la fois prudent et en maintenant et développant des actions indispensables à l'essor de notre université, les deux dans un juste équilibre. Alors, bien évidemment, en raison du manque attendu, vous l'avez vu dans la diapositive précédente, de près de 2,6 millions d'euros, le poids de la prudence a été prépondérant dans le choix de nos actions pour le BP 2015, mais nous nous sommes efforcés, dans la mesure du possible, à honorer les engagements qu'avait pris le Président envers notre communauté universitaire mais également à en limiter le montant en raison de ce que je viens de vous présenter. Ceux-ci sont au nombre de 12 pour les plus importants.

Tout d'abord, l'engagement de soutenir les laboratoires de recherche, lesquels se trouvent, il faut le dire, parfois dans une situation particulièrement difficile dans cette période où l'Etat mais également nos principaux financeurs dont la Région ou l'Europe réduisent leurs crédits de manière importante. Nous avons ainsi maintenu une enveloppe financière de 5,2 millions d'euros.

L'engagement de soutenir les composantes en leur soustrayant des charges pesant sur elles, tel que l'amortissement. Nous avons décidé de maintenir cette

année une enveloppe importante, vous le voyez, de 400 000 euros, soit 100 000 euros de moins par rapport à l'année dernière, du fait des contraintes pesant sur l'uB.

Troisième engagement, celui de renouveler une enveloppe budgétaire concernant la gestion en centrale des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection à concurrence, vous le voyez, de 70 000 euros.

Quatrième engagement, qui n'est pas des moindres, celui de maintenir notre offre de formation et de ce fait de ne pas fermer des formations et des parcours durant le contrat quadriennal. C'est un point très important à souligner et que je reprendrai dans l'explication des mesures que nous avons prises car il faut savoir qu'un certain nombre d'universités ont choisi de fermer certaines de leurs formations, de leurs parcours, pour faire face à la baisse de la dotation de fonctionnement pour 2015. Bien évidemment, même si cet engagement est tenu, il est en revanche évident qu'une réflexion doit désormais s'engager notamment sur le maintien de certaines formations à petit flux pour le prochain contrat en raison des prévisions budgétaires pessimistes pour l'avenir des universités.

Toujours dans le cadre des formations, le maintien de l'aide financière pour des dispositifs pédagogiques transversaux, à hauteur de 385 000 euros, soit seulement 40 000 euros en moins par rapport à l'année dernière.

Et comme en 2014, l'équipe de gouvernance a fait le choix d'attribuer une part importante aux crédits alloués à l'équipement pédagogique, essentiel au déroulement de nos formations. Nous avons donc décidé, malgré des conditions budgétaires difficiles, de maintenir ce volume financier entre 400 et 500 000 euros à parité avec le CRB. Ces projets pédagogiques, comme vous le savez maintenant depuis l'année dernière, doivent s'inscrire dans une démarche pluriannuelle et/ou sur des thématiques d'acquisition groupées, et ce, toujours afin d'optimiser la politique d'achats de l'université.

Toujours dans le cadre de la formation, la poursuite d'actions engagées telles que des masters internationaux avec une dotation diminuée de 18 000 euros, soit 50 000 euros. Pour information, il y a eu quatre projets sélectionnés dont deux seront mis en œuvre à la rentrée. Les deux autres suivront l'année suivante. Ce sont de beaux projets qui permettront à notre université de s'ouvrir à l'international et de rayonner, nous l'espérons en tous cas, au-delà de notre Hexagone.

Le maintien également de la liaison lycées-université qui permet de consolider notre attractivité au niveau régional avec le maintien d'une enveloppe de 5 000 euros.

La poursuite du programme pluriannuel d'investissement de rénovation du bâtiment Droit-Lettres qui avait engagé 3 millions d'euros.

Enfin, la mise en place d'un PPI concernant les plates-formes pour un montant de 1 million d'euros.

Je vous rappelle, et cela est important, que l'amortissement de l'ensemble de ces PPI est et sera pris en charge en centrale.

Engagement également en direction du personnel de notre établissement dans la politique d'emplois que vous présentera tout à l'heure notre vice-président RH, Samuel Mercier, qui se traduit par la poursuite de la déprécarisation du personnel de l'université de Bourgogne, conformément à la loi Sauvadet, et qui représente pour la campagne d'emplois 2014-2015, vous le voyez ici, 177 000 euros, soit pas moins de 42 emplois.

Mais notre action ne se limite pas à la titularisation du personnel car nous le savons tous, face aux exigences administratives, techniques, mais également face à

un manque crucial de moyens humains et financiers, il est plus que jamais nécessaire d'avoir une formation optimale de notre personnel sans qui la bonne marche de notre établissement ne peut avoir lieu. Nous avons donc pris la décision d'augmenter de +35,14 % la formation du personnel, soit une augmentation de l'enveloppe budgétaire de plus de 65 000 euros, permettant ainsi une meilleure professionnalisation du personnel de notre université.

Des actions ponctuelles mais essentielles ont également été menées en 2014 et impacteront notre budget 2015.

Les deux plus importantes sont, et Mme Gerrer l'a rappelé tout d'abord, la création du Centre de santé qui a été réalisé en 2014 en partenariat avec l'ARS et qui va pleinement jouer son rôle de centre de prévention et de centre d'université dès la rentrée 2014 et qui fonctionnera à plein régime en 2015, soit, vous le voyez sur cette diapositive, un coût financier de fonctionnement de 17 213 euros et le coût d'un secrétariat pour 27 457 euros, sachant que, bien évidemment, ce centre de santé doit arriver à l'équilibre en 2015. Au-delà du coût que je vous présente, bien évidemment, nous sommes vraiment tous fiers, nous, communauté de l'université de Bourgogne, de cette création qui est vraiment une avancée majeure, en tout cas dans la prise en charge des étudiants.

La seconde action qui va se poursuivre est le démarrage de l'opération « campus innovant » représentant un investissement de 234 000 euros.

Ainsi, lorsque l'on compile à la fois les choix stratégiques, les crédits engagés, les demandes formulées par les différentes structures de notre établissement à l'issue des DOM, nous arrivions en début de séminaire à un total, vous le voyez, des dépenses de 199,2 millions d'euros contre, vous le voyez ici en vert, 192,7 millions d'euros attribués en 2014, soit une augmentation de près de 6,4 millions d'euros. Or, début juillet, l'estimation plus précise des recettes faite par le travail remarquable du pôle Finances, sous la direction de Sylvie Gigarel, montrait que nous ne pourrions avoir plus de 195,2 millions d'euros pour 2015. Nous avons donc établi plusieurs grands principes afin de pouvoir arriver à l'équilibre budgétaire.

Tout d'abord, comme l'année dernière, nous avons procédé à un traitement particulier du STU et de la DSI de manière à flécher correctement ce qui pouvait correspondre à de l'investissement et donc faire apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer uniquement de l'investissement. Cette manipulation permet, si j'ose dire, entre guillemets, de lâcher en tout cas du lest sur le fonctionnement de manière à pouvoir l'attribuer pour d'autres structures puisque ce prélèvement, vous le voyez, passe de 800 000 euros à 1,8 millions d'euros. C'est ici ce qui vous est représenté en violet. Vous voyez que la part importante, en tout cas, pour le STU est financée par une forte augmentation du fonds de roulement.

Le second principe est la reprise des quotes-parts de subventions en recettes de fonctionnement car, grâce, là encore, au travail du pôle Finances, la prévision des recettes permet de prendre en compte des éléments nouveaux par rapport aux années précédentes afin, d'une part, d'optimiser le modèle d'allocation des moyens à affecter aux composantes et, d'autre part, à gagner en exhaustivité lors de l'étape de préparation budgétaire. Cette reprise permettra d'inscrire en recettes de fonctionnement un peu plus de 2 millions d'euros qui viennent s'ajouter à l'enveloppe des 18 millions d'euros de fonctionnement. Je vous le présenterai dans un instant. Elle permettra dans le même temps de satisfaire également aux remarques des commissaires aux comptes sur ce sujet.

A cette recette vient s'ajouter l'inscription des recettes de TVA pour 500 000 euros qui, jusqu'à maintenant, étaient inscrites en fin d'année du fait d'incertitudes importantes sur celle-ci.

Le quatrième grand principe est, bien sûr, la fixation d'un seuil de masse salariale que le Président avait établi à 165 millions d'euros hors contrats doctoraux. Il s'avère que la campagne d'emplois que vous présentera le Vice-président RH a abouti à une augmentation de plus de 2,2 % du poids de la masse salariale par rapport à l'année dernière, soit près de 3,5 millions d'euros supplémentaires.

Le cinquième grand principe budgétaire pour atteindre l'équilibre financier de notre établissement est la limitation de la dotation de fonctionnement en direction des structures et services à 18,5 millions d'euros, soit une réduction de 7,7 % par rapport à 2014 alors que l'ensemble des structures, vous le voyez ici, présentait une augmentation de 5,9 %.

Si l'on regarde plus précisément par grands secteurs, l'on constate que pour les composantes, la demande en dotation de fonctionnement représentait près de 11 % d'augmentation, soit plus de 577 000 euros. Aussi, du fait de la diminution drastique des crédits de fonctionnement, nous avons choisi de limiter l'évolution de la dotation attribuée aux composantes en diminuant seulement de 1,73 %, c'est-à-dire de 90 756 euros, la dotation de fonctionnement en direction des composantes par rapport à l'année dernière en tenant compte, bien évidemment, de la situation individuelle de chacune d'entre elles.

Quant aux services centraux, nous avons fait le choix de réduire considérablement les dépenses, en tenant compte à la fois des nouveaux périmètres de chacun des pôles résultant de la réorganisation des services et surtout de ne pas mettre en péril le fonctionnement même de notre établissement avec, vous le voyez, une réduction de près de 35,8 % par rapport à 2014, soit plus de 1 million d'euros de dotation de fonctionnement en moins.

Néanmoins, ces mesures fortes, même si elles permettent de limiter l'évolution naturelle à la hausse du fonctionnement de nos structures, n'ont pas permis d'assurer le bouclage budgétaire au début du séminaire de juillet. Alors, comme de nombreuses universités, nous avons dû prendre de nouvelles mesures afin d'arriver à l'équilibre budgétaire.

Tout d'abord, il s'agit d'augmenter nos ressources. Nous avons donc décidé de porter le prélèvement sur les ressources de taxe d'apprentissage hors CFA raisonnablement à 15 %, alors qu'il faut savoir que certaines universités, notamment du Grand Est, l'ont porté, elles, à plus de 25 %. Cette mesure permettrait, vous le voyez, de générer une recette de l'ordre de 330 000 euros.

Il est également proposé un prélèvement sur le SEFCA et l'UMDPCS de l'uB qui passerait, vous le voyez de 4 à 8 %, une diminution de 1 % des fonds de mutualisation et une réduction également de 1 % des crédits de masse salariale, permettant alors d'obtenir une recette de l'ordre de 100 000 euros supplémentaires, soit 900 000 euros.

A cela vient s'ajouter une diminution légère des heures complémentaires qui étaient devenues, je vous le rappelle, un impératif notamment en raison des recommandations des magistrats de la Cour des comptes afin de réduire ce nombre d'heures. Aussi, concernant le montant alloué aux composantes, nous avons diminué la dotation de seulement 1,31 %, soit, vous le voyez sur cet histogramme, près de 55 000 euros en moins, en sachant que la détermination des enveloppes a pris en compte les ajustements ayant dû être réalisés en 2014 pour certaines UFR et, bien évidemment, les nouveaux critères ayant été adressés aux directeurs d'UFR

concernant à la fois le nombre d'étudiants par amphithéâtre ou le pourcentage de réalisation du programme en fonction du nombre d'étudiants par niveau, ce qui doit permettre de tenir dans cette enveloppe.

Si l'on regarde plus précisément le volume d'heures complémentaires, vous le voyez, cela représente 11 173 heures en moins par rapport à 2014, soit 12,27 % en moins.

Je souhaiterais terminer sur ces grands principes de construction budgétaire en vous montrant, néanmoins, qu'en dépit des baisses observées que vous pouvez voir ici dans ce tableau pour les UFR, l'attachement que nous avons eu à ce que la répartition des crédits 2015 soit, en pourcentage, similaire à celle de 2014 comme on peut le voir ici où l'amortissement passe de 2,51 % à 1,94 % en 2015, pour les heures complémentaires de 33,96 à 34,12, pour les dotations de 42,54 en 2014 à 42,56 % en 2015 et, enfin, la recherche de 20,99 % à 21,37 % en 2015.

Globalement, la répartition en grandes masses de ce budget primitif se présente ainsi avec, vous le voyez, en recettes :

- les droits universitaires à hauteur de 4,25 millions d'euros,
- le transfert socle pour 149,8 millions d'euros,
- la subvention pour 31,8 millions d'euros,
- l'OCIM, qui est fléché, à 450 000 euros,
- les contrats doctoraux pour 3,35 millions d'euros,
- l'action sociale pour 63 225 euros,
- les prélèvements 4,6 %, avec 8 % SEFCA, pour 800 000 euros,
- les reprises des quotes-parts pour un peu plus de 2,2 millions d'euros,
- les 15 % sur la taxe d'apprentissage pour 330 000 euros,
- la recette de TVA pour 500 000 euros,
- le reversement pour 900 000 euros,
- reversement ANR pour 300 000 euros, et
- l'aide à l'investissement avec le prélèvement sur le fonds de roulement pour 400 000 euros.

Le tout, vous le voyez, arrivant à un total de 195 275 961 euros.

En dépenses, nous retrouvons donc :

- notre masse salariale pour 161 035 000 euros,
- les dispositifs RH pour plus de 6,76 millions d'euros,
- les services techniques uB pour un peu plus de 5,6 millions d'euros,
- les services centraux dont les comités de sélection pour un peu plus de 1,8 millions d'euros,
- les UFR pour plus de 11,5 millions d'euros,
- les services communs généraux pour plus de 6,2 millions d'euros,
- les crédits à répartir Recherche pour un peu plus de 1 million d'euros,
- les crédits à répartir Autres dont la réserve obligatoire pour 769 393 euros,
- et enfin les crédits à répartir pédagogiques pour 385 000 euros.

Le budget s'équilibre donc à hauteur de 195 275 961 euros, soit 1,31 % d'augmentation par rapport à 2014, dû en fait à l'augmentation de la masse salariale.

Comme l'a rappelé notre Président au début de cette intervention, ce budget se veut le plus honnête et le plus sincère possible. A tel point qu'il faut que vous sachiez, comme l'a rappelé Monsieur le Président, qu'on ne dispose que d'une marge de 0,4 % pour faire face aux imprévus, ce qui est évidemment très juste et qui nécessite, en tout cas, la mobilisation de tous et surtout la vigilance de tous dans l'exécution car nous ne pouvons plus compter sur les excédents des années antérieures.

Le Président.- Merci beaucoup, Dominique. Cette présentation, les grandes orientations et les éléments qui sont contenus également dans les tableaux financiers qui vous ont été transmis avec les documents de préparation de ce conseil d'administration sont ouverts à notre discussion.

Monsieur Rollin.

M. Rollin. Je me suis plongé dans les chiffres parce que j'ai entendu les grandes annonces lors du conseil d'administration du 5 et j'ai voulu vérifier la véracité des faits parce que j'ai un certain nombre de doutes.

Le premier que vous venez d'annoncer, une baisse de 35,8 % des services centraux. Je prends les chiffres que l'on a sur les tableaux. Services centraux, total 2014, 2 319,740 ; total 2015, 1 879,928, ce qui fait un différentiel, il suffit de faire des calculs, de 439 812, soit 18 %. Donc je me suis demandé où était passé le reste. Le reste, je l'ai trouvé, en particulier un qui m'inquiète, c'est la dotation au SCD. En effet, les services communs passent de 2 150 958 euros en 2014 à 1 555 000, ce qui fait une baisse de 28 %. C'est une inquiétude parce que rien que là, en septembre 2014, un certain nombre de personnels du SCD s'inquiètent d'avoir actuellement des livres au SCD qu'ils ne peuvent plus équiper parce qu'il n'y a plus de crédits pour acheter les codes-barres sur un budget de 2 millions. Comment vont-ils fonctionner l'année prochaine ? La question est là si on leur baisse déjà de 28 % cette dotation. En fait, quand vous annoncez 35,8 % de baisse sur les services centraux, ce n'est pas sur les services centraux mêmes.

Pour moi, dans les services centraux, il y a un certain nombre de données financières aussi que j'aurais aimé voir, ce sont les postes de communication, puisque je me souviens lors de votre premier budget, Monsieur le Président, que vous nous aviez présenté l'augmentation du poste « communication » comme une volonté de centraliser toutes les dépenses de la communication de l'université au sein d'une même ligne budgétaire. C'était un bon moyen de vérifier si cela été maîtrisé. Or, là, on s'aperçoit que ce ne sont pas forcément les services centraux mêmes. On ne sait pas, d'ailleurs, ce que l'on met derrière ce nom. Ce sont des services communs annexes qui font apparaître une espèce de bonne gestion... Enfin, même pas de bonne gestion. Comme quoi on baisse les dotations aux services centraux. Or, ce sont les services communs eux-mêmes qui vont trinquer, et en particulier le SCD avec cette baisse drastique puisque, j'ai regardé, c'est le service qui est le plus touché en pourcentage de la baisse. Je me suis amusé à faire cet exercice. J'ai passé un bon week-end mais c'était intéressant.

M. Delmas.- Je laisserai la parole après à Sylvie sur le détail des pourcentages. Simplement, il est vrai qu'il est difficile de regarder par rapport à 2014 puisqu'on est sur des périmètres qui sont déjà différents, et les pourcentages qui impactent fortement les services centraux, c'est la vie institutionnelle qui est fortement touchée ainsi que la communication qui est fortement impactée.

En ce qui concerne le SCD, l'impact important est, bien évidemment, le coût de la licence Elsevier.

Peut-être, Sylvie, pouvez-vous répondre plus dans le détail.

Mme Gigarel.- L'année dernière lorsque nous avons présenté le budget grandes masses de 2014, la dotation du SCD qui avait été chiffrée à 2 100 000 euros incluait la dotation Elsevier dont 480 000 euros. Depuis cette date, le ministère nous

a dit qu'il faisait un marché au niveau national. Nous avons donc retiré de la dotation du SCD l'équivalent de la licence Elsevier. On n'est donc pas sur des périmètres équivalents. Si on voulait retracer le périmètre du SCD, il faudrait retirer aux 2 100 000 les 480 000 euros de licence. On aurait donc un budget retraité à hauteur de 1 630 000 à comparer avec le 1,5 million. On serait donc sur une baisse d'un peu plus de 9 %. 9,20 %. Les périmètres ne sont pas les mêmes. Mme Desseigne nous avait rendu les dépenses puisqu'effectivement, elle ne va pas les supporter.

Le Président.- Merci, Sylvie. Avez-vous d'autres questions ou d'autres commentaires sur ce budget, les grandes masses de ce budget ? Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Je voulais ici me faire un peu l'écho des inquiétudes des composantes qui seront sous-dotées en 2015. Composantes auxquelles on a demandé de faire des efforts qui sont compréhensibles parce qu'effectivement, il y a un volume d'heures complémentaires qu'il faut réduire. Je pense que les UFR ont joué le jeu puisqu'elles ont, courant juillet, dû revoir leur offre de formation, revoir à la baisse les maquettes, diminuer les heures. Malgré tout, une inquiétude est présente. Elle est là. Notamment, on a pas mal parlé aujourd'hui de l'attractivité de notre université. L'attractivité passe évidemment par la recherche qu'on a beaucoup mise en valeur aujourd'hui mais elle passe aussi par les formations de base que sont nos licences, l'accueil de nos étudiants. J'ai peur que toutes les mesures qu'on réduit un petit peu même si on n'a pas le choix, sont quand même beaucoup focalisées sur les premiers niveaux de licence des composantes. J'ai peur que ce ne soit pas un très bon signal à l'avenir, notamment pour les effectifs qui vont être surchargés. On le voit dès maintenant, dès cette rentrée. De façon très pragmatique, on a des groupes de TD qui sont à 40 dans des salles faites pour 30. Donc je pense qu'en termes d'attractivité, cela va être compliqué.

Je comprends bien le discours. Les choix politiques, ici, sont faits de dire qu'on ne touche pas à la recherche. Néanmoins, j'ai quand même le sentiment que dans les années à venir, on va devoir toucher quand même à la recherche. La question, c'est pourquoi on n'a pas commencé dès maintenant à avoir peut-être un discours un peu plus équilibré entre formation et recherche. Cela, c'est un peu des généralités.

Je comprends bien l'équation. A mon avis, elle est insoluble. Je comprends bien les efforts et les choix politiques qui sont faits.

Après, j'ai une question précise. C'est une question sur le semestre rebond. On a vu dans le Powerpoint de Dominique qu'il était préservé. J'ai cru entendre dire qu'il y avait des problèmes à ce niveau-là. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est.

Le Président.- Je vais déjà répondre sur la première question qui est une vraie question de fond et on pourra revenir ensuite sur le semestre rebond.

Sur la première question soulevée par Pierre Pellenard. Je ne voudrais pas qu'on oppose le fait de protéger le budget de la recherche avec ce qui serait une fragilisation des formations.

D'abord, la dotation des composantes est réduite en moyenne de 1,73 %. Cela est modeste, compte tenu du contexte économique dans lequel on se trouve.

La seconde chose, je pense, qu'il faut que tout le monde ait parfaitement en tête, c'est que la force de la recherche dans une université va faire la force de la formation parce que plus que jamais, dans le cadre du futur contrat et de la future offre de formation que nous allons devoir construire, nous allons devoir démontrer de

façon très claire comment nos masters s'appuient sur des équipes de recherche bien structurées. A défaut d'équipes de recherche bien structurées, nos masters deviendraient des masters faibles. Bien entendu, une université qui aurait des masters faibles ne serait plus une université. Elle deviendra lentement un collège universitaire.

Les licences sont également renforcées dans cette sorte de continuum qui existe entre la recherche et la formation parce que, bien évidemment, les licences doivent désormais et devront de plus en plus être perçues comme des parcours qui conduisent aux masters. Donc des laboratoires faibles entraîneront des masters faibles qui entraîneront des licences qui seront peu attractives.

Mais Pierre le dit lui-même, on est dans une équation insoluble. Les effectifs étudiants augmentent, les ressources baissent et on doit assurer notre rôle de service public pour l'ensemble de la jeunesse de notre région. Ce n'est pas facile. C'est ce qu'on essaie de faire en essayant, encore une fois, de maintenir une ambition qui soit la plus forte possible et en essayant petit-à-petit de restructurer, de réorganiser sur le fond le fonctionnement de notre université.

Je voudrais insister sur une chose importante qu'a dite Dominique, il y a quelques minutes. Dans le paysage du financement de la recherche, actuellement, les grands organismes de recherche, Inserm, CNRS, INRA, réduisent leurs financements aux UMR de recherche. La Région réduit son financement. Le CPER, rappelez-vous, la dernière fois que je vous ai parlé des financements s'il y en a pour le volet recherche, c'est de l'ordre de 8 à 10 % de ce que nous avons demandé, et on vient de voir qu'il n'y aura peut-être pas de CPER avant l'année 2016. Le taux de pression de l'ANR, il y a quelques années, était en moyenne de 25 %, il est maintenant de l'ordre de 10 %.

Alors, si dans cet écosystème extrêmement compétitif, il n'y avait pas les universités qui maintenaient intact le niveau de leur engagement pour la recherche, on pourrait concevoir les plus extrêmes inquiétudes pour le fonctionnement des laboratoires. Donc c'est vraiment un choix politique, je suis d'accord, que j'assume.

Deuxième chose qu'il faut bien voir, c'est que l'assiette sur laquelle porte le fonctionnement de la recherche dans notre université pour les labos, c'est 2,5 millions d'euros à peu près. En gros pour le moment. Si on voulait faire un effort substantiel pour réabonder financièrement la formation, les licences, et si on avait les moyens de le faire je le ferais, bien entendu, il faudrait, pour que cet effort soit substantiel, que portant sur 2,5 millions d'euros, il résulte en une amputation extrêmement importante du budget de la recherche et, bien évidemment, c'est une chose qui... Vous voyez, le rapport bénéfice/risque serait un mauvais rapport. C'est-à-dire que pour financer un petit peu plus la formation, on amputerait très considérablement le budget de la recherche. Or, cela est quelque chose qui, vraiment très honnêtement, me semble extrêmement déraisonnable.

Donc on fait ce choix. J'espère qu'on pourra le tenir. Pierre suggère que peut-être on sera amené, un jour, à réduire le budget de la recherche. J'espère qu'on pourra passer les années 2016 et 2017- au-delà, on n'a pas trop de visibilité - sans le faire parce que, encore une fois, j'ai la conviction que c'est la recherche qui va nous entraîner au niveau européen. La formation ce n'est pas facile. On trouvera d'autres solutions pour maintenir l'attractivité. Notre attractivité est bonne. Je sais qu'il ne faut pas qu'on descende en dessous de groupes de TD trop surpeuplés mais notre attractivité est bonne. Il faudra que l'on trouve des solutions structurelles, des solutions qui tourneront autour du numérique, des solutions qui tourneront autour de

nouvelles approches pédagogiques. Je ferai tout ce que je peux, en tout cas, pour essayer de protéger le budget de la recherche.

Pour le semestre rebond, je ne sais pas quelle est ta question, Pierre.

M. Pellenard.- Ma question, c'est : est-ce qu'il sera maintenu ?

Le Président.- Bonne question. Si c'est le sens de la question, je vais pouvoir répondre. Si c'était sur les aspects plus techniques, je n'aurais pas pu. Bonne question. On s'est posé la question de savoir s'il fallait maintenir le semestre rebond. On se l'est posée parce que le coût du semestre rebond tel qu'il a été construit, ici, à l'université de Bourgogne, est peut-être le plus coûteux ou l'un des plus coûteux de France. On peut donc faire des semestres rebond construits à des coûts moins élevés que celui qui avait été mis en place, et cette question s'est posée. C'est une question qu'il était légitime de se poser. Finalement, on l'a tranchée dans un dialogue entre la Direction générale des services, les équipes qui s'occupent de formation, l'équipe décanale de l'UFR de Santé, et il a été convenu, mais Gilles pourra le confirmer parce qu'il a largement contribué à ces négociations, à ces discussions qui étaient difficiles, de maintenir le semestre rebond mais de le maintenir à un coût, en gros, de 50 % de ce qu'il était initialement en substance.

M. Robin.- On attribuait jusqu'à maintenant 1 100 heures de contribution exceptionnelle depuis deux ans pour le semestre rebond. Il a été convenu, compte tenu des contraintes actuelles, de le réduire de 50 %. Nous sommes à 500 heures de contribution pour ce semestre rebond. Il faut aussi ajouter que nous n'avions pas au départ tenu compte dans la charge d'enseignement de 900 heures qui elles-mêmes étaient ciblées sur la prise en charge de ce semestre rebond. Donc tout confondu, nous en sommes restés là vis-à-vis de l'UFR concernée.

M. Pellenard.- Cela veut dire que les collègues qui intervenaient dans le cadre du semestre rebond verront leurs heures diminuer par deux.

M. Robin.- Oui, ils en ont été informés.

Le Président.- C'est une discussion qui a été menée dans le courant de l'été avec, effectivement, les collègues qui ont en charge pédagogiquement l'organisation de ce semestre rebond. Mais il était légitime que la question soit posée.

Avez-vous d'autres remarques ?

Alain Dereux.

M. Dereux.- En réponse à cette remarque, j'ai été invité récemment à un conseil d'UFR Sciences et Techniques où il y avait des laboratoires qui ont des dotations dont on parle ici et qui n'ont pas été réduites, certes. Elles sont maintenues au même niveau. Je n'ai pas entendu de la part des responsables de filières de formation, etc., la moindre critique à ce sujet.

Comme l'a rappelé le Président, il n'y a pas une dissociation aussi forte entre enseignement et formation. En tout cas, dans le secteur qui me concerne, en Sciences et Techniques, il y a beaucoup d'activités au niveau master qui ne sont possibles que parce qu'elles sont hébergées au sein des laboratoires et que, comme on l'a rappelé, on a une diminution des recettes à ce niveau, ce qui fait que pour maintenir ces formations, ne fût-ce qu'au niveau hygiène et sécurité pour rendre ces

locaux accessibles aux étudiants, cela représente un coût qui est supporté par les laboratoires et pas par l'UFR dans ce cas. De même, s'est ajoutée, ces dernières années, l'obligation faite aux laboratoires de rémunérer les stagiaires. Cela se fait au bénéfice, quelque part, des formations mais il se fait directement sur les budgets des labos.

Dans un contexte que je vous décris de Sciences et Techniques où l'intrication entre les deux types d'activité est maximale, on va dire, je n'ai pas entendu de remarques, y compris des responsables de filières ou de niveaux L1, L2, L3. Ils critiquaient cette mesure parce qu'ils savent très bien qu'à un moment donné, ce n'est pas un cloisonnement, il y a de la percolation entre les deux fonctions.

Je pense qu'il faut se rendre compte que pour les laboratoires, maintenir le niveau, cela veut dire ne pas le baisser mais cela veut dire aussi ne pas l'augmenter, avec un nombre de charges qui, elles, ne diminuent pas. Elles augmentent, au contraire, puisqu'on doit prendre davantage de postes en charge du fait de la diminution des ressources extérieures tel que l'a détaillé le Président, c'est-à-dire les crédits régionaux, la difficulté croissante de tenir les budgets simplement pour la maintenance et le fonctionnement de sécurité de nos équipements.

Le Président.- Merci.
Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Après, l'UFR Sciences et Techniques n'est peut-être pas l'UFR la plus exemplaire par rapport à cela puisque ce n'est pas l'UFR où il y aura le plus d'entrées, de flux étudiants peut-être par rapport à d'autres UFR qui seront plus impactées. Là, je parle pour les premières années. Après, je comprends bien le lien évident entre la formation et la recherche, en particulier au niveau master. J'ai l'impression que l'on parle de budget de solidarité. Je pense que cela aurait été politiquement bien de montrer que l'université, c'est à la fois la recherche et la formation. Evidemment, je comprends bien qu'on ne va pas éponger tout ce dont on a besoin avec les budgets de la recherche, mais peut-être marquer que la recherche aussi peut *a minima* s'impliquer un petit peu dans ces réductions de dépenses comme le fait la formation. Cela est, à mon avis, important pour l'université.

Le Président.- De fait, la recherche le fait. On parlera tout à l'heure avec le bilan des travaux de la Commission de la formation et de la vie universitaire de la proposition qui a été votée par la CFVU de ne financer qu'à hauteur de 80 % par l'université les formations à tout petit flux. Dans certaines composantes, je sais que le différentiel de 20 % va être assuré par les laboratoires. Donc on voit bien qu'il y a une continuité et qu'il y a aussi une solidarité des laboratoires, précisément vis-à-vis de ces formations, y compris de ces formations de licence à petit flux. Il y a donc effectivement une sorte de continuum de ressources qui s'établit dans les composantes entre les laboratoires, le financement des masters et le financement des licences. Une sorte de solidarité. Encore une fois, si l'on veut garder notre capacité de rayonnement au niveau international, c'est vraiment autour de la recherche, mais pas conçue comme dans un clivage recherche/formation, mais c'est autour de la recherche conçue comme le moteur qui entraîne l'ensemble des activités universitaires que l'on va pouvoir le construire. Cela est un choix. Je suis d'accord, on peut ne pas le partager, mais c'est un choix politique que je veux bien assumer.

Monsieur Lépicier.

M. Lépicier.- Denis Lépicier, représentant IATOSS du campus, membre extérieur. J'avais deux questions. La première, dans quelle mesure ce budget intègre-t-il ce qui préfigurera déjà de la mise en place de la COMUE en 2015 ? Y a-t-il des éléments qui préparent cette intégration ? Et la deuxième, c'est l'éventuel, on va dire, résultat du dépôt de dossier Isite et quel serait l'impact financier en 2015 de l'aboutissement positif de ce projet, dans quelle mesure il peut constituer une marge complémentaire sur le budget 2015, notamment en termes de ressources puisqu'il me semble que c'est un des enjeux aussi de cet appel à projets.

Le Président.- Pour ce qui concerne la seconde question, tel que je perçois les choses, il n'y aura pas d'impact sur le budget 2015 du succès éventuel à Isite puisque la première vague d'Isite sera conclue à la fin de l'année 2015 pour autant que le calendrier soit maintenu. Donc financièrement, Isite, tel que je perçois les choses, n'impactera pas financièrement notre université ni, d'ailleurs, aucun des établissements de la COMUE au titre de l'année 2015.

Pour ce qui concerne... L'autre question, c'est : est-ce que dans le budget, tel qu'il est présenté, on a prévu une ligne... Merci, Dominique. A-t-on prévu une ligne destinée à accompagner le fonctionnement de la COMUE ? Effectivement, Dominique vient de me le montrer, il me semblait bien qu'elle existait. C'est dans le tableau qui est, dans les documents que j'ai...

M. Delmas.- « Crédits provisionnés à répartir ».

Le Président.- « Crédits... provisionnés à répartir ». Dans recherche, la troisième ligne, il y a une ligne qui s'appelle « Préparation COMUE » sur laquelle on a crédité 20 000 euros. Ces 20 000 euros, c'est ce que l'on anticipe au plan budgétaire pour permettre le fonctionnement *a minima* de la première année de la COMUE puisque, bien sûr, autant Isite on l'aura ou pas mais dans le meilleur des cas le début sera 2016. Par contre, la COMUE, on espère bien qu'elle débutera opérationnellement dès le début de l'année 2015. On a donc provisionné 20 000 euros pour le fonctionnement de la COMUE. Ce qui est probablement *a minima* mais qui va nous permettre, dès la première année, de commencer d'assurer le fonctionnement, étant entendu que les différents établissements vont devoir également abonder ce fonctionnement de la COMUE.

Ai-je répondu à vos deux questions ? Oui ? Très bien.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ce budget ? Louis ? Louis de Mesnard. Tu voulais intervenir ? Non ? Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Ce serait simplement une petite remarque de présentation puisque régulièrement, dès qu'on parle budget, on entend toujours dire que le GVT coûte cher, que les personnels, ça coûte cher, que la formation, là on l'a vu, comme quoi on avait de la chance d'avoir une augmentation des crédits de la formation qui n'était déjà pas très élevée pour l'ensemble des personnels. Cela serait peut-être bien parce que de l'extérieur, je sais que les personnels BIATSS, à chaque fois qu'ils entendent dans les comités techniques, dans les CA, que le GVT et les personnels coûtent cher, et surtout quand c'est toujours la première chose qui est mise en avant, cela commence à être agaçant. Cela est très mal perçu de la part des personnels. C'était simplement une remarque de présentation parce que, quelque part, on a l'impression que l'université regrette d'avoir à assumer la charge de ses personnels.

Et surtout, je vous le dis, de la part des personnels des catégories les plus basses de l'université qui ont du mal à entendre ce discours.

Le Président.- Vous savez bien que ce n'est pas le cas. On parle souvent du GVT en premier lieu quand on parle des difficultés parce qu'en masse financière, le GVT est ce qui impacte le plus. S'il était financé par l'Etat, tout irait bien, mais il ne l'est pas. Dire cela, c'est bien sûr tout sauf dire qu'on regrette d'avoir des personnels efficaces dans l'université.

Avez-vous d'autres remarques ou interrogations sur ce projet de budget ? En tout cas sur les grandes masses ? Si chacun a pu s'exprimer autant qu'il le souhaitait, je vais soumettre à votre approbation ces orientations budgétaires et cette proposition de répartition des grandes masses pour le budget 2015.

Y a-t-il des oppositions à cette proposition qui vous a été faite ?

Y a-t-il des abstentions ? Monsieur Rollin, vous avez deux voix. Donc quatre abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Ces grandes orientations sont adoptées.

19 pour, 4 abstentions

Je voudrais vraiment remercier toutes les équipes qui, sous la direction de Dominique, participent à ces constructions qui sont difficiles. Merci aussi à Sylvie Gigarel parce qu'effectivement, le travail effectué par le pôle Finances est remarquable, et également la Direction générale des services qui coordonne l'ensemble. Merci beaucoup à tous.

Nous allons donc pouvoir avancer dans notre ordre du jour avec des éléments qui sont un petit peu plus techniques et avant d'aborder le deuxième point très politique de notre après-midi qui est la campagne d'emplois.

2. Tarifs, subventions et dons

Mme Gerrer.- Comme à chaque CA ou quasiment, je vous demande de voter pour les tarifs, subventions et dons.

Avez-vous des précisions à demander sur les tableaux ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (23 pour)

3. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Même chose pour les sorties d'inventaire.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (23 pour)

IV) Campagne d'emplois 2015 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS

Le Président.- Merci à tous. Nous allons pouvoir aborder maintenant la campagne d'emplois 2015 dans ces deux grands volets concernant les personnels administratifs et techniques et les personnels enseignants.

On a initié ce débat, on l'a engagé le 5 septembre. Je ne vais donc peut-être pas, et Samuel non plus, vous en re-présenter les grands équilibres. Mais je voudrais simplement, avant d'entrer dans le débat proprement dit, dans la présentation proprement dite, dire qu'au cours de ce mois de septembre, à travers le conseil d'administration extraordinaire du 5 septembre, le comité technique, le conseil académique, on a eu à plusieurs reprises l'occasion de débattre des propositions de recrutement qui sont des propositions de recrutement différées. On a eu à plusieurs occasions l'opportunité de parler de gel de postes. Je voudrais revenir très rapidement là-dessus avant que Samuel ne prenne la parole.

Je voudrais vous redire que jusqu'ici, nous n'avons pas procédé à des gels de postes au sens de non-ouvertures de postes, décidées pour des raisons strictement financières et mathématiques. Cela s'appelle « geler un poste », et nous n'avons pas fait de gel de postes mathématique.

Ce que nous faisons, c'est sur chaque poste, une remise en cause, une discussion, une analyse véritablement stratégique de ce poste en cherchant à établir au mieux que l'on peut le faire un lien entre le volet formation et le volet recherche de ce poste. Quand ce lien formation-recherche n'est pas optimal, nous décidons de différer le recrutement. Ce n'est pas un gel.

Je voudrais vous donner trois exemples que l'on aura à débattre cet après-midi parce qu'ils illustrent bien ce que je vous explique.

On a abordé en conseil académique trois postes pour lesquels nous avons demandé, parce que nous n'avons pas suffisamment d'éléments au conseil académique, de voter sur le principe d'un recrutement différé en disant très clairement que si les éléments nouveaux dont nous disposerions le permettraient, nous pourrions ouvrir ces postes au recrutement. Sur ces trois postes, il y en a deux qui vous seront présentés par Samuel et que nous allons vous proposer d'ouvrir, et le troisième pour lequel nous allons proposer de maintenir un recrutement différé.

Si on était dans des logiques de gel de postes idéologiques, mathématiques, sur une base strictement financière, alors même que le CAC a donné un avis favorable à la non-ouverture de ces postes, je peux vous assurer qu'on ne les aurait pas ouverts et, pourtant, vous allez voir que deux de ces postes vont être proposés à l'ouverture.

C'est quelque chose qui illustre bien la démarche dans laquelle on est et, en même temps, on peut se permettre de faire cela, on peut se permettre de dire aujourd'hui pour deux des postes pour lesquels on n'était pas sûr et pour lesquels on avait initialement considéré qu'on les différerait que finalement on vous propose à l'ouverture, c'est bien précisément parce que l'on est rigoureux sur la totalité des emplois et qu'en étant rigoureux et en ne proposant à l'ouverture que ceux dont on est certain que l'on doit le faire, on se dégage des marges. C'est cela précisément qui nous permet de conduire ces analyses stratégiques et de procéder ainsi. Donc encore une fois, il y a certes des postes à recrutement différé mais il n'y a pas de gel pour des raisons financières.

Voilà ce que je voulais vous dire à l'occasion de ces trois postes et je passe la parole à Samuel.

M. Mercier.- Merci, Monsieur le Président. Je vous épargne, effectivement, les grandes orientations globales puisqu'elles ont été exposées il y a quelques semaines à peine.

Je vais tout d'abord adresser mes remerciements aux différentes parties prenantes de cette campagne d'emplois. Cela permet de montrer également la dynamique de dialogue qui s'instaure presque la moitié de l'année autour de ces orientations.

Un grand merci à Anne Racine-Dahoui et à l'ensemble du service BIATSS pour le travail de compilation qui a été mené dans les documents que vous avez pu recevoir.

Un grand merci à Joëlle Sotty qui a pris sa retraite et, maintenant, à Laurence Bronner qui a pris le relais pour les documents relatifs au service du personnel enseignant.

Un grand merci à la Direction générale des services qui, bien évidemment, est une partie prenante majeure de ces dialogues.

Aux directeurs de composantes, aux directeurs de laboratoires, que nous rencontrons à plusieurs reprises.

A l'ensemble de l'équipe de gouvernance puisque nous avons, au moins à deux reprises, organisé des séminaires d'arbitrage qui nous permettent d'arrêter l'essentiel de nos choix.

Et un grand merci à Annie Vinter qui est la vice-présidente en charge du lien formation-recherche qui m'accompagne dans ces orientations, notamment pour la campagne enseignants/enseignants-chercheurs.

Je vous propose de commencer par les documents qui vous ont été adressés concernant les personnels administratifs.

Vous avez reçu ou vous avez pu télécharger trois types de documents :

- un document de synthèse de la campagne d'emplois, qui permet de couvrir les grandes orientations et les emplois nouveaux, les évolutions,
- un document avec un liseré vert, qui reprend les demandes de création, et
- un document violet, qui fait l'état des lieux des postes vacants, avec les décisions qui ont été prises concernant ces postes.

Si on prend le document de synthèse, peut-être peut-on le projeter...

Mme Gerrer.- Il n'est pas complètement juste.

M. Mercier.- Je ne sais pas s'il est lisible mais...

Mme Gerrer.- Que veux-tu exactement ?

M. Mercier.- Le document de synthèse... Qu'a-t-on alors ?

Mme Manciaux.- Le document a été distribué à tout le monde. Celui qui est sur l'ordinateur n'est pas le bon.

Mme Gerrer.- Ce n'est pas le bon.

M. Mercier.- Oui, d'accord. Le document papier.

Mme Manciaux.- Il contient des erreurs...

M. Mercier.- Oui mais pour les administratifs, cela n'a pas changé.

Mme Manciaux.- Non, pour les administratifs, cela n'a pas changé.

Mme Gerrer.- Tu veux d'abord les BIATSS ?

M. Mercier.- Oui.

Mme Gerrer.- Pardon. Je n'avais pas compris.

M. Mercier.- Donc c'est d'abord le bilan, le troisième.

Vous avez ce document qui fait état des différentes requalifications internes. La quasi-totalité des demandes de requalification a pu être satisfaite. Je vous fais un petit survol rapide mais c'est quand même important de l'évoquer.

- un support d'ATRF est requalifié en magasinier à l'IUT de Dijon.
- un support d'AE transformé en IGE pour le pôle International.
- un SAENES, donc secrétaire d'administration, transformé en technicien, pour le pôle International toujours.
- Professeur des écoles à l'ESPE transformé en IGR pour le CIPE.
- l'ATRF à l'UFR Langues transformé en technicien.
- idem en Sciences de santé.
- un support d'adjoint administratif transformé en technicien Droit et Sciences économique et politique.
- un adjoint administratif en STAPS transformé en secrétaire d'administration.

Ce sont donc ces huit requalifications.

Vous avez aux deuxième et troisième tableaux les redéploiements qui ont été opérés et qui conduisent à vous proposer trois emplois nouveaux :

- redéploiement d'un poste d'ATRF en pôle Logistique Droit-Lettres,
- un poste d'ATRF à l'UFR SVTE,
- un SAENES en Sciences et Techniques.

Cela conduit à la création de trois emplois nouveaux :

- un ATRF en Sciences de santé, cela correspond à l'animalerie B3,
- un gardien pour la MSH,
- un secrétariat pour le laboratoire LE2I qui a, jusque-là, fonctionné avec

des personnels hors université.

Vous avez aussi un certain nombre d'éléments concernant les engagements contractuels, juste pour information. Avec, là encore, un certain nombre de décisions qui sont en suspens, mais nous avons souhaité vous en informer le plus complètement possible.

Voilà pour ce bilan global.

On peut ensuite regarder plus dans le détail les demandes de création et les postes vacants.

Ça, ce sont les demandes de création. Je vais essayer d'aller à l'essentiel. Vous pouvez voir composante par composante ou service par service ce qu'il en est. Ce tableau est extrêmement précieux parce qu'il permet aussi de vous mettre en mémoire les créations 2013 et 2014. Quand il n'y a rien du tout, « Néant », cela veut dire qu'il n'y avait pas de demande de création. Et lorsque nous faisons apparaître une demande de création, vous avez les propositions qui ont été soumises à l'avis du Comité technique.

Pour la Direction générale des services, c'est le recrutement d'un CDD.

Pour la MSH, vous voyez classé en 1 le gardien du bâtiment. La demande a été retenue. C'était une des trois qui figurait dans le tableau. Vous allez retrouver l'ensemble des éléments évoqués. La MSH avait fait quatre demandes plus une demande au titre de l'école doctorale LISIT.

Pour l'OCIM, vous voyez qu'on fait apparaître aussi sur ce tableau les accords concernant les postes Sauvadet. Ce qui a été évoqué sous l'angle financier, on le retrouve ici sous l'angle humain en termes de répartition de postes. Donc les préfléchages Sauvadet pour 2015.

Un recrutement CDD pour la communication.

Ensuite, sur la page 2, vous avez là encore, des emplois Sauvadet retenus pour le pôle Culture/Atheneum. Il y a deux postes fléchés. Trois avec les Editions universitaires.

Des requalifications.

En bleu, vous avez aussi pour le pôle Finances, pour le pôle Formation et vie universitaire, des éléments.

Pour le pôle Finances, c'est une requalification qui avait été opérée dès la rentrée 2014.

Idem pour le pôle Formation.

Vous avez ensuite les demandes de création du pôle Système d'information et usages du numérique.

Le pôle Recherche, avec l'accord d'une prolongation d'un CDD. Un CDI affecté dès la rentrée 2014.

Une demande retenue pour le Centre de zootechnie pour B3. Cela correspondait à la deuxième création.

Un accord IGE pour le pôle Relations internationales.

Un accord d'un demi-poste supplémentaire pour le service BIATSS et pour le service SPE du personnel enseignant.

Une demande retenue de magasinier pour le SCD. Cela a été évoqué aussi.

Pour le SEFCA, deux accords concernant des supports Sauvadet.

Service hygiène et sécurité, une affectation d'un ATRF à la rentrée 2014 et maintien pour la suite.

Pour l'ESIREM, deux demandes qui n'ont pu être retenues.

Pour le CIPE, requalification d'un emploi de professeur des écoles.

Pour l'ISAT, il n'a pas été possible de retenir leur demande.

Idem pour l'IUT de Chalon.

Et pour l'IUT de Dijon, ce sont des demandes qui ont été enregistrées et qui sont à revoir pour la prochaine campagne en fonction des politiques de site qui seront menées, notamment les possibilités de mutualiser avec les différentes composantes sur les sites territoriaux.

Pour l'IUVV, la demande n'a pu être retenue.

Pour le site du Creusot, un CDI accordé dès 2014.

Pour l'UFR Droit, la demande n'a pu être retenue, pour l'instant en tout cas. Cela veut dire que les composantes pourront, bien évidemment, redemander pour la campagne d'emplois 2016 en fonction de leurs besoins les plus criants.

Pour l'UFR Droit-Sciences économique et politique, les demandes n'ont pu être satisfaites.

Idem pour Langues. A noter que c'était un des postes qui avait été prévu dans un premier temps. Nous avons envisagé le redéploiement de quatre postes. Il

avait été prévu de retenir cette demande pour le quatrième, mais nous n'avons pu le faire cette année.

Pour l'UFR Lettres, la demande a été annulée, en tout cas la première.

Pour Médecine, il n'a pas été possible de retenir la première, mais nous avons recruté un demi-CDD à la rentrée 2014 pour l'entretien du laboratoire.

En Médecine, vous avez ici l'ensemble des demandes qui ont été formulées.

En Sciences et Techniques, vous voyez, si on va à l'essentiel, une demande retenue pour un poste d'IGE radiochimiste pour l'ICMUB.

Et puis pour Le2i, ce qui a été évoqué dans la présentation de synthèse.

Enfin, pour Sciences et Techniques, Sciences humaines, SVTE, vous avez l'ensemble des demandes qui ont été formulées et non retenues.

C'est la même chose sur la dernière feuille avec STAPS et le pôle Logistique.

Je pense que l'on peut passer au troisième document qui est l'état des lieux sur les postes vacants à la rentrée 2015, donc en liseré violet.

Là encore, il est possible de parcourir le document. Vous voyez qu'à chaque ligne figure la nature de la demande de la composante concernant le poste. Y figurent également l'affectation et le motif de la vacance puis la décision qui a été proposée au comité technique.

Il est peut-être un peu fastidieux d'entrer dans le détail dans le cadre de ce conseil d'administration, mais vous voyez qu'au moins pour une bonne demi-douzaine de postes - on prendra ensuite des cas particuliers -, là où la composante ou le service... Ici, c'est deux postes à l'Agence comptable, deux postes à la DSI, des postes à l'ESPE sur les différents sites, le maintien est proposé. Nous avons suivi cette requête et nous proposons le maintien, avec notamment pour le poste à l'ESPE site Nevers un poste partagé avec l'ISAT qui devient un poste site Nevers et qui permet de rationaliser un peu mieux les différentes affectations.

Pour l'IUT, un poste. Maintien pour réintégration.

On passe à la suite... Vous avez la requalification en magasinier pour le site d'Auxerre. C'est le poste 12157, ITRF à l'IUT Dijon. Nous avons donné l'accord de transformation en magasinier.

Pour l'OCIM, un maintien en technicien alors qu'il était demandé une requalification en IGE.

Ensuite, pôle Finances, les postes vacants conduisent à proposer un maintien selon les vœux de la composante.

Idem pour le pôle Formation.

A noter, pour le pôle International, et pour des raisons qui tiennent à la spécificité des besoins de ce pôle, la transformation d'un SAENES en technicien, le maintien pour un adjoint et la requalification en IGE pour le dernier poste qui était envisagé et qui était vacant.

Pour le pôle Logistique Droit-Lettres, trois maintiens pour les trois supports vacants. Un redéploiement du pôle Logistique Droit-Lettres - vous l'avez vu, c'était dans les trois redéploiements proposés.

Ensuite pôle Patrimoine, trois supports pour lesquels il y a un maintien, ce qui correspond à ce qui était demandé.

Pour le pôle Pilotage, c'est la même chose sur deux postes.

Pôle Recherche, un poste.

PSIUN, même chose.

SCD, maintien également.

Pour l'UFR Langues, le 12052, requalification en technicien.

Maintien en Médecine pour deux supports.

A noter la requalification en technicien pour l'Inserm U866, suite à la démission de l'agent qui occupait le poste.

Pour l'UFR Médecine, dernière page, maintien.

Idem l'IGE de l'UFR Science éco et gestion. Requalification en technicien pour l'UFR Science éco et gestion qui correspondait à la demande de la composante. Maintien pour un deuxième poste de technicien.

Concernant Sciences et Techniques, un redéploiement de SAENES.

Pour le reste, les demandes de requalification sont à revoir pour la prochaine campagne, suite à une réflexion en lien avec le responsable administratif qui est en cours sur la stratégie de faire évoluer les personnels administratifs de l'UFR.

Pour Sciences humaines, deux postes qui sont en maintien.

SVTE, idem, et un troisième en redéploiement.

Enfin, pour STAPS, une requalification qui a été satisfaite.

Voilà pour ces trois documents et ces commentaires.

Passé-t-on aux enseignants-chercheurs ou lance-t-on des questions ?

Le Président.- On va peut-être discuter séparément les deux campagnes d'emplois. On peut donc ouvrir maintenant la discussion sur les éléments de cette campagne d'emplois.

Sur les personnels administratifs et techniques, avez-vous des commentaires ou des questions sur les éléments qui viennent de vous être présentés ?

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Je vais être très bref parce qu'il n'y a pas grand-chose à dire, vu le peu de possibilités de postes que l'on a ... En fait, il n'y a pas de poste nouveau. Je parle de postes et non pas d'emplois. C'est la grande différence. En fait, on ne crée des emplois que sur des postes déjà existants. On peut le regretter finalement. Il n'y a pas de poste nouveau.

Moi, je regrette, et je l'ai déjà dit lors du Comité technique, que la Direction de l'université s'engage dans la voie de la disparition de la filière de l'AENES en transformant régulièrement, lors de chaque campagne, un certain nombre de postes de la filière administrative en postes techniques. Ainsi, au fur et à mesure des années, ces catégories se retrouvent diminuées de leur socle et donc les possibilités aussi d'évolution de carrière et de promotion diminuent. Le statut n'est pas du tout le même, et je trouve cela dommageable par rapport à cela surtout quand ce sont des postes qui correspondent véritablement à ces parties-là. Voilà pour ces points.

Après, il y a quelques postes bien particuliers sur lesquels j'ai quand même un certain nombre d'interrogations puisque tout à l'heure, nous avons vu, lors du budget, que la masse salariale évoluait. Elle était importante. Malheureusement, je ne retrouve plus du tout de postes de catégorie C. Alors, est-ce que les catégories d'exécution, il n'y en aura bientôt plus besoin à l'université ? C'est une question qui va se poser. Mais un jour, si tout le monde est chef, il faudra bien que quelqu'un exécute. C'est une question que je me pose. A force de recruter des IGE, des ASI, on voit que la masse salariale, on sait où sont l'augmentation des 3 millions et quelque qui chaque année augmentent puisque depuis maintenant, trois, quatre, cinq ans, je remonte bien au-delà de vous, le recrutement se fait assez facilement au niveau assistant ingénieur. J'ai une inquiétude par rapport à cela.

Le Président.- Quelques éléments de réponse, rapidement. D'abord, bien entendu, il n'y a pas la moindre volonté ni velléité d'éteindre la filière AENES administrative. Il se trouve que nous sommes dans une période où un certain nombre de besoins sont sur des fonctions qui ont une technicité toute particulière, et que cette technicité toute particulière est mieux couverte par des emplois de la filière ITRF. On a eu cette discussion à la fois en comité technique et en CAC, je crois. Je comprends qu'on puisse avoir des inquiétudes à ce sujet, mais les métiers ITRF ont leur rationnel, leurs spécificités et répondent à des besoins. La filière administrative répond également à des besoins qui sont importants, qui sont éminents, mais on est probablement dans une période de l'évolution des universités où davantage de besoins apparaissent sur des métiers nouveaux qui sont mieux couverts par la filière ITRF. Il n'y a vraiment pas de volonté, aucunement de volonté de faire disparaître cette filière AENES ou de la réduire. Ce n'est pas un jugement de valeur, véritablement. D'ailleurs, on verra dans quelques minutes à propos des travaux du Comité technique dans le cadre de la prime dont j'ai oublié le nom, l'acronyme.

Mme Gerrer.- PFR.

Le Président.- La PFR, oui. « Prime fonctions et résultats ». On fait apparaître un cinquième niveau de la PFR. D'une certaine façon, ce cinquième niveau de la PFR, puisqu'il n'y en avait que quatre, même s'il concerne un nombre d'agents limité, est aussi la reconnaissance de l'extrême technicité et spécificité que peuvent revêtir ces métiers et ces postes administratifs.

Pour le reste, comme vous le disiez, on n'a pas de poste nouveau. On est bien d'accord. On le déplore tous. On n'a pas plus de poste nouveau de personnel administratif et technique que de poste enseignant. Depuis un certain nombre d'années, les seuls postes nouveaux sont les postes qui peuvent être créés dans le cadre de la campagne Fioraso, des postes que j'appelle « Fioraso », les 1 000 emplois par an pendant cinq ans, pendant la mandature. On avait eu douze postes il y a deux ans, on avait fait quatre postes BIATSS. L'an passé, on en a eu huit, je ne me souviens plus de combien on a fait de postes BIATSS... Quatre également. Vous voyez, quatre sur huit. Merci, Anne, pour cette information.

On est bien dans cette logique de créer des postes administratifs et techniques en fonction des moyens qui nous sont donnés, autant qu'on peut le faire.

Pour ce qui concerne les personnels de catégorie C, je dirais que c'est presque lié à la question précédente. On gère une situation d'extrême tension. On a des besoins de métiers nouveaux qui sont des métiers de grande technicité. Et donc on n'a pas d'autre solution que de faire évoluer des supports qui étaient éventuellement de catégorie C vers des supports qu'on va conduire à une requalification, c'est vrai. Ce n'est pas, là non plus, un jugement de valeur mais c'est le fait qu'avec un nombre de supports qui est limité, il nous faut faire face à des besoins qui sont nouveaux et extrêmement pointus dans tout un tas de métiers et qu'il faut qu'on arrive à couvrir. Et on n'a pas d'autre façon de le faire qu'en requalifiant des emplois.

Avez-vous d'autres remarques ? Cédric Clerc.

M. Clerc.- Pour ma part, pareil, sur les postes Sauvadet, je constate qu'on les crée sur des emplois vacants. En quelque sorte, on ne résorbe donc pas du tout la précarité puisque ces emplois vacants, il faudra bien qu'ils soient occupés, donc à nouveau par de nouveaux contractuels.

Je ne sais pas non plus où on en est sur la charte qui était envisagée, il me semble, sur les personnels contractuels. Il y avait un groupe de travail qui s'était mis en place, je n'ai pas... Je ne sais pas. A part l'évaluation, je ne sais pas où on en est. Ce serait bien qu'on puisse avoir un point à un moment donné aussi.

Le Président.- Je pense qu'il y a deux questions, et tel que je perçois les choses, pour une des questions, c'est Anne qui va y répondre, celle sur les emplois Sauvadet, et pour l'autre sur les emplois contractuels, c'est Gilles. On fait comme cela.

Anne, vous répondez peut-être à la question sur les emplois Sauvadet, s'il vous plaît.

Mme Racine-Dahoui.- Comme chaque année, je répète que les concours Sauvadet ne sont pas organisés sur des postes vacants mais nous créons des postes gagés sur les ressources de l'établissement. Ce dispositif a pour avantage de ne pas bloquer les postes vacants pour les recrutements concours externes/internes et mutations. Il a pour avantage aussi de ne pas augmenter le nombre de contractuels. C'était vrai lors de la première année d'application du dispositif. Cela a été vrai l'année dernière. Cela sera encore vrai pour 2015.

M. Clerc.- La première année, on nous avait fait clairement un tableau avec 12 postes. Il me semblait que c'était 24 postes. 12 postes qui étaient pris sur supports vacants et 12 sur...

Mme Racine-Dahoui.- Oui, et 12 sur emplois gagés.

M. Clerc.- Donc la moitié. Donc on résorbe que de moitié. Cette année-là...

Mme Racine-Dahoui.- On vous donnera le bilan des concours Sauvadet cette année.

M. Clerc.- D'accord.

Le Président.- Très bien. Merci beaucoup, Anne. Gilles, sur la question de la charte qui est en cours de discussion sur les personnels contractuels.

M. Robin.- Concernant les personnels contractuels, il faut d'abord rappeler que l'on a évoqué en CT la dernière fois, au dernier CT, le fait que ces personnels contractuels devaient bénéficier, vous le savez, d'entretiens individuels alignés sur les entretiens des personnels titulaires.

Deuxièmement, on continue ce travail, sur la commande de Monsieur le Président, d'ailleurs, spécifique pour équilibrer les statuts des personnels, leurs conditions de travail et de rémunération. On travaille sur les grilles d'entrée de recrutement des personnels contractuels. Vous le savez aussi. On l'a aussi évoqué. J'ai confié à Mme Racine-Dahoui, qui a toute ma confiance, le pilotage de ce groupe de travail.

Deuxièmement, on travaille et nous travaillons aussi au même titre sur l'ensemble du régime des contractuels. Vous parliez de charte, c'est tout ce qui touche à leur statut, leur mode de rémunération. Je pense que les deux points introductifs que vous avez évoqués le résumant.

Donc n'oubliez pas que le personnel contractuel est oublié. Absolument pas. D'ailleurs, je le rappelle encore une fois, nous l'avons évoqué en CT. Le travail continu, il n'est pas terminé. Mais à ces deux niveaux, les entretiens individuels et au deuxième niveau, la grille d'entrée, la grille de rémunération de recrutement pour l'entrée de nouveaux contractuels fait bien partie de notre plan de charge. L'un est terminé, l'autre est en cours de résolution et fera partie d'une large concertation avec les représentants des personnels, bien évidemment.

Le Président.- Merci, Gilles. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Excusez-moi. J'aimerais avoir une petite précision parce que je vous entends, mais au Comité technique d'avril 2013 peut-être, à peu près, le conseil d'administration avait voté une grille d'évolution de carrière des personnels contractuels. Cela voudrait dire que cette grille va être revue.

M. Robin.- La grille va être réexaminée sans en connaître l'issue, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui mais... C'est une bonne chose. Je me suis assez souvent indigné du peu d'évolution de carrière sur cette grille pour voir qu'enfin, on va la revoir.

Le Président.- Elle était perfectible mais elle était mieux que la situation antérieure et elle tenait compte aussi de la réalité économique de notre université. D'autres questions sur cette campagne d'emplois ? Alain Dereux.

M. Dereux.- (*intervention inaudible*)

Le Président.- Administratifs et techniques.

M. Dereux.- (*intervention inaudible*)

Mme Gerrer.- Alain, il faudrait mettre ton micro, s'il te plaît.

M. Dereux.- Quand on a parlé des postes de Sciences et Techniques, la justification de Samuel était sur une base de charge administrative. Or moi, je reconnais là-dedans des postes qui n'étaient pas administratifs du tout. C'était des techniciens de laboratoires. Je n'ai pas bien compris là.

Le support UFR Sciences et Techniques, par exemple, M. Paulin. Ce n'est pas administratif. C'est du support vraiment technique des gaz et sécurité des gaz dans un laboratoire.

M. Mercier.- Quel poste ?

M. Dereux.- Attends... Le poste, à la dernière page, Sciences et Techniques. Le poste Harpège 18178.

Mme Racine-Dahoui.- Excusez-moi, mais la seule justification pour laquelle ces postes n'ont pas été examinés lors de la campagne 2015, c'est que les trois

agents en question n'ont pas encore et n'avaient pas, en tout cas, au moment des DOM et séminaires, déposé leur dossier de retraite.

M. Dereux.- D'accord. C'est tout. Parce que l'explication qu'il a donnée n'était pas celle-là. C'est pour cela que j'ai...

Mme Racine-Dahoui.- Ce n'était pas du tout pour cela.

M. Dereux.- Non. L'explication que tu avais donnée était liée à une réorganisation administrative et donc j'étais perdu.

M. Mercier.- Oui, il y a des supports pour lesquels il y a... Effectivement, ce n'est pas forcément pour cela. Mais effectivement, il y a une réflexion, une réorganisation. Ce sont des aspects plus liés à la scolarité, bien sûr.

M. Dereux.- D'accord. OK... Non mais c'était juste pour savoir si j'avais bien compris. Parce que moi, j'avais en tête, effectivement, qu'il n'avait pas déposé son dossier. Donc j'étais... OK, merci.

Le Président.- Merci, Alain. Merci, Anne, pour ces réponses. Avez-vous d'autres besoins d'information sur cette campagne d'emplois administratifs et techniques ?

Si on a, là encore, débattu autant que vous souhaitiez le faire, avant de la soumettre au vote, je voudrais vous rappeler les équilibres de vote dans les deux instances précédentes sur cette campagne BIATSS.

Au comité technique, la proposition qui est faite a recueilli 2 votes contre et 8 abstentions, ce qui a permis, moyennant cet avis, de poursuivre au conseil académique. Et au conseil académique où 63 membres du conseil académique étaient présents ou représentés, cette proposition a recueilli un vote négatif, donc 1 contre, 2 refus de vote et 11 abstentions, ce qui au total, représente 50 voix sur 63 favorables à cette campagne d'emplois personnels administratifs et techniques que je soumetts maintenant à votre approbation.

Y a-t-il des refus de vote, tout d'abord, sur cette campagne BIATSS ?

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions.

20 pour, 3 abstentions

Donc cette campagne BIATSS est adoptée par notre conseil d'administration. Je vous remercie.

Nous passons maintenant au volet campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs.

M. Mercier.- Merci, Monsieur le Président. Je vous propose, cette fois, de prendre les documents qui renvoient aux postes vacants et aux demandes de création pour les composantes pour les enseignants-chercheurs... J'ai une extinction de voix mais j'espère que cela va aller.

La première composante est l'UFR Lettres et Philosophie. Peut-être que l'on peut... Non, on n'a pas. Juste les additifs ou ils ont tout ?

Mme Manciaux.- Tout.

M. Mercier.- Tout le tableau ?

Mme Bronner.- C'était les modifications.

M. Mercier.- Oui... Bon. Je vais couvrir l'ensemble des postes qui sont concernés par cette campagne.

Pour l'UFR Lettres et Philosophie, le 08 PR 0018, ARTéHis. Mutation M. Ratti. Demande de publication par la composante en 71e pour CIMEOS, avec un profil Analyse et pratique des réseaux sociaux. Nous proposons la publication en 71 avec le même profil.

Sur le 17 MCF 1087, CGC. Cela correspond à un détachement de M. Foessel à Polytechnique. Publication différée à la demande de la composante. Nous suivons et proposons, à chaque fois, les avis des différents conseils. Ils sont conformes. Je ne le répéterai pas à chaque fois pour alléger la présentation.

Le 17 PR 097, Philosophie, CGC. Retraite M. Rodrigo. Publication à différer à la demande de la composante.

17 PR 0101, Philosophie, CGC. Retraite M. Quilliot. Publication, là encore, à différer à la demande de la composante.

08 MCF 0372, CPTC. Nomination M. Poli. La composante souhaitait la publication en 8^e pour ce support latin-grec et nous proposons une publication différée avec mise à disposition d'un ATER à la rentrée 2015, en attente de l'évolution des réorganisations éventuelles concernant la prochaine offre de formation dans le cadre du prochain contrat, et cela compte tenu des faibles flux d'étudiants dans les deux universités, en Bourgogne et en Franche-Comté. Nous souhaitons pouvoir nous prononcer une fois que les contours de la prochaine offre de formation seront dessinés dans le cadre de notre université. En tout cas, dans le cadre de la COMUE. C'était un point de discussion. C'était en suspens.

On prend les questions par composante.

Le Président.- On prend les questions composante par composante pour donner un peu plus de rythme à notre après-midi. Avez-vous des besoins d'information complémentaires sur cette UFR Lettres et Philosophie ?

Très bien. Donc on continue.

M. Mercier.- L'UFR Langues et Communication. Là encore, plusieurs supports vacants.

Le 12 MCF 0217, TIL. Ancien poste de Laurent Gautier qui a été recruté sur un poste PR. Demande de publication avec requalification en PR 11^e avec un profil Image, avec préférence pour le domaine américain. Pour TIL. La proposition que nous faisons est un redéploiement externe avec engagement de notre équipe de gouvernance pour que ce poste puisse être créé avec un chapeau de PR à la rentrée 2016 pour TIL 11^e section. Cela correspond à une demande qui a déjà été formulée depuis plusieurs années. En tout cas, déjà dans la campagne d'emplois de l'année dernière. C'est une proposition en accord, bien entendu, avec la composante.

14 MCF 0929, TIL. Disponibilité Mme Garcia. Publication à différer, compte tenu que la disponibilité a été confirmée.

11 MCF 482. Départ Laurent Mellet à Toulouse. Publication demandée MCF 11^e pour TIL, avec un profil Anglais LEA. Nous suivons cette demande.

Le PRAG de Russe 1015. Départ Mme Ostromoukhova. Publication au PRAG de Russe.

PRAG 1352, Lettres Modernes. Retraite Mme Lelu. Publication PRAG Espagnol. C'est conforme à ce qui était demandé.

14 MCF 0370, Espagnol. Pour TIL. Recrutement M. Duran-Froix à Paris-Nanterre. Publication en 14^e, rentrée 2015, pour TIL, en espagnol. Donc là encore, pas de souci.

Enfin, le dernier poste. Recrutement infructueux. C'est le 14 MCF 301, TIL. Donc recrutement infructueux 2014. Nous proposons la republication en 2015 avec un profil Espagnol LEA, traduction spécialisée, pour TIL.

Voilà pour Langues et Communication.

Le Président.- Des questions sur cette composante ? Non, les choses sont bien claires. Pas de remarque particulière. Donc on peut continuer.

M. Mercier.- On passe à l'UFR Sciences humaines.

Le 16 MCF 1266, LPPM. Promotion interne M. Bioy. Publication rentrée 2015. Psychologie clinique et psychopathologie pour LPPM.

16 PR 970, LEAD. Mutation M. Zagar. Publication différée à la demande de la composante.

Le 18 surnombre 0573, CGC. Retraite M. Durney. Il a été demandé la publication d'un poste de PR en 18^e, profil Musicologie. Après beaucoup d'échanges et de dialogue avec la composante, nous proposons la publication de ce poste de PR avec un profil Musicologie qui correspond au besoin du nouveau master qui est créé dans cette composante. Donc 18 PR 0573, publication proposée.

Le 24 surnombre 202, THEMA. Retraite M. Larceneux. Publication en PR 23-24, Géographie des transports, aménagement durable des territoires, urbanisme, pour THEMA.

16 PR 1542, LPPM. Départ d'Ouriel Rosenblum. Demande de publication en 16^e. Nous suivons la demande. Psychologie clinique et psychopathologie, pour LPPM.

Le 16 MCF 0776, LPPM. C'est, d'ailleurs, marqué LLPM donc... Départ de Mme Aubeline Vinay. Publication, pareil. Psychologie clinique et psychopathologie, pour LPPM. Rentrée 2015.

71 PR 1136, CIMEOS. Publication différée avec retour du poste de PR Psychologie du développement, conformément à l'engagement qui a été pris par la gouvernance.

19 PR 1477, CGC. Retraite Mme Dion. Publication 22 PR, Histoire contemporaine, pour CGC.

Enfin, le 19 PR 1305, CGC. Retraite M. Sylvestre. Là encore, cela a fait l'objet de nombreuses discussions avec la composante et nous proposons la publication avec un profil Sociologie pour CGC pour la rentrée 2015.

Le Président.- Merci. Donc c'est ici, dans cette composante, que l'on voit deux des postes pour lesquels on a recueilli suffisamment d'éléments au cours des dix derniers jours pour décider de leur ouverture. C'est le poste de musicologie et le poste de sociologie.

Je pense que sur le poste aussi retour en Psychologie du développement en 2016, c'est LEAD, le rattachement en recherche, je crois.

M. Mercier.- Oui c'est pour le LEAD.

Le Président.- Avez-vous des questions sur l'UFR de Sciences humaines ? Non ? Pas de remarque ? Tout est clair ? Donc on peut continuer.

M. Mercier.- Merci. L'UFR Sciences et Techniques. Cette fois, j'espère que je vais savoir restituer...

Le PR 25-26, IMB. Poste restitué aux Maths suite à un engagement gouvernance. Publication PR 2526 Mathématiques-Physique pour IMB. Création par redéploiement externe.

Le 25 MCF 1554, IMB. Disponibilité Mme Moon. Publication différée à la demande de la composante.

25 Assistant 420, IMB. Départ retraite prévu 2015. Publication différée, là encore, à la demande de la composante.

26 MCF 442, IMB. Départ retraite prévu rentrée 2015. Publication différée.

32 MCF 931, ICMUB. Départ possible de M. Richard. Redéploiement externe au départ de l'intéressé. C'est un nouvel engagement de la gouvernance 2015.

17 MCF 0390, CGC. Détachement M. Guay, à compter de 2013. Publication différée.

27 PR 1307, Le2i. Détachement M. Foufou. Publication différée.

31 MCF 423, ICB. Disponibilité de M. Krüger. Publication différée à la demande de la composante.

31 MCF 1124, ICB. Recrutement infructueux. Republication, cette fois, avec un profil Matériaux métalliques fonctionnels, en 31-33. En espérant que, cette fois, le recrutement sera fructueux pour la chaire Labex ICB.

32 PR 045, ICMUB. Départ en retraite M. Kubicki. Publication 32 PR 2015. Chimie, coordination, cristallographie. Pour ICMUB. On tourne la page...

Le 26 MCF 0768, IMB. Retraite M. Gabriel. Publication en 25-26. Mathématiques-Physique. Pour IMB.

25 MCF 221, IMB. M. Jurzak. Retraite en 2014. Publication 26. Profil Statistiques et probabilités pour IMB, suite à ce que demandait la composante.

32 MCF 285, ICMUB. Disponibilité de Mme Comte. Publication différée ou, éventuellement, retour de l'intéressée puisqu'elle est susceptible de revenir en 2015.

Idem pour la disponibilité de Mme Ushirobira. 25 MCF 481, pour IMB.

Le 30 MCF 479, ICB. Recrutement Olivier Musset sur poste PR. Publication en 28 MCF. Physique théorique de la matière condensée appliquée aux protéines. Pour ICB.

Enfin, 30 MCF 0280, ICB. Recrutement Dominique Sugny sur poste PR. Publication en 28-30. Dynamique en cavité laser de composants photoniques micro/nano-structurés. Chaire Labex, ICB.

Voilà pour Sciences et Techniques.

Le Président.- Une question ou une remarque, je ne sais pas, d'Alain Dereux.

M. Dereux.- Sur le poste... Pas cette page-là... Un poste de Maths... Voilà, « poste à rendre aux Maths ». Vote-t-on aussi ou pas sur cet engagement ? Parce

que sur le dernier, poste 32 PR 0045, ICMUB, il est mis « publication au 32 PR » et après l'engagement... Votera-t-on dessus ou pas ? Je ne comprends pas bien là. Il est mis « départ à la retraite, poste à rendre ».

M. Mercier.- Oui. En fait, les Maths bénéficient d'un redéploiement... Il est fait par redéploiement externe, PR 2526 IMB, qui leur permet de rendre le poste. Et nous avons l'engagement de restituer le poste qui est prêté par Langues avec un chapeau de PR pour l'an prochain en Langues. Il y a une manipulation...

M. Dereux.- Toutes les « manips » se font-elles cette année ou sur plusieurs années ? Sur ce poste, j'entends. Est-ce une « manip » pluriannuelle ou pas ? Ou est-ce interne à la...

M. Mercier.- Sur ce poste, du coup, il n'y a pas de « manip » puisqu'on le publie alors que le poste aurait dû être rendu aux Maths. Mais là où il devait y avoir une manipulation, il n'y en a pas.

M. Dereux.- Il n'y en a pas eu.

M. Mercier.- La manipulation se retrouve pour le poste PR 2526 qui est rendu aux Maths...

M. Dereux.- Et donc, comme cela, c'est soldé pour eux. Ils ont bien récupéré le poste qu'ils voulaient. Ils ne vont plus le réclamer à l'ICMUB. C'est ça, la question.

M. Mercier.- Non, voilà. A présent, l'engagement de gouvernance engage l'UFR Langues et l'équipe de gouvernance.

M. Dereux.- Et donc là, on n'entendra plus parler de ce débat entre les directeurs de labos de Maths et de l'ICMUB. C'est ça, la question.

M. Mercier.- Sachant que...

Mme Gerrer.- Tu ne devrais plus entendre parler de cela.

M. Dereux.- D'accord.

M. Mercier.- Je cherche le poste en question mais... On doit nous le rendre puisque ce poste a été...

M. Dereux.- Oui. Cela solde leur affaire. C'est cela. Parce qu'après...

M. Mercier.- Tout à fait.

Le Président.- Si j'ai bien compris, la Chimie doit un poste à l'Anglais.

M. Dereux.- Et plus aux Maths. C'est cela que cela veut dire ?

Le Président.- Voilà.

M. Dereux.- C'est cela que cela veut dire ?

M. Mercier.- C'est un raccourci. Dans les faits, les postes ne sont pas affectés.

M. Dereux.- Non, j'ai bien compris. Tu peux le faire dans l'ordre que tu veux. Mais là, cela veut dire que les Maths ont été payées si j'ose dire.

M. Mercier.- C'est cela, exactement. Et la Chimie s'engage à rendre un poste au départ de M. Richard.

M. Dereux.- OK. Comme ça, j'ai compris. Merci.

Le Président.- C'est un coup de billard à trois bandes au lieu d'être quelque chose de direct.

M. Dereux.- Non mais cela ne me dérange pas.

Mme Gerrer.- Mais Langues attend bien son poste.

Le Président.- On va le voter, bien sûr.

M. Dereux.- Oui, comme tout est verbatim, je n'ajouterai rien.

Le Président.- Louis de Mesnard, une question.

M. de Mesnard.- J'ai une toute petite remarque à faire un peu en arrière sur la retraite de Mme Dion.

Le Président.- De Madame ?

M. de Mesnard.- La retraite de Mme Dion, 19 PR 1477, CGC. C'est la page 2 du document que l'on nous a distribué. UFR Lettres et Philosophie. D'accord ? Je trouve que la formulation est un petit peu embêtante, c'est-à-dire « publication qui pourrait permettre ». C'est à la demande de la composante.

Le Président.- Oui.

M. de Mesnard.- « Publication qui pourrait permettre la promotion interne d'un MCF dont le poste irait... ». Cela laisse entendre que le concours lui est un peu réservé et, à mon avis, il ne faut pas laisser les composantes dire des choses comme cela. Les concours sont ouverts. Tout un chacun peut s'y présenter dans la mesure où il correspond au profil, etc. Tout le monde a les mêmes chances. Et c'est embêtant de laisser traîner des choses comme cela. Après, il pourrait y avoir quelqu'un qui ne soit pas pris et qui fasse recours. « Tout était joué d'avance. Le concours était biaisé, je le fais casser. »

Le Président.- Oui, c'est vrai. Tu as raison.

M. de Mesnard.- A mon avis, il faut... C'est embêtant.

Le Président.- Exact... C'est un document de travail. Il est incrémenté comme un document de travail au fur et à mesure des dialogues. Mais tu as raison.

M. de Mesnard.- Mais c'est vrai que ce genre de discours de composante, il faut éviter parce que...

Le Président.- C'est vrai.

M. Mercier.- Précisément, ce que l'on indique, lorsqu'on rencontre les composantes et les laboratoires, lorsqu'il y a parfois des stratégies qui visent, effectivement, à permettre la promotion de certains collègues, on rappelle toujours qu'il s'agit de concours et donc, en aucun cas, il n'y a une garantie systématique de pouvoir affecter des personnes avant le développement du concours, bien sûr.

M. de Mesnard.- Tout à fait. Ma remarque visait les composantes qui tiennent ce raisonnement. C'était essentiellement cela. Mais je reconnais que beaucoup de composantes tiennent ce genre de raisonnement.

M. Mercier.- Ce qu'il faut noter, c'est que dans certaines composantes, il est aussi stratégique de pouvoir mettre à disposition de certains collègues maîtres de conférences particulièrement méritants des possibilités de promotion, mais cela ne reste qu'une possibilité de postuler et de concourir. Cela ne préjuge pas du résultat, bien évidemment.

M. de Mesnard.- Absolument. Une possibilité, oui.

Le Président.- Merci, Louis. On veillera, Madame Bronner, pour l'année prochaine, effectivement, dans les documents, à ne pas faire apparaître ce genre de remarque.

D'autres remarques ? Monsieur Lépicié.

M. Lépicié.- C'est juste une demande de clarification ou d'information. Il y a pas mal de demandes des composantes de report des publications et je voulais savoir à quelles circonstances, cela est lié, et ce qui se passe sur les charges d'enseignement, éventuellement, qu'il y a derrière qu'il n'est, a priori, pas possible d'être assumées.

M. Mercier.- C'est une excellente question. En fait, cela recouvre des réalités très diverses. Parfois les tableaux le mettent en avant. On le voit au moins dans une dizaine de cas. Cela concerne des titulaires en disponibilité ou détachement. Donc il y a une incertitude quant à la date de retour des intéressés et une difficulté, bien évidemment, à disposer de ces postes tant que l'on est sûr, de façon certaine, que ces personnes ne reviendront pas. Donc dans la plupart des cas, à court terme, la stratégie de la composante est de demander la publication différée en attente d'informations complémentaires sur ce cas de figure.

Deuxième cas de figure, la retraite. On le voit à plusieurs reprises. C'est encore quasiment une dizaine de cas dans l'ensemble des composantes. Des collègues qui vont partir en retraite mais dont la date définitive est incertaine. Là encore, une stratégie de prudence qui veut que l'on attende le départ effectif de la

personne avant de disposer du poste, sous peine de se retrouver avec deux occupants pour un seul support si, bien évidemment, il est demandé une republication trop hâtive. Cela est donc aussi un point qui conduit à demander à différer la publication.

Dans une bonne douzaine de cas de figure, c'est effectivement ni retraite, ni disponibilité, ni détachement. C'est la composante qui émet le souhait de pouvoir différer d'un an, ou peut-être parfois de deux ans, la republication. Là encore, cela recouvre des réalités diverses. Je pense essentiellement que cela tient à des stratégies de réorientation. Cela peut être lié à des besoins insuffisants dans certains domaines. Besoins d'enseignement, j'entends. Besoin de refaire un état des lieux pour voir là où sont les priorités essentielles au sein de la composante. Parfois, on peut imaginer que lorsqu'il y a des composantes avec plusieurs départements, cela demande au sein des conseils d'UFR des discussions sur la nécessité de redéployer d'un domaine vers un autre. Vous avez eu un exemple pour la première, je crois, d'un poste de 08 qui est transformé en 71e. Ce type d'évolution nécessairement demande parfois du temps, demande du dialogue avec les personnes intéressées. La composante peut parfois prendre un peu plus de temps pour cela.

Nous avons aussi des cas de figure où très clairement, même si cela ne peut pas être indiqué ainsi, pour des postes de PR, par exemple, lorsque la composante vise un profil particulier ou s'inquiète d'un vivier insuffisant pour une année, peut attendre l'année suivante pour demander le poste à publication. On peut penser, par exemple, à des postes de PR avec des orientations, des profils très stratégiques, très particuliers, pour être sûr de ne pas se retrouver dans une situation où on a publication mais avec un recrutement infructueux. En tout cas, pour diminuer le risque de recrutement infructueux, on peut attendre une année supplémentaire pour publier le poste.

Voilà en vrac quelques éléments.

Le Président.- Mais c'est une vraie question de fond. C'est très important parce qu'on voit bien, quand on regarde les équilibres, en réalité, il y a plus de recrutements différés à la demande des composantes que de recrutements différés à la demande de la gouvernance de l'établissement.

D'autres questions à ce stade de notre présentation ou spécifiquement sur Sciences et Techniques ? On avance.

M. de Mesnard.- Juste sur les recrutements différés liés aux retraites. Il me semble que l'on a le droit de mettre le recrutement en poste susceptible d'être vacant. Donc le mettre relativement tôt. Et puis si la personne n'est pas partie, n'a pas pris sa retraite, le recrutement n'a pas lieu. Cela m'était arrivé, je suis entré à l'université comme cela.

M. Mercier.- Oui, avec une nuance, pour la personne concernée, on a vraiment l'impression qu'on la met dehors car, systématiquement, la décision de départ effectif à la retraite est prise par l'intéressé. Sauf lorsqu'il y a une limite d'âge certaine où on peut l'estimer, jusqu'à la veille de son départ, il n'est absolument pas certain que cette personne partira. On voit parfois, comme on organise nos dialogues objectifs/moyens sur plusieurs mois, entre le mois de janvier où on envisage un départ en retraite et le mois de mai, la situation évolue. Parfois tout simplement lorsque la personne procède à une simulation de ses droits à la retraite et voit qu'il lui manque quelques annuités pour partir dans des conditions plus confortables. L'idée

est quand même, là, malgré tout, de jouer la prudence. De ne pas précipiter la republication.

Le Président.- Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Au total, parce que je n'ai pas tout à fait fait le décompte, combien de postes à publication différée proposés par la gouvernance ne sont pas en adéquation avec la proposition de la composante ?

Le Président.- Par la gouvernance et sans adéquation avec la demande.

M. Pellenard.- Je parlais des cas de figure évoqués.

M. Mercier.- Je ne suis pas certain d'être dans l'exactitude parce que d'une semaine à l'autre, cela évolue. Mais je pense que c'est une demi-douzaine de postes. Donc cinq ou six postes. Ce n'est pas cela, Annie ? Pour lesquels la composante propose quelque chose et nous ne la suivons pas. Cela peut être lié...

M. Pellenard.- C'est l'exemple du latin-grec.

Mme Vinter.- Non.

M. Pellenard.- Non, ce n'est pas...

Mme Vinter.- Non, parce que dans le cas du latin-grec, c'est déjà un problème entre le laboratoire et la composante. Les deux n'ont pas le même avis. En fait, on suit un avis finalement et pas l'autre.

M. Pellenard.- Cela répond.. (*suite inaudible*).

Mme Vinter.- Quand vous avez un avis puis un autre, oui forcément, vous en suivez un et pas l'autre. Mais on peut dire qu'on satisfait l'un et qu'on ne suit pas l'autre.

M. Pellenard.- Donc c'est vraiment quelques postes. Ce sont quatre ou cinq postes qui n'ont pas été...

Mme Vinter.- Mais je pense que cela fait moins de...

M. Mercier.- Là encore, cela dépend des...

Mme Vinter.- ...où il y a une vraie divergence.

M. Mercier.- Où il demeure un désaccord, c'est beaucoup moins. Parce que, par exemple, nous pouvons indiquer à une composante que nous ne la suivons pas dans sa stratégie de republier dans l'immédiat parce qu'il y a une volonté stratégique de le faire, en expliquant que c'est une stratégie risquée qui risquerait de ne pas porter ses fruits. Auquel cas, la composante nous suit une fois que l'on explique nos... A chaque fois que nous sommes en situation d'arbitrage, bien évidemment, nous expliquons, nous clarifions nos choix. Et sur ces quelques cas, effectivement, il

n'est pas rare que la composante nous suive, en ayant tous les éléments. C'est le cas, par exemple, pour les retraites aussi. Les directeurs de composantes n'ont pas forcément l'information la plus totale sur la situation des personnes susceptibles de partir en retraite. Donc oui, c'est sans doute un peu moins.

Mme Vinter.- Oui, comme ça, à mon souvenir, cela ne m'en évoque pas un, cette année, où l'on ait une vraie divergence.

Le Président.- A l'arrivée. On peut avoir des divergences comme le dit Samuel au départ. Mais au bout du compte et à force de discuter, bien souvent on arrive à convaincre du bien-fondé des options qu'on propose et il n'y a plus de désaccord à l'arrivée. C'est bien cela qu'il faut retenir.

D'autres remarques ? Donc on peut avancer, Samuel.

M. Mercier.- Pour l'ISAT Nevers, un seul poste vacant, PRAG 1604 Anglais. Recrutement infructueux. Publication en rentrée 2015 du PRAG.

C'est tout ce qui était en vacant.

Le Président.- Pas de questions particulières sur l'ISAT ? Alors, on avance.

M. Mercier.- Pour SVTE, deux postes sont vacants.

Le MCF en 11^e, 472, pour TIL, Anglais. Retraite Mme Magnet. Publication en PRAG d'anglais, rentrée 2015, à la demande de la composante.

64 MCF 0264, LNC. Promotion PR de M. Delmas. Publication en 64^e, Biochimie et biologie moléculaire, pour INSERM UMR 866, Lipides – Nutrition – Cancer. Equipe 1 Chimiothérapie – Métabolisme lipidique et réponse immunitaire anti-tumorale.

Le Président.- Pas de question sur SVTE ? Non. Donc on avance.

M. Mercier.- Pour l'IUT du Creusot, quatre supports en discussion. PRCE 0972. Départ retraite prévisionnel Dominique Nado. Publication en rentrée 2015, PRAG Economie-Gestion toutes options.

PRCE 1068. Départ retraite prévisionnel Michel Gauthier. Publication différée selon le départ de cette personne. Donc départ en 2015 ou 2016. On est typiquement dans un cas d'incertitude sur ce cas de figure.

PRCE 0721. Mutation d'Emilie Martin à l'IUT de Chalon. Publication PRAG Economie-Gestion.

61 MCF 824. Cédric Demonceaux recruté PR 2014. Publication différée. La composante souhaite éventuellement la publication en 71^e. Après dialogue, il a été acté que cela serait examiné à nouveau pour la rentrée 2016.

Le Président.- Voilà pour l'IUT du Creusot. Souhaitez-vous des précisions ou avance-t-on ? On avance.

M. Mercier.- On avance. L'IUT Dijon Auxerre. Il y a pas mal de postes en jeu.

26 MCF 706, IMB. Mutation à Paris II Mme Morhaim. Publication 26 MCF 0706 IMB avec un profil qui est Mathématiques appliquées.

68 MCF 283. Retraite Martine Barbier. Publication différée avec un laboratoire qui sera PAM.

05 MCF 575. Retraite Jean-Luc Bailly. Publication différée si départ, bien entendu. ATER rentrée 2015 pour compenser le départ effectif si c'est le cas.

11 MCF 1170 Anglais. Décès de Lorene Birden. PRAG Anglais avec rattachement, évidemment, comme pour tout l'ensemble des postes au Centre de Langues pour une partie des activités de ce PRAG.

PRAG Génie civil 1599. Publication PRAG Génie civil... Pardon. C'était suite à une création de poste mais gelée avant l'information effective du département Génie civil. Donc publication premier mouvement.

PRCE 649 Economie-Gestion. Mutation M. Lachaume à Toulon. Publication sans discipline avec profil Informatique – Gestion de projet informatique réseaux.

0671 MCF 1324, THEMA. Transfert croisé d'emplois. Publication rentrée 2015 en 71 MCF 1324S pour CIMEOS. Là, le « S » conduit à... Il est susceptible d'être vacant parce qu'il faut que de l'autre côté, il y ait ce croisement de publication avec l'IUT de Montpellier.

06 MCF 570. Recrutement Mathilde Pulh. Publication au 06 MCF 570, profil Marketing – Stratégie, pour CREGO.

27 PR 1464, Le2i. Mutation Eric Busvelle. Publication en 27^e, site Auxerre, Génie informatique/automatique, pour Le2i.

Enfin, PRAG 648, Génie mécanique. Mutation Ludovic Schiff à Annecy. Publication PRAG PRCE Génie mécanique. A noter pour cette composante, la création d'un PRAG Génie civil, le deuxième, pour le nouveau département de l'IUT.

Y a-t-il des questions sur l'IUT ?

On continue.

Pour l'UFR STAPS, quatre postes.

Le PRAG EPS 1354. Retraite M. Bonnet. Publication filière Education – Technologie de l'information – Polyvalence des pratiques sportives.

Le 74 MCF 899, pour SPMS. Retraite M. Rey. Publication Psychologie sociale appliquée aux APS. Pour SPMS toujours.

74 MCF 1217, pour CAPS. Recrutement de Romuald Lepers sur un poste PR. Publication en 74^e, avec un profil Neurophysiologie et Biomécanique. Pour CAPS.

Pour le 27 MCF 890, Le2li. Recrutement C. Gentil sur un poste PR. Publication en 74^e. Analyse et contrôle du mouvement. Pour CAPS, suite à la demande de la composante.

C'est bon pour STAPS ? Oui ?

Pour le SUAPS, pas de poste vacant.

On peut donc passer directement à l'IUVV où, là encore, il y a une demande de création, mais on ne les examine pas. Donc pas de poste vacant.

UFR des Sciences de Santé.

Pour Médecine, pas de poste vacant.

Pour Pharmacie, deux supports.

Le 87 MCF 561, CSGA. Promotion M. Heydel. Publication différée à la demande de la composante pour publication rentrée 2016.

Le 86 surnombre 1048, CREDIMI. Fin de surnombre de Mme Huichard. Là encore, publication différée à la demande de la composante pour 2016.

Enfin, pour information, j'ai fait un point sur les postes vacants et susceptibles d'être vacants pour les PUPH et MCUPH.

Monique Dumas pour les PUPH, début de surnombre 1^{er} septembre 2015, en Pharmacologie fondamentale.

M. Bouhemad Bélaïd en Anesthésie – Réanimation. Susceptible d'être recruté sur ce support.

On a un support susceptible d'être vacant. M. Freysz en Anesthésiologie. Là encore, susceptible d'être pris par Olivier Bouchot en chirurgie cardiaque.

Concernant le troisième support, Roger Brenot. Départ 31 août 2015 en Chirurgie thoracique et cardiovasculaire. Ce serait susceptible d'être repris par Paul Ornetti en Rhumatologie.

Il y a une quatrième personne classée, Jean-Pierre Quenot. Réanimation médicale. Classé 4 en fonction des classements. Je n'ai pas bien saisi pourquoi.

Ensuite, concernant les MCUPH. Philippe d'Athis, en Biostatistique et informatique médical. Susceptible de laisser sa place à Olivier Facy. Ce n'est pas « susceptible », c'est recrutement d'Olivier Facy en Chirurgie générale.

Concernant le support Boggio, Physiologie, ce serait Chauvet-Gelinier Jean-Christophe, en Psychiatrie.

Yannick Belot, promotion PUPH, Neurologie, ce qui conduirait au recrutement de Maxime Samson en Médecine interne.

Alexandre Cochet, promotion, là encore, PUPH en Biophysique et médecine nucléaire avec recrutement de Daniel Jacquin en Physiologie.

David Masson, promotion PUPH en Biochimie et biologie moléculaire. Donc c'est Nicolas Isambert en Oncologie-cancérologie médicale. Ce n'est pas encore forcément sûr.

Et puis trois postes qui seraient vacants :

- celui de M. ou Mme Mugneret - je ne sais pas - en Cytogénétique,
- Guiu en Radiologie et imagerie médicale, et
- Trost en Anatomie.

Les trois sont susceptibles d'être vacants.

Voilà pour Santé.

S'il n'y a pas de question, on passe à l'UFR Droit, département Economie. Trois postes.

Le 05 PR 076, IREDU. Détachement de M. Jean-Jacques Paul. Publication différée.

Le 70 surnombre 72, IREDU. Fin de surnombre M. Chevaillier. Publication différée. Là, il y a une discussion, un arbitrage à avoir entre le rattachement composante et le rattachement laboratoire puisque ce poste était dans l'ancienne UFR Sciences économiques-Gestion, mais rattaché à l'IREDU qui est, à présent, un laboratoire de l'ESPE.

05 PR 199, LEDi. Mutation M. Ludovic Julien. Publication en 05 PR. Pour LEDI toujours.

Des questions ? Pas de question ?

Concernant Droit, département Droit. Donc toujours l'UFR Droit, mais département Droit.

02 MCF CREDESPO 0345. Détachement M. Thebault. Publication à différer.

01 PR 1306 CREDIMI. Mutation Mme Henry. Publication différée... Il est marqué « publication interne/externe » mais je pense que cela est lié aux dates du concours d'agrégation. On a suivi ce qui est demandé.

01 MCF 0342, CREDESPO. Retraite M. Gerbay. Publication en 01, Droit privé et Science criminelle, pour CREDESPO.

PRAG 1155 d'allemand. Publication à différer.

PRAG 1053 d'anglais. Retraite Mme Kaczmarek. Publication PRCE PRAG, avec anglais. Implantation sur le site du Creusot.

PRAG 1204, Lettres. Retraite M. Bernard. Publication avec un profil Lettres-Français – Expression – Communication – Insertion, pour les sites Dijon et Creusot.

03 surnombre 10, CREDESPO. Fin de surnombre M. Clère. Publication en 03 PR, avec mutation et rattachement au Centre Georges Chevrier (CGC).

01 PR 986 CREDESPO. Publication à différer 2014. C'était le motif de la vacance. Publication rentrée 2015 en 01 PR.

03 MCF, CREDESPO. Suite réussite agrégation. Publication en MCF 03, toujours. Histoire du droit. Pour CGC.

01 PR 1530, CREDESPO. Mutation Mme Etienney. Publication différée et ATER rentrée 2015.

Enfin, deux maîtres de conférences en 02. Le 0343, réussite agrégation en droit public de M. Niquège. Publication avec profil à préciser.

02 MCF 855. M. Rambaud. Là encore, même réussite, avec publication, attente du profil.

M. Dereux.- J'ai une procuration de Vincent Thomas qui signale sur le poste 01 PR 1530, CREDESPO, où il est dit qu'il y a une attente de décret, selon lui le décret est publié. Il demande donc à ce que cela soit proposé à la publication pour recrutement. Je relaie ce qui... Selon lui, le décret est paru. Mais moi, je ne peux pas...

M. Mercier.- Oui, le décret est, effectivement, paru. Ce n'est pas très clair mais... Je pense que cela dépend de la stratégie de l'UFR avant tout.

M. Dereux.- Je relaie.

Intervenant.- Laurence, le nouveau décret.

Mme Bronner.- J'avais fait le point avec Laurence Ravillon après la parution du décret, et elle maintenait la publication en différé. Il y a eu une discussion au sein de la composante.

Le Président.- C'est-à-dire que le fait que le décret soit publié, qui est un décret qui modifie le statut des enseignants-chercheurs, qui modifie ce qu'est l'agrégation, c'est une chose. Ce n'est pas pour autant que cela nous donne un profil de poste, une stratégie précise sur cet emploi. Je pense qu'il faut dissocier les deux choses. Dont acte, le décret modifie. Il faut maintenant que la composante construise sa stratégie sur ce poste.

M. Mercier.- Oui, sachant que globalement comme il y a plusieurs supports vacants, notamment pour des PR se pose la question du vivier, des profils qui peuvent être avancés. Pour le coup, cela renvoie à une des questions qui a été posée. C'est la composante qui se doit d'affiner sa stratégie sur ces aspects.

Le Président.- D'autres remarques ? Ou d'autres questions sur l'UFR Droit ?
Non.

M. Mercier.- Merci. Donc on passe à l'IAE. Deux supports.

Le 06 MCF 360, CREGO. Suite à la promotion de M. Hervé. Publication en 06 360 Finances pour le CREGO.

Enfin, 06 PR 407, CREGO. Retraite M. Dandouau. Cette fois, publication en PR avec profil Marketing.

Des questions ?

Le Président.- Y a-t-il des questions ? Pas de remarque sur l'IAE ? Alors, on avance.

M. Mercier.- On passe à l'ESPE, département Diderot.

Le poste 70 PR 004, IREDU. Retraite M. Suchaut. Publication différée à la demande de la composante.

Concernant le département Sciences de l'éducation.

70 MCF 1009, IREDU. Détachement Mme Brinbaum. Publication différée.

70 surnombre 72, IREDU. C'est le support fin de surnombre de M. Chevaillier. Là encore, publication différée suite au fait que l'autre composante, le département d'Economie, revendique également la publication. Donc arbitrage, en tout cas dialogue en cours. Et en tout cas, pas pour la rentrée 2015.

Département MEEF.

70 EMCF 007. Recrutement Guy Lapostolle. Publication différée.

PRCE 49. Physique-Chimie. Mâcon. Retraite M. Barraud. Publication différée.

25 surnombre 06. Mathématiques. Publication différée.

Professeur des écoles, PREC 071, à Dijon. C'est un poste qui deviendrait IGR. Donc publication IGR.

70 MCF 1565, CIMEOS. Publication différée.

PRCE Anglais, Auxerre, 048. Publication différée.

PRAG 34, Lettres, Auxerre. Publication différée également.

PRCE 43, Maths, Dijon. Publication PRAG Mathématiques.

PRCE 19, Histoire-Géographie, Auxerre. Publication différée.

Enfin, PRAG 61 EPS, Nevers. Publication différée. Cela correspond à l'affectation à titre provisoire de M. Vales sur des fonctions de chef d'établissement.

Le Président.- Avez-vous des questions sur la campagne de l'ESPE ? Non ? Donc on continue.

M. Mercier.- IUT Chalon.

PRCE PRAG 1434, Physique-Chimie. Détachement Mme Mérienne. Publication différée.

PRCE 1432. Retraite M. Charbouillot. Publication en PRAG 2015.

Voilà pour Chalon.

Des questions ? Je passe à l'ESIREM.

Pour l'ESIREM, pas de support vacant.

Voilà pour le tour d'horizon de l'ensemble des composantes.

Le Président.- On les a discutés, en tout cas, composante par composante, et on peut maintenant avoir quelques questions complémentaires ou une discussion globale si vous le souhaitez.

Louis de Mesnard.

M. de Mesnard.- C'est juste une question. S'il n'y a pas une erreur sur la fin du surnombre de Jean-Jacques Clère. C'est en Droit. C'est à la page... Le numéro de page n'apparaît pas. C'est le poste de professeur 01 surnombre 0010. C'est bien un passage du CREDESPO au CGC ? Ce n'est pas une erreur ?

M. Mercier.- Oui, cela été évoqué, d'ailleurs, en conseil académique.

M. de Mesnard.- D'accord, ce n'est pas une erreur.

Le Président.- Je crois que cela fait consensus. C'est quelque chose qui a été débattu.

M. de Mesnard.- Je ne discutais pas. C'est qu'on voit un changement de labo.

M. Mercier.- Oui. Apparemment, cela fait partie d'un certain nombre de postes qui passent de l'un à l'autre.

Le Président.- Très bien. D'autres remarques ? Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Oui, j'ai une question sur le fait que dans certains cas de figure, on a des postes d'ATER qui soient pourvus. J'en vois cinq sur une quarantaine. Je voulais savoir pourquoi on en avait dans certains cas et pas dans d'autres.

M. Mercier.- En fait, cela peut être des deux côtés mais, en règle générale, c'est la composante qui, lorsqu'elle propose sa stratégie de publication différée, nous indique qu'elle souhaite absolument avoir une affectation d'ATER pour couvrir le besoin pendant l'année durant laquelle le poste restera vacant. Sachant qu'ensuite, nous, nous devons arbitrer sur l'ensemble des besoins d'ATER et qu'en règle générale, nous disposons d'un certain nombre d'ATER socles qui ne sont pas affectés dans les différentes composantes et que nous pouvons les disposer là où les besoins sont les plus criants. Pour le reste, lorsque la composante en fait expressément la demande, lorsqu'il y a des besoins d'enseignement avéré, nous donnons quasi systématiquement un support d'ATER lorsqu'il est demandé pour un poste vacant. Dans ce cas-là, les composantes ont souhaité mettre l'accent sur la nécessité d'avoir un ATER.

M. Pellenard.- Ma question c'était pour m'assurer que cela n'allait pas verrouiller le recrutement des postes d'ATER sur...

M. Mercier.- Quand il n'y a pas la mention, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'ATER. Ça, c'est clair.

M. Pellenard.- C'est cela. On doit attendre.

M. Mercier.- C'est juste que cela n'a pas été évoqué explicitement.

Le Président.- Merci, Samuel. D'autres interrogations sur cette campagne enseignant/enseignants-chercheurs ? Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- J'en profite, j'ai la parole. J'ai une question sur les postes Fioraso. On ne l'a pas évoqué. Ce n'est peut-être pas dans le timing, là, mais...

Le Président.- Nous n'avons pas d'information sur les postes Fioraso.

M. Pellenard.- ...quelle sera la politique sur ces postes ?

Le Président.- On a des éléments. C'est une très bonne question. Les deux années précédentes, on a été informé du quota de postes Fioraso qui nous était confié, fin novembre. Donc ce sera probablement la même chose cette année. Avec, cette année, une contrainte particulière, avec les années qui passent, les postes Fioraso sont de plus en plus orientés sur la politique de site et de moins en moins sur les établissements. Politique de site, c'est les COMUE en pratique. De fait, les postes Fioraso sont les postes qui, à terme, vont venir alimenter les COMUE et créer des postes au service des COMUE pour l'administration, le fonctionnement des COMUE.

Donc la première année, il y a eu environ 90 % des postes qui ont été affectés aux établissements et environ 10 % sur les sites. L'année précédente, un peu plus sur la politique de site. Je pense que cette année, la volonté du ministère est qu'on soit à environ 60/40, ce qui veut dire que pour l'essentiel, les postes que l'on va avoir globalement sur Bourgogne Franche-Comté, seront possiblement, en tout cas à peu près la moitié d'entre eux, des postes politique de site.

C'est à la fois bien et pas bien. Pour l'uB, considérée isolément, effectivement, on souhaiterait que l'on ait des postes uB. Pour la politique de site, c'est positif puisque c'est ce qui va nous permettre de faire fonctionner les COMUE. Mais pour cela, la condition pour que l'on ait des postes au titre de la politique de site, c'est que l'on puisse rédiger avant la fin du mois de septembre collégalement avec tous nos partenaires un précontrat de site, c'est-à-dire un document qui nous est demandé d'une quinzaine de pages qui matérialise en gros notre vision stratégique pour l'avenir du site Bourgogne Franche-Comté.

On est en train d'y travailler. En principe, on va, je l'espère, finaliser ce document fin septembre parce que c'est de la finalisation en fin septembre que dépend ensuite tout le travail que fera le ministère pour dire qu'il y a tant de postes pour tel site, et pour nous permettre de savoir fin novembre ce que l'on aura au titre de l'uB et ce que l'on aura au titre de la politique de site. Voilà, en gros, comment les choses vont se passer.

Ce qui veut dire, concrètement, qu'il est tout à fait concevable, voire possible, voire probable, que le nombre de postes pour l'uB soit réduit encore cette année et qu'une partie des postes soit au titre du site.

Ce mouvement a été engagé. Il y a deux ans on a eu douze postes ; l'an passé, huit. Je ne sais pas combien on en aura cette année. Il faut voir aussi qu'au fur et à mesure que cela avance, le ministère considère que l'on rattrape en partie notre sous-dotation et que la prégnance de ces postes devient moins forte.

Voilà les éléments que j'ai. Donc concrètement réponse fin novembre à cette question.

D'autres interrogations sur cette campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs ? A-t-on répondu autant que vous le souhaitiez à toutes vos questions ? Si c'est le cas, je vais soumettre l'ensemble de ces propositions qui ont été présentées par Samuel à votre délibération.

Là encore, je vous rappelle les délibérations antérieures de nos instances. Les grandes lignes, pas poste par poste, mais les grandes lignes, les grands équilibres, ont été soumis au comité technique du 10 ou du 11 septembre qui s'est prononcé avec 5 voix contre, 3 oui et 2 abstentions, ce qui nous a permis, là encore, d'avancer en conseil académique. Le conseil académique qui a examiné poste par poste, à la nuance près que quand on est passé au conseil académique, on n'avait pas d'élément sur le poste de professeur en sociologie, ni sur le poste de professeur en musicologie, ni sur le poste de maître de conférences en lettres classiques et que, par défaut, on avait pris une délibération qui était « publication différée ». Avec cette réserve, le conseil académique s'était prononcé avec 1 contre, 13 abstentions et 49 pour. Donc vous voyez, là encore, une large majorité pour. Et donc la différence et ce que l'on propose aujourd'hui, c'est d'ouvrir au recrutement le poste de professeur de sociologie, le poste de professeur de musicologie et, par contre, de laisser en recrutement différé le poste de maître de conférences en lettres classiques.

Ceci étant dit, y a-t-il des refus de vote sur cette campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions sur cette campagne enseignants/enseignants-chercheurs.

19 pour, 3 abstentions

Merci beaucoup. Et une fois de plus, je voudrais m'associer à Samuel pour remercier, alors que ce soit ici ou pour le budget, toutes les équipes, que ce soient les équipes de vice-présidents ou toutes les équipes des services, Finances, service BIATSS, service Enseignants, Direction générale, parce que c'est vraiment... On vote aujourd'hui. Mais ce que l'on fait aujourd'hui est l'aboutissement d'un travail de fourmi qui est mené tout au long de l'année et qui commence vraiment au début du mois de septembre, avec une concertation, je crois, qui est menée au plus près et au mieux tout au long de l'année. Merci beaucoup à tous.

Un dernier mot. Je voudrais quand même dire, puisqu'on conclut ces délibérations sur les finances et les emplois, que dans le contexte dans lequel on est, qui est un contexte excessivement difficile sur le plan des moyens, que ce soient des postes, que ce soient des euros, des finances, j'ai bien conscience que la politique qu'on propose est une politique exigeante. Mais très honnêtement, on n'a pas vraiment d'autre chemin si l'on veut maintenir les grands équilibres.

Je voudrais dire que de toutes les discussions que nous avons eues depuis fin août - début septembre dans le cadre des instances, dans le cadre de la conférence des doyens et des directeurs de labos, dans le cadre du conseil d'administration extraordinaire, j'ai été frappé par l'extraordinaire sérénité et maturité face à ces débats très difficiles de toutes nos composantes et je voudrais remercier, et que cela reste dans le PV du CA, toute la communauté de l'université de Bourgogne qui comprend la difficulté de la situation, qui ne s'engage pas dans une surenchère. Cela serait facile mais personne ne le fait. J'apprécie beaucoup cette vision et cette attitude de l'ensemble de notre communauté que je veux remercier très sincèrement. Voilà ce que je voulais dire pour terminer.

On est bien dans le timing qui était prévu. On va pouvoir aborder maintenant les comptes rendus des travaux du dernier CT.

Je vais confier à Gilles le soin de nous les présenter.

V) Compte rendu des travaux du CT du 10 septembre 2014

M. Robin.- Oui, Monsieur le Président. Deux points, comme vous avez tous et toutes pu le constater, un point sur un complément de campagne d'emplois 2014 concernant la requalification d'un poste au sein du pôle Finances et un second point sur une cotation révisée des postes pour la PFR, prime fonctions et résultats, qui vous sera soumis dans quelques minutes.

1. Complément campagne d'emplois 2014 : requalification de poste

M. Robin.- Le premier point. Pour être plus précis, il s'agit de la requalification d'un poste SAENES, c'est-à-dire un poste en catégorie B, en poste d'attaché d'administration de l'Etat qui est sollicitée devant le CA, après être passée en CT, au sein du pôle Finances et à compter du 01/09/2014.

Pour justifier cette demande de requalification, on peut ajouter qu'elle permet d'asseoir, d'une part, la nomination d'un personnel qui est indispensable au bon fonctionnement du service du pôle. Je tiens à rappeler les qualités indéniables de cette personne qui sont difficilement transférables et qui sont vraiment indispensables au fonctionnement de ce pôle. Cette personne étant promue, et elle l'a bien mérité, à cette même date au corps des attachés par liste d'aptitude.

Donc une transformation d'emploi qui accompagne la restructuration du pôle Finances et qui permettra, si vous la votez, de pourvoir le poste de responsable du budget. Tel est son intitulé.

Elle permet également de maintenir au sein de l'établissement les compétences de cette personne qui sont des compétences et un niveau d'expertise, je l'ajoute, qui sont absolument de haut niveau, dans un domaine particulièrement stratégique et sensible qui est celui de l'évolution de notre politique budgétaire d'établissement.

Le surcoût de cette requalification est compensé par la suppression d'un emploi d'IGE contractuel qui est restitué simultanément par le pôle Finances à la rentrée 2015.

Voilà ce qui est soumis à votre délibération. Pour résumer, un passage de B en A au sein même du pôle Finances, donc une requalification dans le cadre d'un complément de campagne d'emplois.

Le Président.- Cette question est ouverte à vos questions. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Je vais profiter du CA pour informer mes collègues de l'administration que nous allons voter une jurisprudence puisque jusqu'actuellement, les personnels de l'administration de la filière AENES, lorsqu'ils avaient une promotion, changeaient de poste, voire d'université ou d'établissement. Pour la première fois, l'université va voter, tant mieux pour la personne, mais la personne restera à son poste. Je pense donc que l'on aura, dans les années à venir, beaucoup de chefs de service qui feront la même demande vis-à-vis de leurs collaborateurs qu'ils estiment tout aussi compétents. C'est une démarche... Je n'y suis pas opposé, mais je voulais soulever cette jurisprudence que va faire cette décision.

Le Président.- Gilles.

M. Robin.- Monsieur Rollin, votre observation ne me surprend pas mais j'y réponds quand même en ajoutant quelques informations. La mission de cette

personne évolue. C'est une nouvelle mission qui évolue avec la nouvelle réglementation budgétaire et comptable, si ma mémoire est bonne. Donc on n'est plus sur une requalification à l'identique. Suivez mon regard. Je fais contrôler par la responsable du pôle Finances ce que je viens de dire mais j'en suis sûr. On est bien sur une évolution de fonction. Donc jurisprudence, cela peut tout à fait se discuter, je crois

Le Président.- Merci pour cette réponse, Gilles. D'autres questions sur ce point ? Je n'ai plus en tête les équilibres de voix en comité technique mais le comité technique s'est exprimé sur cette question avec un vote favorable.

C'était un vote d'ensemble qui était majoritairement positif.

M. Robin.- Le voici. Je regarde les éléments. Complément de la campagne d'emplois... Complément de campagne d'emplois, 5 pour et 5 abstentions.

Mme Gerrer.- Gilles, il faudrait remettre votre micro.

M. Robin.- Je répète : 5 pour et 5 abstentions.

Le Président.- Je soumetts donc à votre approbation cette proposition sur la campagne d'emplois 2014.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Ce point est donc validé.

20 pour, 2 abstentions

Ensuite, Gilles, vous nous présentez précisément le point sur l'actualisation de la PFR.

2. Actualisation de la cotation des postes pour la PFR (Prime Fonctions et Résultats)

M. Robin.- Je remets mon micro. La prime de fonctions et de résultats. Pour mémoire, la prime de fonctions et de résultats concerne les personnels de catégories A et B dans la filière administrative, depuis 2009 pour les catégories A et depuis 2010 pour les catégories B. L'objet de la présente délibération, qui est le fruit d'un groupe de travail qui a été animé aussi par Mme Racine-Dahoui, est d'augmenter d'un niveau la grille de la prime de fonctions et de résultats, de l'élever à un niveau 5, qui n'existait pas jusqu'à maintenant, dans le but, d'une part, de réduire des dissonances constatées, parce que les fonctions évoluent entre certaines fonctions, et d'intégrer de nouvelles fonctions et de reconnaître des responsabilités plus lourdes aussi à la faveur de cette reconnaissance. On le verra, d'ailleurs, si vous avez touché les tableaux, par le passage de l'UFR STAPS et de l'UFR SVTE d'un niveau 3 à un niveau 4.

Le CT a voté ce tableau intégrant le cinquième niveau avec 2 votes contre et 4 abstentions, en l'occurrence.

Le coût de cette mesure avoisinerait à peu près 5 000 euros si l'on prend tous les éléments en considération, ce qui reste, je dirais, à mon niveau, modéré, compte tenu de ce que l'on attend comme avantage dans la motivation des

responsables qui portent de lourdes responsabilités dans les différents domaines que vous avez pu constater dans la grille qui vous est soumise.

Le Président.- Merci, Gilles. Là encore, cette proposition est ouverte aux questions ou à vos commentaires. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Je voulais revenir sur un point que j'avais soulevé au Comité technique où j'avais demandé que le Comité technique se penche sur la politique de modulation entre les montants et l'articulation entre les objectifs et les résultats. On m'avait répondu que ce n'était pas le lieu, que le Comité technique devait voir la catégorie et les postes. Cela en fait partie. Mais je n'étais pas très satisfait de cette réponse. Donc je suis quand même allé chercher dans les textes et je suis tombé sur le texte instituant la PFR en 2009 qui dit clairement que les comités techniques doivent statuer sur la définition des postes et le niveau des postes mais aussi sur la politique de modulation des montants. Or, sur cela, nous n'avons aucune donnée puisque cela peut être la totalité. Cela peut être zéro. Cela peut être 1. Cela peut être 2. Cela peut être 3. Cela peut être... Et de quelle manière est articulée la prime entre la partie fonctions et résultats et de quelle manière elle est évaluée. Je voulais dire que par rapport à ce qui avait été donné au Comité technique, nous n'avons pas tous les éléments par rapport à cela parce que ce sont des valeurs... Alors, quand on parle justement de montants, de la crise budgétaire, la PFR peut monter à des montants assez importants et ce serait quand même intéressant que le conseil d'administration ait ces données-là.

M. Robin.- Je vais demander à Anne de nous donner le détail de la cotation que vous avez.

Mme Racine-Dahoui.- Je n'ai pas de chiffres aujourd'hui puisque la politique indemnitaire fait l'objet d'un autre groupe de travail quand on parle de chiffres. C'est un groupe de travail qui se réunit plusieurs fois dans l'année. Pour information, le montant des PFR et autres indemnités n'a pas fait l'objet d'une augmentation en 2014 en raison des choix budgétaires faits au niveau de l'université.

Par rapport à ce que vous demandez, Monsieur Rollin, c'est-à-dire à combien est le niveau 1 et à combien est le niveau 2, ces documents sont...

Intervenant. – Intervention inaudible

Mme Racine-Dahoui.- La modulation de la part fonctions, vous avez raison, est votée en CA puisque c'est une mesure budgétaire qui impacte les dépenses, donc c'est voté en CA à chaque fois. Et si vous n'en avez pas le souvenir, c'est la preuve que cela n'a pas été changé depuis très longtemps. Donc ça, c'est pour la part fonctions.

La part résultats, et quelle que soit la cotation des postes, que ce soit pour les SAENES ou les attachés, a été mise à 1 depuis l'instauration de la PFR, cette part étant modulée par la prime de fin d'année, le cas échéant, en fin d'exercice.

Tous ces tableaux sont soumis à des groupes de travail à chaque fois qu'ils doivent être modifiés.

Il est vrai que votre organisation syndicale avait, pendant plusieurs années, refusé de siéger à tout ce qui était groupe indemnitaire, mais les autres organisations syndicales ont les documents qui sont revus. Le groupe est réuni à chaque fois, qu'il

s'agisse de la prime de fin d'année ou des modifications des primes en cours d'année.

Le Président.- Merci, Anne. Monsieur Rollin, deuxième question.

M. Rollin.- Non, c'est simplement une petite précision, c'est qu'un groupe de travail n'est pas un groupe décisionnaire.

Mme Racine-Dahoui.- Non.

M. Rollin.- Les seuls qui décident, c'est le conseil d'administration au final, en passant par les différentes instances délibératives. On peut dire que cela a été vu entre les groupes de travail, que c'est cela qui s'applique. J'aurais bien aimé que certaines décisions d'autres groupes de travail soient aussi prises.

Mme Racine-Dahoui.- Là, tout a été pré-discuté en groupe de travail puis soumis au CT et, lorsqu'il y a une incidence financière, soumis au CA. Et si cela n'a pas été fait récemment, c'est qu'il n'y a pas eu de modification pour quelque filière que ce soit, qu'il s'agisse de la filière Bibliothèques, de la filière ITRF ou de la filière de l'AENES.

Le Président.- Merci, Anne. C'est bien précis. D'autres remarques ?
Cédric Clerc.

M. Clerc.- Plusieurs points. Déjà je reprendrai ce que vous nous avez dit tout à l'heure à propos de la campagne d'emplois quand il s'agissait de transformer des postes de la filière AENES en filière ITRF en précisant que les ITRF avaient des spécificités bien particulières et donc étaient peut-être des spécialistes dans certains domaines. Je pense que c'est le genre de choses qui mérite aussi reconnaissance éventuellement sous forme de prime. Et je vois aujourd'hui qu'on ne discute que d'une seule filière, à savoir la filière de l'AENES. C'est regrettable car cette décision que nous allons prendre aujourd'hui, ce point avait été soulevé déjà lors d'un précédent CT au cours duquel le SNPTES, mon organisation syndicale donc, avait demandé le report et la constitution d'un groupe de travail global sur toute la filière BIATSS pour traiter globalement de tout ce qui touche aux questions indemnitaires BIATSS. Donc je vois que parallèlement s'est tenu un groupe de travail auquel nous n'avons pas été conviés sur la PFR, ce que je déplore et ce qui justifiera mon vote contre les propositions qui sont faites aujourd'hui.

Le Président.- Très bien.

M. Clerc.- Excusez-moi, je reprends la parole. En fait, il y a eu un groupe de travail en début d'année, effectivement, où on a commencé à échafauder un petit peu la politique indemnitaire de l'année, avec même à l'époque des montants. Ce qui pose un problème aujourd'hui aussi, avec la création de ce taux 5 auquel, dans le principe, nous ne sommes pas opposés, puisque réglementairement tout est possible à ce niveau-là. Ce que nous déplorons donc, c'est qu'il y aura des conséquences financières parce que j'imagine que si on crée un nouveau niveau, cela sera pour augmenter l'indemnité de ce niveau 5. Donc avec des conséquences financières, et toujours avec la même situation au niveau global BIATOSS, c'est-à-

dire des différences entre les filières que l'on va continuer à creuser avec ce taux 5 et la non-reconnaissance de certaines fonctions et des technicités des personnels ITRF. Aujourd'hui, voilà ce que l'on est en train de faire. Je pense que ce n'est pas cohérent avec ce qui avait été envisagé de faire pour l'indemnitaire BIATSS en général.

M. Robin.- Pour vous répondre de manière la plus claire possible, en effet, cela a été évoqué. Tous ces sujets, vous les avez soulevés en comité technique, mais je tiens à dire qu'il existe, en effet, un régime particulier, l'ITRF. Vous parlez de la spécialité, des compétences particulières des ITRF, qui est reconnue, en effet, et qui est reconnue par les primes de participation à la recherche scientifique qui a son régime indemnitaire réglementaire. Ce régime concerne uniquement ces corps de l'ITRF.

Ceci étant, nous avons déjà, en CT, évoqué, et nous nous engageons dans cette voie, un groupe de travail qui permette de travailler sur l'ensemble du régime indemnitaire. Ce groupe de travail sera mis en place dans les plus brefs délais puisque, en effet, nous avons aussi à l'horizon une réforme des régimes indemnitaires qui nous est annoncée. Arrivera-t-elle ? Vous le savez très bien en tant que représentant du personnel, nous n'en savons rien à ce jour. Et sans attendre, en effet, vous avez souligné le caractère important et prégnant, et les attentes des corps de l'ITRF, il faut lancer ce groupe de travail.

Cela se fait ailleurs. Cela coûtera évidemment et le conseil d'administration jugera *in fine* de l'opportunité de cette harmonisation, mais techniquement, il est possible d'aligner des fonctions et, en fonction d'un tableau de correspondances, d'en déduire des régimes indemnitaires qui puissent être très rapprochés entre les corps de l'ITRF et les corps de l'AENES.

Donc je ne crois pas, vous l'avez souligné vous-même, que nous soyons hors-la-loi dans l'attribution des indemnités et des primes entre les deux corps, et je réitère avec vous, en concordance avec vous, le fait qu'il faut travailler sur une recherche de cohérence entre les deux, l'ITRF et l'AENES.

Les coûts ne sont pas encore déterminés. Le groupe de travail doit permettre de faire, et je le répète le CA jugera *in fine* de l'opportunité d'accorder cette mise en cohérence entre les deux corps concernés.

Un groupe de travail, oui. Un préalable ? Moi, je n'en ai pas connaissance. Quand nous en avons débattu en CT de manière très ouverte comme nous avons l'habitude de faire, je n'ai pas eu l'impression que c'était un préalable.

Le Président.- Cédric Clerc puis Jean-Emmanuel Rollin.

M. Clerc.- Je n'ai dit en aucune occasion que ce que l'on était en train de faire aujourd'hui n'était pas réglementaire. Le principe d'aligner les fonctions ITRF sur celles de l'AENES ou quelque chose comme cela, je l'entends bien. Effectivement, cela est fait ailleurs. Le problème, c'est que cela aura un coût, et un coût beaucoup plus important que ce que nous demandons aujourd'hui. C'est-à-dire que nous demandons simplement à être alignés sur le taux minimum de la filière AENES dans un premier temps, en attente de cette nouvelle réforme qui va venir. Je veux dire c'est... On n'en est même pas à demander des équivalences pour l'instant. On veut simplement s'aligner au moins sur le niveau 1. Donc c'est le coût minimum que l'on demande. Mais c'est un simple principe d'équité. Si on veut comparer avec ce qui se passe ailleurs, alors il y a pire ailleurs mais il y a aussi beaucoup mieux.

Donc il y a aussi largement le niveau 1 qui est distribué, ici, à la filière AENES qui est distribué dans d'autres universités aux différentes filières.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin souhaitait intervenir.

M. Rollin.- Je rappellerai simplement qu'il existe une troisième filière à l'université, les Bibliothèques, qu'il ne faudrait peut-être pas oublier parce que lors de la dernière... Vouloir donner au même niveau à tous les personnels, aussi bien les administratifs que les ITRF et les Bibliothèques, on a oublié une chose importante, c'est que les Bibliothèques avaient une prime spécifique d'amplitude de service avec des 22 heures, des 20 heures, des samedis, etc. On leur a renié cette prime pour oublier leur ouverture. Donc il serait bien de ne pas oublier simplement qu'il y a l'AENES, les ITRF mais aussi le corps des Bibliothèques. Même s'ils ne sont pas très nombreux, ils existent, et il est important d'en tenir compte.

Le Président.- Rien ne sera oublié, Monsieur Rollin. Je suis bien décidé, vous le savez, à engager cette discussion. On a commencé de fait puisqu'un certain nombre de mesures avaient déjà été prises l'an passé pour essayer de rééquilibrer entre la filière ITRF et la filière administrative. On va le faire. Je suis bien décidé à ce que l'on entre dans un dialogue assez global mais, en même temps, je voudrais aussi dire que tout ceci devra se dérouler et se construire en tenant compte aussi des contraintes financières de l'établissement. Mais je sais aussi que vous êtes au courant et que les organisations syndicales partagent ce souci qui est le mien. Donc on va rentrer, on en a parlé il y a peu de temps, et le groupe de travail va se mettre en route assez rapidement.

Cédric, tu voulais intervenir.

M. Clerc.- Effectivement, il y aura des contraintes financières. Enfin, là aussi, avec ce que l'on est en train de voter aujourd'hui, il y a des contraintes financières. Il y a eu un groupe de travail en début d'année ou peut-être même en fin d'année dernière pour préparer cette année 2014. On avait déjà évoqué ce niveau 5 auquel nous n'étions pas opposés puisque pour reconnaître les fonctions de chacun. Mais dans la balance, entre guillemets, mais tout cela n'a pas été noté, lors d'un groupe de travail, il me semble, nous sommes revenus aussi sur le dispositif de fin d'année qui touche là aussi des primes spécifiques qui ne touchent qu'une certaine catégorie de personnel. Pas les 400 euros modulés. Mais il y a une prime aussi d'encadrement. Je crois que c'est comme cela que vous l'appellez. A un moment, on ne peut pas retenir à tous les niveaux ces fonctions. Tout au long de l'année, tous les mois, plus encore en fin d'année. Il ne faut pas nous dire qu'il n'y a plus d'argent parce que rien que cette mesure-là, on l'avait chiffrée, cela permettrait de faire des choses intéressantes en termes d'équité entre les différentes filières.

Le Président.- C'est vrai, mais là-dessus, je suis aussi attaché à ce qu'on puisse accorder des primes significatives au personnel qui assure des fonctions d'encadrement lourdes dans notre établissement. On a besoin de cadres performants, de haut niveau. Vous voyez, quand on prend... Finalement, je peux interpréter cela comme un élément positif. Quand on prend des mesures qui vont dans le sens de l'ITRF, on entend un certain nombre de remarques. Quand on prend des mesures qui vont dans le sens des filières administratives, on entend d'autres remarques. Moi, je veux voir cela comme le signe de l'équilibre de la politique que

l'on est en train d'essayer de mener autour de ces fonctions, à la fois administratives et techniques. Il faut que l'on trouve le juste chemin, le juste équilibre entre les deux. En tout cas, moi, pour ce qui me concerne, je souhaite que l'on puisse maintenir une prime de fin d'année au personnel d'encadrement parce que leurs missions sont absolument essentielles, vitales même, pour le bon fonctionnement de notre université. Je continuerai sur cette voie-là.

Cédric.

M. Clerc.- On ne l'a pas évoqué aujourd'hui, lors de la campagne d'emplois BIATSS, mais la dernière fois, cela a été un petit peu évoqué, à savoir se recentrer sur le cœur de métier. C'est-à-dire que sur toutes les fonctions, on va dire d'entretien, vous vouliez externaliser, etc. Pour nous, le cœur de métier, c'est aussi les collègues qui sont dans les laboratoires, donc des personnels techniques qui sont sur les plateaux techniques, etc. Je pense qu'eux aussi ont des responsabilités au sein de l'établissement dans la vie de l'établissement, éventuellement dans son rayonnement. C'est aussi les raisons pour lesquelles on souhaite qu'ils ne soient pas oubliés.

Le Président.- Non, vous savez bien que je ne les oublie pas. Il y a deux ans, je crois, on avait permis une convergence entre les techniciens de laboratoires, je crois, et puis le niveau homologue des personnels administratifs. Je n'ai plus les détails en tête mais on l'avait fait sur un groupe de métiers précisément. On va continuer. On ne va pas tout régler d'un coup mais on va continuer. Je suis d'accord sur le principe. Mais on va le faire dans le cadre, effectivement, d'un groupe suffisamment large pour que tous ces aspects soient abordés.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur cette question de la PFR ? Pas d'autre prise de parole ?

Je vous propose donc que l'on adopte cette nouvelle grille de codification en cinq niveaux pour la PFR.

Y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des oppositions ? Donc une opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions.

Très bien. Je vous remercie.

18 pour, 1 contre, 3 abstentions

VI) Questions statutaires

1. Adoption des statuts de l'IAE

Le Président.- On va pouvoir aborder maintenant le volet des questions statutaires de notre conseil d'administration avec deux points vraiment assez techniques.

Le premier est une évolution à la marge des statuts de l'IAE. L'IAE que l'on vient d'inaugurer, je vous l'ai dit tout à l'heure. Fort heureusement, Grégory Wegmann est ici. Vous avez reçu les documents en préparation de ce conseil d'administration. En fait, il s'agit de modifications exclusivement techniques. Elles figurent en rouge dans le document. Grégory pourra nous les commenter. Elles sont simplement liées au fait qu'au moment où les nouveaux statuts de l'IAE ont été soumis à nos instances, les décrets qui portaient sur la parité femmes/hommes

n'étaient pas publiés et que la publication de ces décrets amène à retravailler à la marge les statuts de l'IAE. Il y a peu ou pas d'éléments qui soient véritablement politiques dans ces statuts rénovés.

Grégory, je ne sais pas si tu veux apporter un complément d'information.

M. Wegmann.- Bonjour. Je suis surtout là pour répondre aux questions si besoin. Par exemple, l'élément majeur est le fait d'être passé de 9 personnalités extérieures à 10. Juridiquement, il n'était pas possible, étant donné les questions de parité, d'avoir dans les statuts 9 personnalités extérieures pour arriver à un nombre pair...

Le Président.- C'est vrai.

M. Wegmann.- ...C'est le changement majeur. Après, ce sont des petits détails. Des imperfections qu'il y avait dans certaines formulations, une ou deux, qui sont vraiment mineures. Par exemple, dans l'article 11, on vous propose d'ajouter dans le Bureau le responsable administratif de l'IAE. C'était une requête du responsable administratif, en l'occurrence Mme Bocquet-Roustan, qui paraissait légitime. Après, ce sont des petites choses comme cela, de formulation, qui peuvent apparaître ici ou là. Je suis à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements sur ces statuts.

Le Président.- Si ce n'est pas le cas, je vais proposer qu'on vote sur ces statuts révisés de l'IAE.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie. L'IAE est vraiment sur les rails maintenant.

Unanimité (20 pour)

2. Avis sur la désignation par le Président de l'université de Bourgogne de deux directeurs de composante pour siéger à la commission des moyens du SEFCA

Le Président.- Nous avons un second point en termes de questions statutaires qui est la proposition que je dois vous faire de désigner deux responsables de composantes à la commission des moyens du SEFCA. La commission des moyens du SEFCA est une commission importante puisqu'elle va décider des grands équilibres, des grands algorithmes d'allocation de ressources que le SEFCA va refaire vers les composantes. De fait, il nous a semblé important, quand on a revu les statuts du SEFCA, il y a quelques mois, d'associer deux directeurs de composantes pour que, dans cette Commission des moyens, la voix des composantes puisse se faire entendre.

La proposition qui est faite est de désigner en tant que représentants des directeurs de composantes à cette commission des moyens du SEFCA Mme Michèle Guilloux-Bénatier, qui est la directrice de l'IUVV, et M. Lionel Crognier, qui est le directeur de l'UFR STAPS. Un choix qui est dû d'abord au fait que ces deux collègues sont intéressés à assurer cette fonction puis au fait que ce sont deux composantes qui sont en lien important fonctionnellement avec le SEFCA.

Souhaitez-vous faire des commentaires ou poser des questions ? Sinon, je vous propose ces désignations.

Y a-t-il des oppositions ?
Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (22 pour)

On valide donc cette désignation. La Commission des moyens du SEFCA va donc être en route.

On peut passer au compte rendu de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 11 septembre. Je passe la parole à Grégory.

VII) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 11 septembre 2014

1. Conséquences des orientations budgétaires 2015 sur l'offre de formation

M. Wegmann.- Merci. Lors de ses travaux, la Commission de la formation et de la vie universitaire s'est d'abord penchée sur les conséquences des orientations budgétaires 2015 sur l'offre de formation, comme vous le savez, suite à une lettre de cadrage qui avait été envoyée aux composantes mi-juillet 2014.

Cette CFVU a été l'occasion d'un débat sur les conséquences des orientations budgétaires et principalement sur les impacts que peuvent avoir cette lettre sur les maquettes pédagogiques.

Suite à un débat, on s'est prononcé sur deux points :

1) le fait que les maquettes pédagogiques ne doivent pas dépasser 1 600 heures en licence, et

2) comme dans la lettre de cadrage, le fait que les formations ayant des petits flux seront financées à hauteur de 80 % de leur maquette, ceci concernant les effectifs à moins de 20 étudiants en parcours de licence et les effectifs inférieurs à 10 étudiants en licence professionnelle et parcours de master.

On a traité ces questions-là. Sur ces deux points, l'avis de la CFVU est favorable, moins 3 abstentions.

Si vous le souhaitez, nous pouvons détailler ces débats et répondre à toutes vos questions.

Le Président.- Merci, Grégory. Je dois dire qu'on a eu en CFVU un débat long, approfondi, de grande qualité, une grande sérénité sur ces questions dont je mesure bien la difficulté et les craintes qu'elles peuvent susciter. On a été vraiment, je crois, au bout de la discussion. On a terminé tard ce soir-là mais c'était nécessaire.

Cela fait un petit peu écho à ce que je vous disais tout à l'heure, quand je voulais louer la maturité, le sens de la raison de l'ensemble de notre communauté, de nos collègues. C'est que finalement, la Commission de la formation et de la vie universitaire s'est prononcée avec seulement trois abstentions sur cette question dont on comprend bien qu'elle puisse appeler des réserves.

On peut effectivement la soumettre à nouveau à vos questionnements si vous le souhaitez.

Julien Brault.

M. Brault.- Je voulais savoir combien de formations à peu près seraient concernées par cette baisse.

M. Wegmann.- Ce travail est en cours. Le principe est qu'on laisse l'autonomie aux composantes de s'organiser pour respecter cette lettre de cadrage. On est en train de collecter justement les ajustements de maquettes des différentes composantes. Le travail est encore en cours chez certains. Chez d'autres, c'est terminé. Par exemple, on a eu des ajustements assez significatifs pour la composante Lettres et Philosophie. SVTE a également effectué ses ajustements. Récemment, je viens d'avoir un courrier de Mme Orsini pour Langues et Communication qui a également fait le travail. Encore tout à l'heure, François Blais m'a écrit m'indiquant que le débat avait eu lieu également au sein de la composante Sciences et Techniques et que des choix avaient été faits. C'est quelque chose qui se fait graduellement.

Je n'ai pas encore un panorama exhaustif mais, principalement, les maquettes vont être retouchées sur un mode plutôt uniforme. Dans beaucoup de cas de figures, c'est le choix qui est fait. Avec des pourcentages de réduction. Je crois, par exemple, qu'en Lettres et Philosophie, 4 % de réduction permet d'atteindre l'objectif.

Chaque composante a l'autonomie de gérer le passage avec cette lettre de cadrage. Je vois, par exemple, pour Sciences et Techniques, pour les masters de maths, François Blais indique qu'il a été décidé de ne pas ouvrir l'un des trois parcours de M2. C'est un choix qui a été fait. Par exemple, et ce n'est pas anodin, pour les masters 2 de physique ou de chimie concernés, les laboratoires ICB et ICMUB ont décidé de contribuer à hauteur de 20 %. Cela peut être des choix différents selon les configurations des composantes. Je pense qu'il est bien de laisser l'autonomie aux composantes de s'organiser en fonction de leurs contextes locaux.

Le Président.- Merci, Grégory. D'autres questions ou commentaires ?
Julien.

M. Brault.- C'était plus une remarque. Cela amène aussi une réflexion qui est beaucoup plus large, je pense, sur l'utilisation du numérique et de l'innovation pédagogique sur ces 1 600 heures.

La limite est compréhensible, mais c'est vrai que cela va peut-être aussi nuire à l'attractivité de certaines formations. Peut-être aussi sur des moindres mesures, je pense. Mais aussi à la qualité presque du diplôme qui va être délivré. Je pense que l'on pourrait trouver... Il y a beaucoup de solutions aujourd'hui. Il serait important pour l'université de se lancer. Beaucoup de travaux sont en cours, mais de continuer vraiment ces réflexions pour peut-être, un jour, devenir une université modèle et motrice dans ce secteur de l'utilisation des nouvelles technologies. Cela demandera, je pense, une remise en cause plus peut-être de la part des personnels de l'université dans leur ensemble. Je m'excuse auprès de vous tous. Je veux dire que les étudiants vont être amenés de plus en plus... On le voit déjà dans les collèges et les lycées. Il y a beaucoup de choses qui sont faites par... Cela va concerner des petits étudiants... Enfin, des petits étudiants... Seulement très peu d'enseignants vont le faire, mais les étudiants qui vont arriver seront vraiment à même d'être réceptifs à tout cela. C'est vrai, oui, qu'il faudra que cela aille dans ce sens.

M. Wegmann.- Oui, c'est vrai que c'est un sujet complexe parce que si on prend l'exemple du numérique, on pourrait se dire « Oui, c'est la solution ». Mais les

collègues qui font un travail au niveau du numérique ont aussi envie d'être rémunérés, d'être valorisés sur ce numérique. Bien sûr, cela résoudrait le problème si les cours en ligne ne génèrent pas d'heures maquette. Mais je pense que les collègues ne seront pas forcément d'accord là-dessus. C'est un problème assez complexe et cela nécessite, je pense, beaucoup d'ajustements par rapport à cela.

Le Président.- Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Pour compléter le débat, il serait intéressant, d'ailleurs, de dissocier le coût maquette, c'est-à-dire ce que fait réellement l'intervenant, l'enseignant dans le cadre de la maquette, et les heures qu'ont réellement faites les étudiants.

M. Wegmann.- Je suis bien d'accord...

M. Pellenard.- Le problème est...

M. Wegmann.- ...Je pense que l'enjeu du pilotage de la formation à l'université, c'est cela, parce que le volume horaire maquette n'est pas du tout la même chose que le coût maquette. Il y a des hétérogénéités fortes, mais cela est un débat dont on s'est saisi.

Le Président.- Tout à fait. Absolument. Tout ceci va être engagé, bien sûr. Un groupe de travail est mis en place avec le pôle Pilotage, d'ailleurs, et avec les doyens, un certain nombre de doyens également, pour avancer sur ces questions qui sont absolument cruciales. Bien sûr, le numérique est une des pistes. Et bien sûr, on souhaite, il faut que notre université soit pilote. D'ailleurs, nous sommes une des universités françaises, peut-être même la seule université française, associée à un programme européen sur les mooks qui va permettre précisément... On est encore très en amont de tout cela, mais il s'agit à ce stade, d'apprendre à construire des mooks. Ce n'est pas encore diffusé mais c'est apprendre comment on peut développer ce type de technologie. Evidemment, on souhaite être exemplaire. En même temps, il faut que l'on soit un petit peu lucide aussi. Même si on s'engage résolument dans ce type d'innovation pédagogique, entre le moment où on s'engage et le moment où ces innovations produiront des effets en termes budgétaires, il faudra plusieurs années. Il ne faut pas qu'on pense que les évolutions financières vont se faire très rapidement. Mais il faut commencer. De toute façon, il faut commencer. C'est certain.

M. Brault.- Oui, c'est ce que j'allais dire. Justement, je pense qu'il faut s'y mettre dès maintenant et ne pas se réveiller dans dix ans en se disant « C'est vrai que maintenant, toutes les universités... ». On le voit même au niveau international. Maintenant, toutes les universités essaient un petit peu d'innover. Il y a l'exemple de cours inversés où l'enseignant... Alors, cela n'a pas forcément d'impact budgétaire, mais ce sont des réflexions sur le numérique où, maintenant, l'enseignant, je crois, ne fait que corriger les exercices en cours. Après, c'est une réflexion qui est très globale.

Aujourd'hui, ce sont des discussions que nous avons entre étudiants par exemple, sur l'utilité ou non d'avoir toujours le cours, comme cela, en présentiel sous la forme actuelle. Ce n'est pas l'avis de tout le monde. Donc je ne reflète pas l'avis de

tout le monde. Ce sont juste des discussions que nous avons à certains moments. Mais c'est vrai qu'on se pose la question. Entre le fait d'avoir le cours chez nous... Parce qu'il faut le dire, il ne faut peut-être pas le noter au PV, mais les cours s'échangent beaucoup entre étudiants, et avoir le cours chez nous et se dire qu'on va passer trois à quatre heures par semaine sur ce cours, on aurait peut-être mieux fait de le réviser chez nous et d'avoir un enseignement différent en présentiel avec des exercices, de l'application, une explication un peu plus importante.

Je vais le dire aussi pour mon expérience personnelle. Comme je fais beaucoup d'associatif, il y a certains moments où je ne peux pas aller en cours, mais cela ne m'a pas forcément pas aidé. C'est juste que je travaillais plus à côté. Je veux dire que le présentiel comme cela, dans la manière que l'on a aujourd'hui d'enseigner à l'université... Le numérique en fait un petit peu partie mais je pense qu'il faut réfléchir. Il faut se dire que nous, en tant qu'université, on a quand même une marge de manœuvre importante par rapport à tout cela. Il faut vraiment qu'on lance ces discussions parce qu'un jour, on se retrouvera vraiment à la ramasse.

Le Président.- C'est noté. C'est bien conforme à notre volonté.
Louis de Mesnard.

M. de Mesnard.- Juste deux petites remarques. Le cours inversé, il me semble que c'est le cours à l'allemande, c'est-à-dire que les étudiants lisent un chapitre d'un bouquin et après on discute en cours. Ils posent des questions. Ce n'est pas tellement nouveau. C'est une autre façon de faire. Maintenant, c'est assez exigeant pour les étudiants, en réalité, parce qu'il y a des étudiants qui vont lire le chapitre et ne rien comprendre du tout. Donc après, si en cours il faut tout refaire, autant faire cours directement. Parce que l'enseignant fait quand même une digestion des manuels. Quand je monte un cours, j'achète dix manuels. Il faut voir.

Après, la deuxième remarque, c'est que cela varie beaucoup d'une UFR à l'autre, je pense. Ce qui est dit là est peut-être valable pour une UFR, un certain type de cours, mais cela est peut-être moins valable pour d'autres UFR.

Le Président.- Alain.

M. Dereux.- J'entends bien ta remarque, Louis. Enfin, moi, je me réjouis de la remarque qui vient de notre jeune coadministrateur parce qu'effectivement, on constate quand même qu'on a un enseignement qui est encore de type lycée jusqu'à un niveau parfois très avancé dans certaines facultés et qu'effectivement, comparé à ce qui se passe, tu as cité l'Allemagne, on pourrait, à ce que l'on entend là, espérer plus de maturité chez les étudiants. Il n'y a pas qu'en Allemagne. C'est comme cela aux Etats-Unis aussi. Il faut avoir lu le cours, avoir lu un texte avant de se présenter au cours. Ce n'est pas la norme ici. Cela induit, effectivement, une atmosphère de lycée où tout ce qui n'a pas été dit par le prof n'est donc pas susceptible de questions à l'examen et ainsi de suite. Cela fait donc des examens extrêmement bachotés, si j'ose dire, plutôt que d'avoir des examens où les étudiants voient s'ils ont été capables d'aller au-delà de ce qui a été enseigné. C'est aussi une façon de faire des examens qui est complètement impossible ici dans l'état d'esprit dans lequel on se trouve. Donc effectivement, je me réjouis qu'il y ait des jeunes qui aspirent à un mode d'enseignement tel qu'on en voit dans les pays limitrophes ou en Amérique du Nord.

M. de Mesnard.- Après, sur les mots, il faut voir que les universités qui font cela deviennent complètement ouvertes parce que la terre entière peut s'inscrire à un mook donné. Donc le concept d'étudiant de l'université de Bourgogne devient flou. On peut avoir, s'ils sont en français, des francophones d'un peu partout, etc., qui suivent un mook mais ils n'ont pas suivi l'autre. On va les qualifier, leur donner le diplôme sur ce mook-là, mais ils n'auront pas forcément l'année. Cela devient très compliqué. Et puis comment tarifer ? Quels droits d'inscription ? A mon avis, la loi est complètement muette là-dessus, sur les droits d'inscription pour les étudiants qui suivraient un mook mais pas une année.

Le Président.- Tout ceci est vrai. On voit bien que l'on est à une période charnière où on va devoir réinventer un monde, réinventer une pédagogie. Il faut que l'on n'aille pas trop lentement pour que cela produise des effets assez vite. Pas trop vite non plus parce qu'on va tous apprendre en avançant sur ces choses-là. Ce n'est pas simple. On a, vous le savez, un appel à projets interne à l'université de Bourgogne sur la production de ressources numériques qui existe depuis plusieurs années. On a souhaité depuis un an faire en sorte que les projets ne soient plus des projets individuels d'un enseignant-chercheur mais deviennent des projets de composante précisément pour que cette politique-là devienne une vraie politique d'équipe pédagogique et une vraie politique de composante. Je pense que c'est une étape importante. On va aussi lancer dans les mois qui viennent et pour l'année prochaine un prix de pédagogie innovante de l'uB. Bien évidemment, tous les collègues qui souhaiteront s'engager dans des innovations pédagogiques et notamment numériques, mais autres, qui permettent d'enseigner mieux, d'enseigner plus moderne, c'est une façon aussi de donner un élan nouveau à ces collègues qui s'engagent dans de la créativité, dans de l'innovation en matière de pédagogie. On va accompagner tout ceci. C'est absolument nécessaire, effectivement.

D'autres questions ? Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Juste une remarque pour souligner l'effort des composantes à avoir finalement bien travaillé entre la mi-juillet et maintenant pour répondre à la lettre de cadrage qui est arrivée un petit peu tard, du coup, de l'équipe.

M. Wegmann.- Je pense que quasiment toutes les composantes concernées ont répondu.

Le Président.- C'est vrai, Pierre, tu as raison. On pouvait difficilement aller plus tôt puisqu'en fait, il fallait que l'on ait d'abord les informations de l'Etat sur les dotations, qu'on ait aussi terminé les DOM. Les dialogues d'objectifs et de moyens ont eu lieu en juin. Il fallait donc qu'on puisse, nous, en faire la synthèse tout début juillet, ce qui a été fait. C'est vrai que ce n'était pas facile. Une fois de plus, je voudrais rendre hommage à toutes les équipes pédagogiques et à toutes les équipes des composantes parce que je m'aperçois à ce que Grégory est en train de nous expliquer que tout le monde a accompagné cette politique. C'est quelque chose qui mérite vraiment d'être souligné. Tout à fait.

M. Pellenard.- C'est juste dommage qu'elle soit arrivée, après il y a eu des contraintes de temps, un petit peu tard. Je pense que cela a brusqué un peu quelques collègues.

Le Président.- Je sais bien. J'apprécie d'autant plus la réactivité à la réponse de tous dans un contexte dont je mesure parfaitement les difficultés. C'est tout à fait clair.

Ceci étant, Grégory, s'il n'y a pas d'autres questions, on va pouvoir soumettre au vote ce qui a été, de fait, validé par la CFVU qui sont ces évolutions des maquettes pédagogiques qui ne dépassent pas les 1 600 heures en licence et du fait que sur les formations à petit flux dans les conditions d'effectifs qui sont indiquées, l'uB finance à hauteur de 80 % de la maquette.

Y a-t-il des refus de vote sur cette question ?

Y a-t-il des votes négatifs ?

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Très bien. Merci beaucoup à tous.

19 pour, 1 abstention

Il était important que l'on ait ce vote positif du conseil d'administration parce que ce point figurera à la fois dans le référentiel des études et dans les fiches filières où on mettra un avenant, une annexe, je ne sais pas comment il faut dire, qui va préciser cette possibilité que dans certaines conditions, les maquettes soient éventuellement revues à la baisse.

M. Wegmann.- Comme cela, tous les étudiants seront informés de ces règles.

Le Président.- Oui, que les choses soient tout à fait claires et transparentes vis-à-vis des étudiants.

Merci beaucoup à tous.

On peut avancer, Grégory.

2. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 05 septembre 2014

- Projets internationaux

M. Wegmann.- Très bien. Ensuite, nous avons les travaux de la commission de la pédagogie qui s'était tenue le 5 septembre. Une commission assez limitée en temps, avec un ordre du jour assez bref. Donc je pense que cela ira assez vite.

Le premier point concernait des projets internationaux. Là aussi, en nombre assez limité. Avec, malgré tout, un premier élément assez intéressant, à savoir la proposition d'une création d'une unité transversale « interculturalité ».

J'explique le projet. Il s'agit d'offrir une unité d'enseignement transversale pour les étudiants internationaux inscrits à l'uB quand ils sont en échange ou à titre individuel. L'idée, c'est que ces étudiants, ceux qui le souhaitent, peuvent s'inscrire et bénéficier de cours de français langue étrangère supplémentaires à hauteur de 24 heures par semestre, soit 2 heures hebdomadaires sur 12 semaines, et en plus, d'une activité culturelle et linguistique organisée par le Centre des langues et des cultures pour tous dans le cadre du pôle International.

Cette UE, en cas de succès, ouvrirait droit à des crédits ECTS.

Le projet initial proposait 5 crédits ECTS sur cette UE. Après discussion en CP et en CFVU, il nous a semblé plus opportun d'afficher 6 ECTS maximum.

Pourquoi ? Parce que les collègues ont très justement montré que les UE comptent en général 6 ECTS, et comme il s'agit d'étudiants d'échanges qui, en quelque sorte, ont un panier de cours qui leur permet d'atteindre les 30 ECTS, voire 60 s'ils restent un an, il était plus utile pour les composantes de pouvoir leur offrir 6 ECTS lorsque que l'étudiant inscrit chez eux s'inscrit en plus à cette UE transversale. C'est pour cela que l'on a légèrement modifié le projet de départ en proposant l'adoption d'une création d'unité d'enseignement transversale « interculturelité » avec 6 ECTS maximum offerts aux étudiants, le maximum permettant à la composante, à l'inscription de l'étudiant, de se positionner sur ce nombre d'ECTS.

Ce projet a eu un avis favorable à l'unanimité.

Une précision. L'année prochaine, il est prévu d'ouvrir une seconde option, cette fois « Bonjour le monde » pour les étudiants français qui souhaitent partir à l'étranger et qui pourraient s'inscrire, à vrai dire, à une option d'immersion avant le départ.

Avez-vous des questions sur ce projet ?

Je te laisse mettre....

Mme Gerrer.- Je pensais que l'on votait pour tous les projets internationaux.

M. de Mesnard.- Juste, « Bienvenue en France », il y a des associations qui le font pour les étudiants. Erasmus, par exemple. C'est-à-dire qui les accueillent, leur font connaître Dijon, la culture française, etc.

M. Wegmann.- Oui, il y a des choses organisées par le CIEF notamment. Il y a le système de « buddies » aussi, organisé par le pôle RI. Enfin, il y a différentes choses qui existent.

M. de Mesnard.- Ou l'association InsiDijon, qui s'occupe des Erasmus. Elle fait véritablement cela.

M. Wegmann.- Cela viendrait compléter les heures.

M. de Mesnard.- Oui.

M. Wegmann.- Cela donnerait des ECTS.

Mme Gerrer.- On va voter pour tout l'ensemble des projets internationaux.

M. Wegmann.- Je présente donc les deux autres. Les deux autres points sont vraiment des points de détail. En fait, il s'agit de deux conventions qui ne posent pas de problème. Une première convention avec l'Institut français de Bulgarie qui consiste dans le renouvellement d'un accord qui promeut et facilite le recrutement et l'accueil d'étudiants bulgares à l'uB et l'accomplissement de stages pratiques d'étudiants de l'uB et en Bulgarie. Donc c'est plus une convention-cadre assez générale, un accord de principe qui permet cette promotion des échanges avec la Bulgarie.

La deuxième convention est plus spécifique. Elle concerne l'Université socio-pédagogique de l'Etat de Volgograd et l'ESPE. C'est une convention qui permet aux étudiants des deux établissements de découvrir le système éducatif de l'autre pays

grâce à des stages d'observation. Des stages assez courts, je crois, de deux semaines. C'est vraiment une convention très générale qui nécessite, de toute façon, qu'en plus, soient signées des conventions de stage en parallèle. C'est plus une convention-cadre entre l'ESPE et cette université.

Sur ces deux conventions, avez-vous des questions ?

M. de Mesnard.- Peut-on savoir de quelles universités il s'agit en Bulgarie et en Russie ?

M. Wegmann.- En Bulgarie, ce n'est pas une université, c'est l'Institut français de Bulgarie. Donc si tu veux, c'est l'ambassade...

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Wegmann.- C'est une convention-cadre avec l'ambassade, le service culturel, ce qui fait que par ce biais, si jamais on est intéressé par la Bulgarie, on peut taper à leur porte et ils sont censés nous aider à l'échange, etc. Et nous, nous devons bien accueillir les étudiants bulgares.

M. de Mesnard.- Ce qui m'a trompé, c'est qu'il est écrit « deux universités partenaires ». Mais d'accord. Je comprends mieux.

M. Wegmann.- Oui, effectivement, ce n'est pas une université.

M. de Mesnard.- Et en Russie ?

M. Wegmann.- Là, c'est l'Université socio-pédagogique d'Etat de Volgograd que je ne connais pas. Donc je ne peux pas te dire. Je pense que c'est...

M. de Mesnard.- Volgograd, ce n'est pas l'ancien Stalingrad, non ? Il me semble. Non ? Je crois.

M. Wegmann.- Je ne sais pas. Je ne suis pas un spécialiste de la Russie.

M. Dereux.- Si, c'est cela.

M. de Mesnard.- Je crois que Volgograd est devenue Stalingrad et est redevenue Volgograd quand l'URSS s'est effondrée et qu'ils sont repassés à la Russie. De même, Saint-Pétersbourg.

Volgograd est devenue Stalingrad sous le stalinisme. Et après, quand l'Union soviétique s'est effondrée, c'est redevenu Volgograd. De même que Leningrad est devenue Saint-Pétersbourg.

M. Wegmann.- Je pense que c'est une université de type ESPE, finalement, spécialisée sur ces questions-là.

M. Brault.- Oui, je viens de regarder. C'est bien cela.

M. de Mesnard.- Oui, c'est lors de la déstalinisation.

M. Brault.- Wikipédia le confirme.

M. Wegmann.- D'accord.

M. Dereux.- Parce que cela va être mis au PV.

Mme Gerrer.- Il faut bien cultiver les gens qui les lisent.

M. Wegmann.- Sur les RI, il y a un tout dernier point. Là, ce n'est pas anodin. C'est une proposition d'attribution de deux bourses supplémentaires pour le master Physique dupliqué en anglais. J'explique le contexte. Dans le cadre de l'appel à projets, finalement il n'y aurait que deux masters qui s'ouvriraient à la rentrée prochaine, le master BOP (biologie des populations) et Physique. Pour soutenir le master Physique, on propose d'utiliser deux des bourses qui n'ont pas été utilisées pour les autres masters justement pour ce master qui lui permettrait d'atteindre un seuil critique et d'ouvrir à la rentrée prochaine avec 7 étudiants... Que dis-je ? D'ouvrir, là, avec 7 étudiants. En fait, ils sont vraiment en attente pour faire venir deux étudiants de russe, justement, qui n'avaient pas de bourse et qui ne peuvent venir que s'ils ont des bourses. Cela leur permet de démarrer le master à 7.

Le Président.- Etant entendu qu'il n'y a pas de surcoût puisqu'on avait budgété l'ouverture de quatre masters en anglais à cette rentrée et que pour des raisons techniques, on n'en ouvre que deux parce que deux des masters que l'on avait prévu d'ouvrir ne sont pas tout à fait prêts cette année. Cette décision éventuelle n'entraînera pas de surcoût pour l'université.

M. Wegmann.- Oui, c'est un redéploiement.

Le Président.- Tout à fait.
Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- A-t-on des précisions pour le master BOP ? Le nombre d'étudiants, l'origine des étudiants...

M. Wegmann.- C'est un cas différent, en fait. Dans le master BOP, tous les étudiants du M1 sont volontaires, sont partants pour faire le M2 en anglais. Donc ce n'est pas un diplôme qui recrute des étudiants étrangers ou très marginalement. Ce sont les étudiants français du M1 qui font leur M2 en anglais. Et d'après les spécialistes, Frank Cézilly et ses collègues, ce n'est pas un problème parce qu'après, quasiment 100 % des étudiants font leur stage à l'étranger et en anglais. Donc pour eux, il est vraiment très utile que le M2 se fasse en anglais. Cela ne semble pas poser de problème. Cela semble être un cas particulier.

M. Pellenard.- Donc là, ce n'est pas un dédoublement de master. Il n'y a qu'un seul master M2 dans le prolongement du M1.

M. Wegmann.- Pour le BOP, c'est ce master qui bascule en anglais. C'est un cas particulier.

M. Dereux.- On nous avait dit qu'on était obligé d'avoir la duplication français/anglais. Là, je ne comprends plus. Ou alors j'ai raté quelque chose dans la discussion. Que la loi nous imposait... Ou alors c'est un master Erasmus qui est déjà...

M. Wegmann.- Non, pas du tout.

M. Dereux.- ...hors jeu, quoi.

M. Wegmann.- Mais la réflexion, tout dépend de ce que l'on entend par diplôme. C'est la mention mais il n'y a pas de problème puisque, de toute façon, il y a d'autres parcours en français. BOP n'est pas une mention, c'est un parcours, une spécialité qui deviendra un parcours.

M. Dereux.- D'accord, vous le jouez comme ça.

M. Pellenard.- C'est un parcours, effectivement, d'une spécialité... Enfin, c'est un parcours au sein d'une mention qui est plus large mais c'est quand même un parcours qui a cet univers. Il y a un lien.

M. Dereux.- Existe-t-il des cours dupliqués en français ?

M. Wegmann.- Sur le BOP, non.

M. Dereux.- C'est ce que l'on avait compris.

M. Pellenard.- Sur le BOP, non parce que c'est... Il y a le parcours M1 BOP et M2...

M. Dereux.- Oui. Ça, c'est un élément que l'on aurait pu... Enfin, à titre personnel, j'estime qu'effectivement, on a intérêt à avoir des masters complètement en anglais comme on l'annonce ici. Mais en Physique, nous avons compris qu'il était impératif que les cours...

Le Président.- C'était la recommandation qui avait été faite.

M. Dereux.- ...existent aussi en français en parallèle.

Le Président.- C'est la recommandation qui est faite.

M. Wegmann.- C'est une recommandation. Après...

M. de Mesnard.- Ils dédoubleront.

M. Dereux.- Oui mais ce n'est pas ce qui se passe là. C'est pour cela que...

M. Wegmann.- BOP peut s'arranger.

Le Président.- BOP pose une situation qui est un petit différente, qui est que tous les étudiants... L'attractivité de ce master est telle que tous les étudiants peuvent d'emblée subir un enseignement en anglais.

M. Pellenard.- La bonne nouvelle, c'est qu'il n'y aura pas de...

M. Dereux.- Les gens peuvent suivre, tu veux dire ?

Le Président.- Bénéficiaire de.

M. Pellenard.- La bonne nouvelle, c'est qu'il n'y aura pas de coût sur ce master puisque, de toute façon, il aurait dû avoir lieu en français. Donc il n'y a pas de coût supplémentaire.

M. Wegmann.- Oui. De toute façon, les concepteurs nous expliquaient que cela faisait longtemps qu'ils y pensaient. Mais c'est vrai que sur des masters, je suis d'accord avec toi, les parcours de pointe comme celui-ci...

M. Dereux.- Oui.

M. Wegmann.- ...à mon avis, il n'y a pas de souci.

M. Dereux.- Sauf la loi.

M. Wegmann.- Oui mais, bon, la loi...(début des propos tenus sur le ton de la plaisanterie).

Le Président.- D'autres questions sur ce point ?

M. Dereux.- Il faudra veiller à ce que l'on ne retrouve pas tout cela dans le compte rendu.

M. de Mesnard.- Tout cela est off. (fin des propos tenus sur le ton de la plaisanterie).

Le Président.- Pas d'autres remarques ?

Grégory, on fait voter les trois points relatifs aux questions internationales en bloc ?

Mme Gerrer.- On avait dit oui.

Le Président.- En bloc, d'accord.

M. Wegmann.- Marie-Geneviève avait dit de le faire en bloc.

Le Président.- Vas-y.

Mme Gerrer.- Sur ces projets internationaux que Grégory vient de nous présenter, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (20 pour)

- Diplômes d'université

Le Président.- On aborde les diplômés d'université, je pense, c'est cela maintenant ?

M. Wegmann.- Oui. Prochain point, les diplômes d'université. Là aussi, c'était assez succinct puisque, finalement, il n'y avait qu'une demande et vraiment assez minime, à savoir pour le DU Management de la performance énergétique du bâtiment, une modification de la fiche filière qui consiste à instaurer un stage obligatoire de trois mois pour les demandeurs d'emploi. En fait, c'est tout simplement parce que les responsables du diplôme se sont aperçus que cette formation intéressait non seulement les salariés mais aussi les demandeurs d'emploi. Donc pour que les demandeurs d'emploi puissent faire cette formation, il faut, bien sûr, qu'un stage en situation y soit associé alors que ce n'est pas nécessaire pour les salariés. Voilà la proposition faite. C'est une petite modification pour ajouter un stage dans la fiche filière.

Le Président.- Pas de remarque sur cette question ? Je vous propose donc que l'on vote positivement cette proposition.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien.

Unanimité (18 pour)

- Offre de formation rentrée 2014

M. Wegmann.- Ensuite, cela concerne l'offre de formation pour cette rentrée.

On a plusieurs points qui ont été traités. Le premier point concerne la licence professionnelle Aménagement paysager. Là aussi, c'est quelque chose d'assez court à évoquer. C'est un vote de principe en quelque sorte sur l'autorisation d'ouvrir des places en apprentissage pour ce diplôme. Sachant que c'est déjà un diplôme qui fonctionne en alternance mais sous la forme de contrat pro (contrat de professionnalisation). On a donc fait une demande auprès du Conseil régional pour obtenir des places en apprentissage en plus de la possibilité de faire des contrats pro. Pour savoir, il est plus facile de trouver des entreprises sur la base de l'apprentissage que sur la base du contrat pro. Donc cela permettrait en quelque sorte d'étoffer le recrutement pour cette formation.

La CFVU a accordé un avis favorable à l'unanimité pour cette demande.

M. de Mesnard.- Cette formation n'a pas encore recruté ou elle a déjà recruté ?

M. Wegmann.- Si, bien sûr, parce que c'est une...

M. de Mesnard.- Oui, d'accord.

M. Wegmann.- ...une formation. On est donc en attente de la réponse du Conseil régional qui doit aboutir à la fin de ce mois si tout se passe bien. Dès que l'on a la réponse du Conseil régional, cela permet éventuellement à certains étudiants de basculer en contrat d'apprentissage. Il y a certaines entreprises qui

acceptent de prendre des contrats d'apprentissage et qui n'acceptent pas de prendre des contrats pro. Cela dépend de la taille, des types de structures, des modes de financement. C'est assez complexe.

J'évoque les autres points ?

Le Président.- Oui.

M. Wegmann.- Le deuxième point concerne les maquettes MEEF premier et second degrés, encadrement éducatif. Comme il est indiqué dans le compte rendu, c'est l'adoption des maquettes pour la deuxième année du diplôme qui entre en fonctionnement à la rentrée de 2014. Un certain nombre d'ajustements, de précisions qui ont été apportés, de modifications mineures dans la maquette. Le fait que l'on introduise, par exemple, un stage de 20 ECTS a nécessité une nouvelle harmonisation au niveau des maquettes. L'économie générale des maquettes n'est pas modifiée. C'est vraiment des évolutions à la marge. Et pour les MEEF première année, c'est plutôt des ajustements suite à une année de fonctionnement. Une année de fonctionnement permet de s'ajuster et de modifier certaines choses. De mémoire, le passage de certaines matières du S1 au S2, etc.

Ces modifications avaient été approuvées par la CFVU, moins 1 abstention, dans l'attente du vote du conseil de l'ESPE qui a eu lieu depuis. Le conseil de l'ESPE a adopté ces maquettes le 19, je crois, avec un avis favorable à l'unanimité, d'après Aline. Il reste donc l'étape du CA pour ces maquettes.

Ensuite, le troisième élément concernant l'offre de formation, c'est pour le secteur Santé. Alors, quelque chose, là aussi, qu'on fait depuis quelques années. C'est l'adoption des fiches filières pour le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques puisque ce diplôme confère désormais le grade de master à ces titulaires. Il est donc nécessaire désormais d'approuver les fiches filières. Là, il s'agit de la dernière étape, l'approbation des fiches filières pour la deuxième année du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques restreint l'année prochaine à la sixième année. Ces fiches filières ont été présentées par Evelyne Kohli, avec trois parcours, Officine, Industrie, Internat. Là aussi, on a eu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU pour cette demande.

Ensuite, on a le lot commun, si j'ose dire, des demandes de modification de fiches filières pour les différentes composantes, avec un listing assez volumineux. Sachant que certaines composantes avaient déjà intégré dans ces demandes de modification les évolutions dues à la lettre de cadrage. Certaines ont encore à les faire passer. Donc là aussi, on a eu un avis favorable à l'unanimité pour ces demandes de modification de fiches filières.

Je crois que c'est tout pour l'offre de formation. Il restera, après, un point sur le référentiel.

Mme Gerrer.- Non, je crois qu'il y a des demandes de modification de fiches filières aussi.

M. Wegmann.- C'est ce que je viens de...

Mme Gerrer.- Pardon.

M. Wegmann.- En fait, j'ai dit que c'est en bloc. En fait, la coutume pour les demandes de modifications mineures, c'est qu'on donne aux membres de la CFVU

un pavé. C'est un vrai pavé. C'est un truc comme cela. On ne fait que des ajustements. Ce sont vraiment des choses que l'on va changer. Certains examens. Certains qui étaient en CC vont passer en CT, on va changer à la marge quelques TD, quelques TP ou quelques CM, mais en gardant l'équilibre général. Le principe, c'est que les collègues qui ont besoin peuvent nous interpeller sur un point donné, sur une modification qui n'a pas été claire.

M. de Mesnard.- Juste une question. Ces dérogations au système LMD, est-ce un diplôme hors LMD ?

M. Wegmann.- Oui.

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Wegmann.- Il faut bien faire la différence entre un diplôme qui confère le grade de master et un master. Ce sont deux choses différentes. Les diplômes de Santé ne sont pas des masters mais donnent le grade de master comme, par exemple, le diplôme de l'ESC en économie confère le grade de master. Ils sont donc dérogatoires. Par exemple, ils ont le droit de faire tout un tas de choses que l'on n'a pas le droit de faire sur les autres filières. Mettre des notes éliminatoires. Avoir des ECTS déséquilibrés. Tout un tas de choses.

Le Président.- Très bien. D'autres questions ? Sinon, je vous propose que l'on adopte l'ensemble de ces points relatifs à l'offre de formation que Grégory vient de vous présenter.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (20 pour)

Il nous reste donc, Grégory, à voir le point sur le référentiel commun des études, c'est cela ?

- Référentiel commun des études 2014-2015

M. Wegmann.- Le référentiel commun des études. Il s'agit d'une mise à jour. Comme chaque année, on doit mettre à jour le référentiel pour le voter. Ce référentiel est en quelque sorte un règlement intérieur, si vous voulez, qui s'impose à tous, à toutes les formations. Les étudiants peuvent l'utiliser. On a eu un groupe de travail pour essayer de le retoiletter. Il n'y a pas eu de modification vraiment majeure. C'est vraiment une amélioration. Quelques petits ajustements. Donc je n'en fais pas état ici.

Juste quelques précisions. Pour le statut AJAC, on a prévu de faire une évaluation. Elle est en cours. Pendant la CFVU, on en a parlé mais ce n'était pas l'objet de ce retoiletage du référentiel puisqu'il faut au moins un an, si vous voulez, d'exercice du nouveau statut AJAC pour vraiment voir les effets, les examens. On commence seulement à analyser les données. C'est un premier point. Donc on parlera une autre fois du statut AJAC.

Deuxième point, c'est par rapport à la lettre de cadrage. Comme le Président l'indiquait tout à l'heure, maintenant il est fait référence à la fin du référentiel à des éléments de la lettre de cadrage concernant la pédagogie pour que les étudiants et

tous les personnels soient bien au courant des incidences potentielles sur les fiches filières des composantes. C'est ce référentiel avec ces petites modifications et ces éléments sur la lettre de cadrage qui ont reçu un avis favorable, moins 3 abstentions, lors de la CFVU.

Le Président.- Que je vous propose donc d'approuver dans la continuité.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à cette nouvelle version du référentiel des études ? Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Unanimité (20 pour)

Je pense que l'on a ainsi terminé les comptes rendus des travaux de la CFVU. On va donc pouvoir aborder le compte rendu des conventions et contrats.

VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- Comme d'habitude, je voulais savoir si vous aviez des questions sur les différentes conventions avec versement de subvention.

Si vous n'avez pas de précision à demander ou de commentaire à faire, je vous propose de passer au vote.

Sur les conventions et contrats comportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (20 pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Pour le point VIII.2, il s'agit seulement d'un compte rendu. Mais si vous avez des questions, bien sûr, vous pouvez les poser.

Le Président.- Personne n'a de question ou de besoin d'informations complémentaires ? Très bien.

IX) Questions diverses

Le Président.- Il nous reste le dernier point de l'ordre du jour qui est une question diverse. C'est une demande qui nous a été faite de porter dénomination d'une salle du pôle Economie-Gestion en hommage à M. Christian Goux. M. Goux était un collègue qui était PAST dans notre université et qui est décédé brutalement en décembre 2013. Ce collègue était engagé dans le master de gestion des ressources humaines. Il avait notamment fondé, avec un certain nombre de collègues, l'association des diplômés de ce master qui est l'association Personnance, dont on a célébré la semaine dernière le 35^e anniversaire. Il avait

présidé cette association des diplômés du master GRH. Il était très investi dans ce master. Il était en particulier chargé du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et des diplômés.

La communauté de l'IAE, je pense, souhaite que l'une des salles du pôle Economie et Gestion puisse porter le nom de Christian Goux en sa mémoire, ce que je relaie bien volontiers.

Bien sûr, si vous avez besoin de précision, on peut répondre. Oui, Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- J'aurais voulu juste dire quelque chose, c'est que dans le bâtiment Droit-Lettres, mais je suppose que c'est pareil autre part, on a beaucoup de salles qui portent un nom, très souvent qu'on ne connaît plus. Et je voudrais dire que cette personne que vous honorez aujourd'hui, peut-être qu'il serait bon de prévoir, mais peut-être dans une réflexion plus globale sur le bâtiment Droit-Lettres, pôle Gestion, de mettre une petite plaque ou je ne sais pas, quelque chose qui permette de dire qui il était parce que finalement, on donne un nom. Là, maintenant, vous vous en souvenez, je trouve que c'est très bien. Mais dans quelques années, personne ne saura malheureusement plus qui était cette personne. En sa mémoire, il serait bien que l'on s'en souvienne. Mais plus généralement, que l'on fasse quelque chose sur toute l'université. En tout cas, pour le bâtiment Droit-Lettres où cela est particulièrement... Non, je ne dis pas « particulièrement le cas ». C'est-à-dire que Pasteur, effectivement, ça dit quelque chose à tout le monde, mais l'amphithéâtre Scelle... Bianquis, je sais parce que je suis germaniste, mais je suppose que si je vous demandais, vous ne sauriez pas, et je trouve que c'est dommage.

Le Président.- Ecoute, c'est une excellente remarque, Marie-Geneviève. Je suis absolument d'accord. C'est vrai. Après tout, on ne fait qu'une partie du travail de mémoire en donnant le nom et ce serait bien d'avoir une petite plaque qui dit en quelques lignes, effectivement.

M. Dereux.- Cela a été fait... (*suite inaudible*)

Le Président.- Chimie ? Oui.

M. Dereux.- ...Il y a une plaque qui explique...

Le Président.- Qui il est. Oui.

M. Dereux.- Avec la gravure de son portrait.

Le Président.- C'est vrai que c'est une question d'initiative individuelle mais il faudrait que quand on prend ce type de décision, effectivement, on puisse l'accompagner de quelques éléments de biographie. C'est tout à fait vrai.

M. de Mesnard.- Réciproquement, je déplore que certains professeurs ou enseignants-chercheurs n'aient pas eu une plaque à l'époque où ils sont décédés. Je pense à un professeur qui est mort en 1990, Claude Ponsard, et les collègues n'ont pas estimé sur le moment, nécessaire de lui attribuer... C'est un exemple d'une injustice un petit peu... Alors que c'était un des... Oui, bien sûr. Mais c'était un des

pivots, voire un des grands pivots. Avec Jean-Claude Eicher, ils étaient deux, chacun de son côté.

Le Président.- En tout cas, on ne peut pas, nous, faire ce travail à la place des collègues qui en étaient très proches mais, en tout cas, sur le principe, Marie-Geneviève, je pense que tu as raison. Il faut que l'on garde cela en tête. Vous serez les premiers à mettre cela en place mais, effectivement, avoir une petite plaque qui explique pourquoi on honore ce collègue, finalement.

Ceci étant dit, y a-t-il des oppositions à ce que l'on nomme une salle du pôle Economie-Gestion du nom de M. Christian Goux ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Ceci est donc adopté.

Unanimité (20 pour)

S'il n'y a pas d'autres questions diverses, il me reste à clore ce conseil d'administration qui était important et en vous remerciant tous pour la qualité de nos débats.

A bientôt.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 07)

Le Président

Alain BONNIN